

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 15 OCTOBRE 2012

VOLUME 24

**ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officielles**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDE CHARTRAND,  
Me DENIS GALLANT,  
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec  
Me LUCIE JONCAS pour Conseil provincial du Québec  
des métiers de la construction (International)  
Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal  
Me PIERRE HAMEL pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général  
des élections  
Me MARTINE L. TREMBLAY pour le Barreau du Québec  
Me SIMON LAROSE pour Procureur général du Québec  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec  
Me ISABELLE PIPON pour l'Association des  
constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites  
criminelles et pénales  
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral  
Me MAUDE BROUILLETTE pour le Parti libéral

---

TABLE DES MATIÈRES

|  | PAGE |
|--|------|
| LISTE DES PIÈCES.. . . . .                   | 3    |
| PRÉLIMINAIRES. . . . .                       | 5    |
| LINO ZAMBITO                                 |      |
| INTERROGÉ PAR DENIS GALLANT. . . . .         | 10   |
| DÉPÔT D'UNE REQUÊTE. . . . .                 | 121  |
| SUITE DE L'INTERROGATOIRE DE M. LINO ZAMBITO |      |
| INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT.. . . . .     | 125  |

---

LISTE DES PIÈCES

|           |   |    |
|-----------|---|----|
| 13P-190 : | Activité financement PLQ 2009.. .                                   | 19 |
| 13P-191 : | Registre téléphonique Lino Zambito<br>(Parti libéral).. . . . .     | 34 |
| 13P-192 : | Registre téléphonique Lino Zambito<br>(Violette Trépanier). . . . . | 36 |
| 13P-193 : | Registre téléphonique Lino Zambito                                  |    |

|             |  |     |
|-------------|--|-----|
|             | (Alexandre Bibeau) . . . . .                     | 38  |
| 13P-194 :   | Liste de contributions Lino<br>Zambito.. . . . . | 41  |
| 13P-195 :   | Liste d'appels d'offres MTQ.. . .                | 131 |
| 13P-195.1 : | Contrats rond-point de l'Acadie..                | 187 |

---

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quinzième (15ième) jour  
2 du mois d'octobre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Est-ce que les procureurs pourraient s'identifier,  
10 s'il vous plaît.

11 Me CLAUDE CHARTRAND :

12 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le  
13 Commissaire. Claude Chartrand pour la Commission.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,  
16 Denis Gallant pour la Commission. Je serai  
17 accompagné de maître Keith Riti qui va venir  
18 incessamment. Il avait un petit problème  
19 informatique.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci.

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 Madame, Monsieur, bonjour. Benoit Boucher pour le  
24 Procureur général du Québec.

25

1 Me LUCIE JONCAS :

2 Bonjour. Maître Lucie Joncas pour le Conseil  
3 provincial des métiers de la construction.

4 Me MARTIN ST-JEAN :

5 Bon matin. Martin St-Jean, Ville de Montréal.

6 Me PIERRE HAMEL :

7 Bonjour. Pierre Hamel et Daniel Rochefort pour  
8 l'Association de la construction du Québec.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bonjour.

11 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

12 Bonjour. Alexie Lafond-Veilleux pour le DGE.

13 Me MARTINE L. TREMBLAY :

14 Bon matin. Martine L. Tremblay pour le Barreau du  
15 Québec.

16 Me SIMON LAROSE :

17 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général  
18 du Québec.

19 Me DENIS HOULE :

20 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des  
21 constructeurs de routes et grands travaux du  
22 Québec. Bonjour, Madame.

23 Me ISABELLE PIPON :

24 Bonjour. Isabelle Pipon pour l'ACRGTO.

25

1 Me CLAUDE GIRARD :

2 Bonjour. Claude Girard pour le Directeur des  
3 poursuites criminelles et pénales.

4 Me MICHEL DÉCARY :

5 Bonjour, Madame et Monsieur les Commissaires.

6 Michel Décary et je suis accompagné de maître Maude  
7 Brouillette. Nous représentons le Parti libéral du  
8 Québec et sollicitons le statut de participant pour  
9 notre client.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, en ce qui concerne cette demande, je vais  
12 vous demander de la présenter à la fin de  
13 l'interrogatoire en chef du témoin que nous sommes  
14 présentement en train d'entendre. Et vous n'aurez  
15 vraisemblablement pas besoin de plaider avec  
16 beaucoup de vigueur.

17 Me MICHEL DÉCARY :

18 Merci. Je pense comprendre vos propos. Un  
19 commentaire, il y a une partie du témoignage de  
20 monsieur Zambito qui demeure caviardée.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Hum, hum.

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 Et je sais qu'il en sera possiblement question. Si  
25 le statut nous est accordé, il nous serait d'une

1 grande utilité de connaître, d'être informé du  
2 contenu. Et bien sûr, si nous sommes participant,  
3 nous sommes participant à part entière. On ne peut  
4 pas revenir sur le passé, certes, mais pour ce qui  
5 est de l'avenir, on a besoin de cette information  
6 pour la conduite de la défense des intérêts de  
7 notre client.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, voici. Vous avez... il y a une particule de  
10 ce que vous dites qui est très vraie. Vous allez  
11 pouvoir embarquer dans le train à partir du moment  
12 où vous en faites la demande. En ce qui concerne ce  
13 qui a été fait auparavant, la portion du témoignage  
14 de monsieur Zambito concerne des procès à venir qui  
15 doivent être protégés. Et je ne sais pas où vous  
16 étiez au printemps ni où vous étiez à l'automne  
17 lorsque j'ai dit que les enquêtes qui se faisaient  
18 ne pouvaient pas... et les audiences et le  
19 témoignage des personnes ne se faisaient pas en  
20 vase clos, mais il y a une chose qui est certaine,  
21 nous n'allons pas reprendre ce qui a été fait  
22 auparavant et vous embarquerez là où nous sommes  
23 rendus, alors... Et si vous voulez plaider ça plus  
24 à fond, vous le ferez plus tard. Pour le moment,  
25 nous allons entendre le témoin.

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Très bien. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bonjour, Monsieur Zambito.

5 M. LINO ZAMBITO :

6 Bonjour.

7

8

9

10

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quinzième (15ième) jour  
2 du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 LINO ZAMBITO,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR DENIS GALLANT :

11 Q. **[1]** Bon matin, Monsieur Zambito.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Monsieur Zambito, nous allons revenir un petit  
14 peu dans le temps. Je vais vous ramener au  
15 printemps de deux mille neuf (2009). Les médias ont  
16 fait état d'une activité de financement pour madame  
17 Line Beauchamp qui s'est tenue le six (6) avril  
18 deux mille neuf (2009) dans un restaurant à Laval.  
19 Est-ce que vous avez participé de quelque façon que  
20 ce soit à une telle activité de financement?

21 R. Oui, j'étais présent à cette activité-là, oui.

22 Q. **[3]** Parfait. Alors, pouvez-vous nous dire si vous  
23 avez fait plus qu'être présent? Est-ce que vous  
24 avez... vous vous êtes occupé d'une levée de fonds  
25 quelconque? Est-ce qu'on vous a demandé de

1           contribuer financièrement à cette activité de  
2           financement?

3       R. À cette activité-là, c'est un déjeuner qui s'est  
4       tenu à Laval, dans un restaurant de Laval.  
5       C'était... le restaurant avait changé de nom, soit  
6       l'Unique de Laval ou le Piccolo Mondo là, je ne  
7       suis pas certain s'il avait changé de nom là,  
8       c'était dans le Marché public 440. C'est un  
9       déjeuner où est-ce qu'on était à peu près, je vous  
10      dirais une vingtaine de personnes.

11                   La ministre était présente, moi, j'étais  
12      présent. Il y avait des gens de Genivar qui étaient  
13      présents, des gens que je ne connaissais pas qui  
14      ont été présentés comme s'occupant de  
15      l'environnement, des gens qui étaient de Québec  
16      pour Genivar. Monsieur Bibeau était présent,  
17      monsieur Pierre Bibeau, il y avait aussi son  
18      directeur de cabinet à madame Beauchamp, le nom  
19      m'échappe. Et lors de ce déjeuner-là aussi dans la  
20      salle, il y avait monsieur Arcuri qui était présent  
21      avec un de ses associés.

22      Q. **[4]** Alors, dans un premier temps, vous estimiez le  
23      nombre de personnes à combien à cette activité de  
24      financement-là?

25      R. Je vous dirais une vingtaine de personnes.

1 Q. **[5]** O.K. Est-ce qu'on parle d'un déjeuner? D'un  
2 cocktail? D'un souper? On parle de quoi comme  
3 activité?

4 R. Je vous dirais, c'est un déjeuner, genre brunch là,  
5 c'est un buffet déjeuner brunch là.

6 Q. **[6]** O.K. Vous souvenez-vous quel ministère madame  
7 Beauchamp occupait à l'époque?

8 R. À l'époque, elle était à l'Environnement.

9 Q. **[7]** Parfait. Et il y a combien de personnes... il y  
10 a à peu près combien de personnes à cette activité-  
11 là, votre estimé là, à ce moment-là?

12 R. Comme je vous ai dit, je pense, il y avait une  
13 vingtaine de personnes.

14 Q. **[8]** Une vingtaine de personnes.

15 R. Oui.

16 Q. **[9]** Vous souvenez-vous c'était à combien le  
17 couvert? On demandait combien?

18 R. Écoutez, moi, je ne pourrais pas vous dire c'était  
19 combien le couvert, le montant, il était de combien  
20 par personne. Moi, je peux vous parler de ma  
21 contribution que j'ai faite...

22 Q. **[10]** Oui.

23 R. ... lors de cette activité-là. Le matin de  
24 l'activité, j'ai croisé monsieur Bibeau, Pierre, et  
25 je lui ai fait part que dans les prochains jours,

1 les prochaines semaines, j'allais le rencontrer. Et  
2 pour cette activité-là, moi on m'avait demandé de  
3 contribuer un montant de trente mille dollars  
4 (30 000 \$).

5 Q. **[11]** O.K. Qui vous a demandé de contribuer à la  
6 hauteur de trente mille dollars (30 000 \$)?

7 R. C'était monsieur Bibeau.

8 Q. **[12]** O.K. Et je veux juste revenir, parce qu'on  
9 reviendra après ça quant à monsieur Bibeau,  
10 monsieur Bibeau est présent cette journée-là, quand  
11 vous dites « je l'ai croisé », vous l'avez croisé à  
12 l'activité de financement, n'est-ce pas?

13 R. Oui. Il était présent à l'activité.

14 Q. **[13]** O.K. D'autres personnes proches du Parti  
15 libéral qui étaient là lors de l'activité, outre la  
16 ministre et son chef de cabinet? À votre souvenir?

17 R. Essentiellement, là, c'était ces gens-là qui  
18 étaient présents.

19 Q. **[14]** O.K. Vous avez parlé de monsieur Domenico  
20 Arcuri?

21 R. Oui.

22 Q. **[15]** Monsieur Arcuri, une personne que vous  
23 connaissez, n'est-ce pas?

24 R. Oui, que j'ai croisée à l'occasion, oui.

25 Q. **[16]** Et il était accompagné d'un certain monsieur

1 Bertolo?

2 R. Oui. C'est une personne qui, pour moi, m'était  
3 inconnue, mais elle m'a été présentée, donc j'ai su  
4 qui était son associé.

5 Q. **[17]** Parfait. D'autres personnes, d'autres  
6 entrepreneurs en construction?

7 R. Écoutez, il y avait possiblement d'autres  
8 entrepreneurs. De mémoire, il me semble que j'avais  
9 vu monsieur Paolo Catania de Catcan qui était  
10 présent. Et essentiellement, c'était... Les autres  
11 étaient des gens qui m'étaient inconnus, là.

12 Q. **[18]** Parfait. L'activité, outre la rencontre avec  
13 monsieur Bibeau, est-ce que vous avez eu,  
14 personnellement, est-ce que vous allez pouvoir  
15 parler avec la ministre, à l'époque? Est-ce que  
16 c'est un peu comme les activités que vous avez  
17 décrites avec madame Normandeau?

18 R. Oui. C'était une table ronde, là, une table où est-  
19 ce que, je vous dirais, pas ronde, là, mais  
20 rectangulaire, où tout le monde avait la chance de  
21 poser des questions, puis d'échanger avec la  
22 ministre. Moi j'avais fait une intervention auprès  
23 d'elle, parce qu'à cette époque-là on parlait  
24 beaucoup que le gouvernement du Québec avait  
25 beaucoup de projets en infrastructures, en

1 reconstruction de ponts et de routes, les budgets  
2 étaient là, mais les entrepreneurs, souvent,  
3 qu'est-ce qu'on voyait comme problème, on faisait  
4 face que lorsqu'on était les plus bas  
5 soumissionnaires puis un projet nous était octroyé,  
6 souvent on avait des délais d'occasions qui  
7 pouvaient être de deux, trois, quatre, cinq, six  
8 mois, dû au ministère de l'Environnement. Parce que  
9 les termes n'étaient pas réglés.

10 Souvent il y avait des projets où est-ce  
11 qu'il y avait des étangs d'eau, il y avait des  
12 problèmes avec l'Environnement, donc les projets  
13 étaient comme retardés à cause de ces difficultés-  
14 là. Puis mon intervention avait été auprès de la  
15 ministre en disant, « Écoutez, c'est bien beau de  
16 sortir de l'ouvrage, mais il faudrait que ça soit  
17 réglé, vos problèmes d'environnement soient  
18 attachés avant que vous alliez en appel d'offres,  
19 pour procéder aux travaux dès que l'entrepreneur se  
20 voit octroyer le contrat. »

21 Parce que souvent, qu'est-ce qui arrivait,  
22 les appels d'offres étaient au printemps, début de  
23 l'été, avant que les O.K. de l'Environnement soient  
24 autorisés, on se ramassait souvent à commencer des  
25 travaux au mois d'octobre, novembre, puis ça

1 engendrait d'autres frais. Parce que là il fallait  
2 faire la protection d'hiver sur les chantiers,  
3 l'asphaltage temporaire et tout ça, puis ça  
4 occasionne d'autres frais. Puis souvent, on voit  
5 que, pour moi c'était du gaspillage, c'était une  
6 façon de voir que le projet n'était pas bien  
7 coordonné.

8           Moi, mon intervention avait été, dans les  
9 faits, de dire, « Pourquoi vous n'allez pas en  
10 appel d'offres soit à l'automne, au début de  
11 l'hiver, puis vous avez toute la saison du  
12 printemps pour régler les problèmes administratifs.  
13 Dès qu'arrive la période du dégel sur les routes,  
14 bien, que les travaux débutent. » Ça fait que  
15 c'était un peu l'intervention que j'avais faite  
16 auprès de la ministre.

17 Q. **[19]** O.K. Êtes-vous au courant, personnellement,  
18 est-ce que vous avez entendu, ou est-ce que vous  
19 avez vu monsieur Domenico Arcuri discuter avec la  
20 ministre?

21 R. À ma connaissance, non. Pendant que j'étais là,  
22 puis j'étais assis à la table, je n'ai pas... Je  
23 n'ai pas vu monsieur Arcuri discuter avec la  
24 ministre, non.

25 Q. **[20]** O.K. Vous dites que monsieur Arcuri était

1 accompagné de monsieur Bertolo. Étiez-vous au  
2 courant que et monsieur Arcuri, et monsieur Bertolo  
3 avaient une compagnie de décontamination de sol?  
4 Est-ce que c'était à votre connaissance, ça?

5 R. Que monsieur Arcuri en avait une, oui. Comme je  
6 vous dis, moi, monsieur Bertolo, c'était la  
7 première fois que je le rencontrais, puis...

8 Q. **[21]** O.K.

9 R. Il me l'a présenté comme son associé, mais je ne  
10 savais pas qui c'était puis je ne l'avais jamais  
11 croisé auparavant.

12 Q. **[22]** Vous avez déjà dit que monsieur Arcuri était  
13 le président de Mirabeau Construction. Avez-vous le  
14 nom de sa compagnie de décontamination?

15 R. Écoutez, il me semble que c'est Carbonature, la  
16 compagnie de sa... d'environnement qu'il y a là.

17 Q. **[23]** O.K. Et savez-vous, étiez-vous au courant,  
18 dans la... On parle d'une compagnie, là, qui est  
19 dans l'environnement, mais une compagnie qui était,  
20 qui faisait quoi exactement?

21 R. Écoutez, à ma connaissance c'est une compagnie  
22 qui... Comme j'ai expliqué un peu dans les derniers  
23 jours, souvent, sur les chantiers, on a du sol  
24 contaminé. Donc, ces sols contaminés-là, il faut  
25 qu'ils soient amenés sur des sites approuvés. Donc,

1 monsieur Arcuri avait une compagnie qui avait les  
2 licences pour accepter ces matériaux contaminés-là.

3 Q. **[24]** Parfait. Vous, vous êtes allé là accompagné de  
4 qui?

5 R. Moi j'étais accompagné de mon oncle, Jean Rizzuto,  
6 il était présent avec moi.

7 Q. **[25]** Parfait. Je vais déposer, Madame la  
8 Présidente, c'est un document similaire à ce que  
9 j'ai fait la semaine dernière, ce sont, activité de  
10 financement PLQ deux mille neuf (2009). Et je vais  
11 vous emmener au six (6) avril, s'il vous plaît. Le  
12 six (6) avril, déjeuner Laval, mille dollars  
13 (1 000 \$) le couvert.

14 VOIX NON IDENTIFIÉE : :

15 Sous quelle cote, Maître Gallant?

16 Me DENIS GALLANT :

17 Six (6) avril. Je vais le coter, excusez-moi, sous  
18 13P-190.

19

20 13P-190 : Activité financement PLQ 2009

21

22 Alors, j'ai le six (6) avril, déjeuner Laval, mille  
23 dollars (1 000 \$) le couvert, pour un total ramassé  
24 de soixante et un mille cinq cents (61 500). Est-ce  
25 que le mille dollars (1 000 \$), si je vous montre

1           ça, est-ce que ça vous revient quelque chose? C'est  
2           quelque chose que vous avez payé, ça, mille dollars  
3           (1 000 \$)?

4           R. Non. Moi je n'ai pas payé mille dollars (1 000 \$).  
5           Comme j'ai mentionné, j'ai rencontré monsieur  
6           Bibeau dans les jours qui ont suivi, et j'ai...  
7           Moi, ma contribution a été du montant de trente  
8           mille dollars (30 000 \$).

9           Q. **[26]** Parfait. Je vais également... Non, vous pouvez  
10           l'enlever de l'écran, je vais vous revenir un petit  
11           peu plus tard sur ce même document. Alors vous  
12           dites que, bon, ça a duré combien de temps, cette  
13           activité-là, de mémoire?

14           R. Écoutez, je vous dirais, là, possiblement une heure  
15           et demie (1½ h), dans le gros maximum deux heures  
16           (2 h).

17           Q. **[27]** Parfait.

18           R. Un déjeuner.

19           Q. **[28]** Vous dites vous avez discuté avec monsieur  
20           Bibeau. Est-ce qu'il y a eu des suites à votre  
21           discussion avec monsieur Bibeau et le trente mille  
22           dollars (30 000 \$)?

23           R. Oui. Moi j'ai communiqué avec monsieur Bibeau dans  
24           les jours qui ont suivi. J'ai pris rendez-vous avec  
25           lui. Je suis allé rencontrer monsieur Bibeau. Il

1 m'a donné rendez-vous à ses bureaux, et je suis  
2 allé rencontrer monsieur...

3 Q. **[29]** Ils étaient où, ses bureaux, à ce moment-là?

4 R. C'était dans... Monsieur Bibeau était à l'emploi,  
5 il l'est encore, je pense, à l'emploi de Loto-  
6 Québec. Donc, il m'a donné rendez-vous dans les  
7 bureaux de Loto-Québec.

8 Q. **[30]** O.K. Et, ça, ça se situe quoi, à quelques  
9 jours, une semaine, deux semaines, trois semaines  
10 après l'événement du six (6) avril? Combien de  
11 temps après?

12 R. Écoutez, je vous dirais gros maximum dix jours  
13 après l'événement.

14 Q. **[31]** Alors, vous dites que vous allez le rencontrer  
15 à ses bureaux. Et vous allez faire quoi? Il se  
16 passe quoi à ce moment-là?

17 R. Bien, comme je vous dis, j'ai été convoqué à ses  
18 bureaux. Honnêtement, j'ai été un peu surpris  
19 d'être convoqué aux bureaux de Loto-Québec pour le  
20 rencontrer. Donc, on m'avait donné rendez-vous en  
21 début d'après-midi. Je me suis présenté aux bureaux  
22 de Loto-Québec. Il y avait des démarches de  
23 sécurité. Je me suis présenté. Les gens à l'accueil  
24 ont fait des téléphones au niveau supérieur, au  
25 bureau de monsieur Bibeau. On m'a donné une passe

1 de visiteur. J'ai monté à l'étage. La secrétaire de  
2 monsieur Bibeau m'a reçu. J'ai attendu quelques  
3 minutes dans la salle d'attente. Puis par après, je  
4 suis rentré dans le bureau de monsieur Bibeau.

5 Q. **[32]** O.K. Et vous avez parlé tantôt d'une somme.  
6 Est-ce que cette somme-là a été remise?

7 R. Oui, j'ai remis trente...

8 Q. **[33]** De quelle façon?

9 R. J'ai remis trente mille dollars (30 000 \$) comptant  
10 à monsieur Bibeau.

11 Q. **[34]** Et vous avez amené ça dans quel contenant, un  
12 trente mille dollars (30 000 \$)?

13 R. Dans une enveloppe.

14 Q. **[35]** O.K. Et vous avez remis ce montant-là  
15 directement à monsieur Bibeau?

16 R. Oui, à monsieur Pierre Bibeau.

17 Q. **[36]** O.K. Quels ont été les échanges avec monsieur  
18 Bibeau quand vous lui avez... En tout cas, il y a  
19 eu un échange d'argent. Mais outre ça?

20 R. Bien, écoutez, je pense, la rencontre a duré dix  
21 minutes. Je suis rentré dans son bureau. Il était  
22 assis à une table. Il y avait son bureau dans le  
23 fond, il y avait une petite table ronde avec des  
24 chaises. Je me suis assis avec lui. Je lui ai remis  
25 l'enveloppe. On a discuté sujets de politique. Puis

1 à ce moment-là, je me rappelle très bien, son  
2 téléviseur était allumé dans son bureau, il  
3 écoutait le début des débats à l'Assemblée  
4 nationale. Donc, on a jasé, je vous dirais,  
5 l'équivalent, j'ai été dans son bureau l'équivalent  
6 de dix minutes. Il m'a remercié. Je me suis levé,  
7 je l'ai salué, puis je suis reparti.

8 Q. **[37]** L'activité de financement de madame, de la  
9 ministre de l'Environnement a eu lieu le six (6)  
10 avril. Vous figurez à peu près plus ou moins dix  
11 jours après. Donc, on serait à la mi-mai... à la  
12 mi-avril deux mille... de cette année-là.

13 R. Deux mille neuf (2009), oui.

14 Q. **[38]** Deux mille neuf (2009). Et ce que je veux  
15 vraiment comprendre, ce trente mille-là (30 000 \$),  
16 est-ce qu'il était vraiment lié à l'activité de  
17 financement de madame Beauchamp ou c'était pour  
18 autre chose?

19 R. Non, c'était vraiment pour cette activité-là.

20 Q. **[39]** Donc c'était quinze mille (15 000 \$) chacun?  
21 Est-ce que c'était quinze mille (15 000 \$) chacun?  
22 Dans le fond, vous avez été là avec votre oncle.  
23 Est-ce que votre oncle a payé?

24 R. Mon oncle a réglé ses affaires pour lui. Moi,  
25 c'était ma contribution à moi. Ça n'a rien à voir

1 avec mon oncle cette activité-là. Ça, c'est qu'est-  
2 ce que, moi, on m'avait demandé de contribuer. Ça  
3 fait que c'est moi qui ai contribué ça à cette  
4 activité-là. Mon oncle avait réglé ses affaires  
5 possiblement par chèque.

6 Q. **[40]** Je vais sembler redondant, mais à chaque fois  
7 qu'il y a de l'argent cash, on parle toujours du  
8 même stratagème de fausse facturation?

9 R. Oui, absolument.

10 Q. **[41]** Donc, cette fois-là, c'était également, vous  
11 avez dû faire de la fausse facturation pour obtenir  
12 trente mille dollars (30 000 \$), c'est exact?

13 R. C'était notre façon d'obtenir de l'argent comptant,  
14 oui.

15 Q. **[42]** Parfait.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[43]** Si je peux me permettre. Est-ce que c'était  
18 demandé d'être en comptant? Est-ce qu'on vous  
19 demandait d'apporter du comptant ou c'est vous qui  
20 avez pris l'initiative de payer en comptant?

21 R. Bien, écoutez, à un moment donné, là, il faut  
22 comprendre que des activités, on était sollicité  
23 plusieurs fois dans l'année pour assister à des  
24 activités. Puis comme j'ai expliqué lors de mes  
25 dernières journées de témoignage, à un moment

1           donné, on atteint notre limite de contribution.  
2           Puis notre entourage, à qui on peut aller voir pour  
3           nous faire des chèques et le remettre en argent, on  
4           n'en a plus. Comme j'ai déjà dit à quelqu'un du  
5           Parti libéral : « Regarde, ma grand-mère est  
6           décédée, je ne peux pas lui en faire faire de  
7           chèques. »

8                        À un moment donné, c'est limité. On n'a  
9           plus de gens. Ça fait qu'on rencontre puis on  
10          propose, on se fait dire : « Écoute, moi, les  
11          chèques, je ne suis plus capable de vous en faire.  
12          Est-ce que ça peut faire votre affaire si je vous  
13          le donne en comptant? » Puis quand la personne me  
14          dit : « Oui, ça va être correct. » Bien, d'un côté,  
15          nous, ça nous évite d'aller chercher des chèques et  
16          de faire tout l'ouvrage, à un moment donné, qu'il  
17          faut faire pour avoir des chèques. Donc, une fois  
18          que la personne, pour eux, ça fait leur affaire,  
19          bien, nous, d'un côté, ça nous enlève beaucoup de  
20          « courraillage » pour aller chercher des chèques  
21          aussi.

22          Q. **[44]** Donc, monsieur Bibeau ne vous a pas demandé du  
23          comptant. Mais quand vous lui avez donné du  
24          comptant, il l'a pris quand même pareil le  
25          comptant?

1 R. Bien, le matin du déjeuner, je lui ai proposé, j'ai  
2 dit : « Écoute, moi, Pierre, des chèques -excusez  
3 l'expression- mais je suis accoté partout, je ne  
4 peux plus en faire. Est-ce que ça ferait ton  
5 affaire si je te le remets en comptant? » Il m'a  
6 dit : « Oui. » Ça fait qu'à partir de là, je ne  
7 l'ai pas forcé à prendre le comptant, ça faisait  
8 son affaire. Ça fait que, moi, ça faisait mon  
9 affaire aussi de le régler en comptant. C'était  
10 plus facile au lieu de tenter d'aller chercher des  
11 prête-noms puis faire affaire avec du monde qu'on  
12 ne connaît pas, puis faire faire des chèques et  
13 redonner l'argent au comptant.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[45]** Je vais... La semaine passée, vous avez parlé  
16 d'une activité de financement qui devait avoir lieu  
17 au centre-ville de Montréal pour le quinze (15)  
18 octobre deux mille neuf (2009), pour madame  
19 Normandeau.

20 R. Oui. Oui.

21 Q. **[46]** Bon. Il est arrivé ce qui est arrivé. Entre  
22 l'activité de financement du six (6) avril deux  
23 mille neuf (2009) et l'activité du quinze (15)  
24 octobre deux mille neuf (2009), est-ce que vous  
25 avez participé à d'autres activités de financement

1 pour le Parti libéral du Québec ou d'autres  
2 organismes politiques, d'autres partis politiques  
3 plutôt?

4 R. Écoutez, moi, là, de mémoire, il y a d'autres  
5 activités que j'ai assisté. J'ai assisté à deux  
6 cocktails. Puis je ne peux pas vous dire si c'est  
7 entre avril deux mille neuf (2009) puis le quinze  
8 (15) octobre deux mille neuf (2009). Mais je peux  
9 vous confirmer que c'était dans l'année deux mille  
10 huit (2008), deux mille neuf (2009), j'ai assisté à  
11 deux cocktails de financement pour l'ancien  
12 ministre Whissell. Il y en a un qui s'est tenu sur  
13 la rue Principale à Lachute. Ça s'appelait le  
14 restaurant Au Caucus. C'était au deuxième étage.  
15 J'étais présent. Il y a un billet qui m'avait été  
16 vendu. Puis à ce moment-là, j'avais assisté. De  
17 mémoire, c'était un lundi soir. Puis un autre  
18 cocktail aussi qui s'était tenu pour monsieur  
19 Whissell dans une école, dans une salle commune.  
20 Puis c'est un cocktail auquel j'avais assisté  
21 aussi.

22 Q. **[47]** Et, ça, vous remplacez ça quand à peu près ces  
23 activités-là?

24 R. Écoutez, je vous dirais deux mille huit (2008),  
25 deux mille neuf (2009). Le temps précis, je ne l'ai

1 pas. Mais c'est des activités auxquelles j'ai  
2 assisté.

3 Q. **[48]** Et ça vous a coûté combien participer à ces  
4 activités-là?

5 R. C'était mille dollars (1000 \$) le billet.

6 Q. **[49]** Parfait. La première activité que vous situez  
7 sur le boulevard Principal à Lachute, est-ce que  
8 vous êtes allé seul ou avec... Comment ça s'est  
9 passé?

10 R. J'étais seul. Mais j'ai croisé des entrepreneurs  
11 qui étaient là. Il y avait des gens de bureaux  
12 d'ingénieurs que j'ai croisés. Mais j'étais allé  
13 seul à cette activité-là.

14 Q. **[50]** Vous avez croisé des entrepreneurs, des  
15 bureaux d'ingénieurs. Êtes-vous capable d'être plus  
16 précis?

17 R. J'avais rencontré, j'avais croisé monsieur Normand  
18 Trudel qui était là. J'avais rencontré, croisé  
19 aussi monsieur Guy Desjardins, d'Entreprises Guy  
20 Desjardins, qui était là. Dans les ingénieurs,  
21 j'avais rencontré André De Maisonneuve.

22 Q. **[51]** De chez BPR-Triax?

23 R. C'est en plein ça. Lui, il était accompagné de  
24 gens, là, qui travaillent avec lui, les noms  
25 m'échappent, là, mais... Robert Therrien, qui, à

1 l'époque, était pour GPS. J'avais rencontré ces  
2 gens-là, là. Absolument, j'avais rencontré aussi  
3 les gens de ABC Rive-Nord, qui étaient les associés  
4 à monsieur Whissell, qui étaient présent à ce  
5 cocktail-là.

6 Q. **[52]** Parfait. Lors de la deuxième activité, des  
7 personnes dignes de mention que vous avez  
8 rencontrées?

9 R. Cette activité-là, quand... ça avait été tenu dans  
10 une école, dans une salle communautaire, j'avais  
11 rencontré tout le temps les mêmes personnes, des  
12 gens de BPR, monsieur De Maisonneuve, des  
13 entrepreneurs, des gens d'ABC Rive-Nord. Et, cette  
14 fois-là, j'avais croisé monsieur Côté, Christian  
15 Côté était présent à cette activité-là.

16 Q. **[53]** Parfait.

17 R. Donc, on a monsieur Whissell, on a madame  
18 Normandeau, on a madame Beauchamp. D'autres  
19 ministres du Parti libéral de l'époque, dont vous  
20 avez participé aux activités de financement, à  
21 votre souvenir?

22 R. Écoutez, de mémoire, je pense que c'est  
23 essentiellement... J'avais déjà assisté aussi à une  
24 activité que monsieur Tomassi avait faite aussi,  
25 là, dans St-Léonard, j'avais été présent. Les

1 années, je ne suis pas trop certain, c'était quand  
2 l'époque, mais j'avais assisté puis, celui-là, il  
3 avait été sous la présidence d'honneur de monsieur  
4 Charest.

5 Q. **[54]** Vous ne vous souvenez pas quand?

6 R. Je ne pourrais pas vous dire la date.

7 Q. **[55]** Vous souvenez-vous combien vous avez  
8 contribué?

9 R. C'était mille dollars (1 000 \$) le billet, à  
10 l'époque.

11 Q. **[56]** Mille dollars (1 000 \$) le billet.

12 R. Oui.

13 Q. **[57]** Parfait. Alors, je vais continuer, en deux  
14 mille neuf (2009), vous avez évoqué qu'on vous a  
15 demandé d'organiser... non, pas d'organiser, mais  
16 de participer, pour octobre deux mille neuf (2009),  
17 à une activité de financement de madame Normandeau.  
18 Juste nous dire à la hauteur de combien on vous  
19 demandait de...

20 R. Écoutez, c'était une activité qui devait se tenir  
21 le quinze (15) octobre deux mille neuf (2009), ça  
22 devait avoir lieu dans le centre-ville de Montréal.  
23 J'avais été rejoint par monsieur Bruno Lortie, qui  
24 était le directeur de cabinet de madame Normandeau.  
25 Il m'avait demandé si j'étais en mesure de

1           contribuer, là, à la hauteur de trente mille  
2           (30 000 \$) pour cette activité-là. C'était une  
3           activité, comme je vous ai dit, qui se faisait au  
4           centre-ville de Montréal puis il y avait d'autres  
5           intervenants, ça avait été porté à ma connaissance  
6           que Christian Côté, de Dessau, qui travaillait pour  
7           une filiale de Dessau, allait ramasser des fonds  
8           aussi pour cette activité-là.

9           Q. **[58]** Je vous demanderais de remettre à l'écran la  
10          pièce 13P-190, s'il vous plaît. Je demanderais  
11          d'aller au quinze (15) octobre.

12                       Alors, vous avez, quinze (15) octobre deux  
13          mille neuf (2009), cocktail, Montréal, mille  
14          dollars (1 000 \$) et, selon les chiffres du DGE, on  
15          est à trente-sept mille neuf cent soixante-seize  
16          (37 976). Alors, est-ce que c'était l'activité  
17          dont, finalement, vous n'avez pas participé, est-ce  
18          que vous avez connaissance de ça?

19          R. Écoutez, moi, je vous dis, il y avait l'activité  
20          que je devais participer, c'était le quinze (15)  
21          octobre. Je n'ai pas participé pour la raison que,  
22          le même jour, j'avais eu vent que l'émission  
23          Enquête, Alain Gravel faisait un reportage sur  
24          Boisbriand et sur moi-même, donc les jours  
25          auparavant j'avais communiqué avec monsieur Lortie

1           pour lui dire que... possiblement que ça aurait été  
2           mieux que je ne sois pas présent et que... qu'est-  
3           ce qui s'en venait dans les médias. Ça fait que, je  
4           vous dirais, dans les heures qui ont suivi mon  
5           appel avec monsieur Lortie, il y a quelqu'un... le  
6           nom... je ne me rappelle pas du nom, mais il y a  
7           quelqu'un de la permanence du Parti libéral du  
8           Québec qui m'avait appelé de Québec pour me dire  
9           que ce n'était pas nécessaire que je me présente et  
10          d'oublier les contributions qu'on m'avait demandées  
11          pour cette activité-là. Ça fait que je n'ai pas  
12          assisté à cette activité-là, je ne sais pas qui  
13          était présent. Puis vous me montrez le document, je  
14          sais qu'il y a une activité qui s'est tenue le  
15          quinze (15) octobre mais le prix du billet, je ne  
16          le connais pas parce que, moi, on m'avait demandé  
17          un montant global. Et, le montant amassé, je ne  
18          peux pas vous le confirmer ou l'infirmier.

19        Q. **[59]** Est-ce qu'on peut comprendre que vous n'avez  
20        jamais déboursé ce montant-là?

21        R. Non. Non. Non. À partir du moment où l'émission  
22        Enquête a été publiée, je n'ai plus eu de contact  
23        avec grand-monde du Parti libéral du Québec.

24        Q. **[60]** Parfait. On va revenir aux autres partis.  
25        Après le quinze (15) octobre deux mille neuf

1 (2009), est-ce que vous avez soit participé, soit  
2 contribué à n'importe quelle activité de  
3 financement de quelque parti que ce soit?

4 R. Non. Après le quinze (15) octobre, ça a été fini  
5 pour moi. Il n'y a aucun parti qui m'a sollicité  
6 puis je n'ai pas contribué à aucun parti.

7 Q. **[61]** Parfait.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[62]** Est-ce que vous avez continué à avoir des  
10 contrats?

11 R. Oui, je soumissionnais. Comme j'ai dit un peu dans  
12 les jours précédents, moi, à partir du quinze (15)  
13 octobre, j'ai adopté la version... mon option ça a  
14 été de venir... de ne plus parler à personne, donc  
15 j'ai commencé à soumissionner de façon libre. Je ne  
16 recevais plus d'appels et je n'appelais plus  
17 personne. J'ai eu d'autres contrats mais par la  
18 voie de l'appel d'offres libre et sans collusion.

19 Q. **[63]** Mais est-ce que vous en avez eu autant que  
20 lorsque vous participiez à la collusion?

21 R. J'en ai eu quelques-uns, je pense que ça a  
22 ressorti, là. J'en ai eu, je vous dirais, trois,  
23 quatre, à Montréal; j'en ai eu au ministère des  
24 Transports; j'en ai eu à Laval. Mais c'est sûr que  
25 la marge de profit dessus n'était pas du tout la

1 même, là. C'était une autre dynamique. Au début,  
2 quand... avant deux mille neuf (2009), les  
3 contrats, ils étaient organisés, ça fait qu'on  
4 avait une marge de manoeuvre. Après le quinze (15)  
5 octobre, moi, comme je vous ai dit, j'ai un peu  
6 déconnecté de la réalité de la collusion, ça fait  
7 que j'avais mes contrats à compétition où souvent,  
8 on fonctionnait à des marges de profit de cinq (5),  
9 six pour cent (6 %). Les contrats étaient serrés,  
10 il fallait être efficace sur le terrain.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[64]** Donc, ce qu'on comprend c'est qu'un contrat  
13 qui n'est pas arrangé, nécessairement, influe sur  
14 la marge de profit, c'est ça que vous nous dites?

15 R. Oui, absolument.

16 Q. **[65]** Absolument.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[66]** Est-ce qu'il y avait des extra quand même, qui  
19 n'étaient pas des vrais extra?

20 R. Écoutez, c'était... à partir du quinze (15)  
21 octobre, quand l'escouade Marteau, fin septembre,  
22 début octobre deux mille neuf (2009), a été mise  
23 sur pied, la dynamique a vraiment changé. Les vrais  
24 extra, les faux extra, dans mon langage, que, moi,  
25 j'ai connu, ça n'existait plus. Tout le monde... il

1 y a eu vraiment un changement drastique de la façon  
2 de faire. Le monde était inquiet, le monde comme  
3 j'ai dit auparavant, souvent les ingénieurs avaient  
4 de la misère à autoriser à payer qu'est-ce qui  
5 était payable parce qu'ils avaient peur d'avoir  
6 peur, donc la dynamique a complètement changé.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[67]** Je vais déposer un document qui a été, ça va  
9 être le document numéro 7, Madame Blanchette, c'est  
10 un registre téléphonique alors registre  
11 téléphonique, je vais le déposer sous 13P-191 alors  
12 le 773-7199 est-ce que ça vous dit quelque chose  
13 dans le 514?

14

15 13P-191 : Registre téléphonique Lino Zambito  
16 (Parti libéral)

17

18 R. C'est mon numéro de cellulaire.

19 Q. **[68]** C'est votre numéro de cellulaire. Alors Parti  
20 libéral du Québec, il y a deux numéros, le 418-688-  
21 2154 et 514-288-4392, alors selon les informations  
22 fournies par Bell Canada Sûreté de l'entreprise  
23 dans le cadre du projet FISH de la Sûreté du  
24 Québec, le titulaire des numéros 418-668-2154 et  
25 514-288-4392 dont le fournisseur est Bell Québec,

1 est le Parti libéral du Québec dont les adresses  
2 enregistrées aux comptes sont respectivement le  
3 13..., le 1535 chemin Ste-Foy, bureau 120 à Québec  
4 et le 7240, rue Waverly à Montréal.

5 Lino Zambito semble avoir reçu deux  
6 appels en provenance des numéros  
7 ajoutés au nom du Parti libéral du  
8 Québec en deux mille sept (2007) et en  
9 deux mille neuf (2009) et une  
10 recherche de source ouverte ne permet  
11 toutefois pas d'associer ces numéros  
12 au PLQ.

13 Ceci étant dit, les numéros de téléphone de  
14 vos interlocuteurs est-ce que ça vous dit quelque  
15 chose ça?

16 R. Écoutez, de mémoire non là. Je ne peux pas vous  
17 confirmer ou infirmer c'est les numéros à qui.

18 Q. **[69]** O.K. Mais les dates en tant que telles le  
19 douze (12), le douze (12) décembre deux mille sept  
20 (2007) et le quatorze (14) octobre deux mille neuf  
21 (2009), c'est la veille là du, c'est la veille de  
22 l'activité de financement de madame Normandeau.

23 C'est exact?

24 R. Oui, absolument.

25 Q. **[70]** Vous vous souvenez que vous avez reçu un appel

1 du Parti libéral à ce moment-là?

2 R. Absolument, oui.

3 Q. **[71]** O.K. et cet appel-là du, qui est un appel  
4 entrant, vous avez parlé tantôt, on vous a dit :  
5 « Regarde, c'est terminé là, tu n'as pas besoin de  
6 te préparer pour l'activité de demain. »?

7 R. Oui, absolument. Ça m'a été confirmé par une  
8 personne de l'instance au Parti libéral du Québec.  
9 Comme je vous ai dit, le nom malheureusement, je ne  
10 m'en rappelle plus.

11 Q. **[72]** Parfait. Un autre document associé à votre  
12 téléphone cellulaire qu'on va, c'est l'onglet  
13 numéro 9, un autre registre téléphonique que je  
14 vais déposer sous 13P-192 qui est au nom de,  
15 enregistré au nom de Violette Trépanier, 514-912-  
16 1694 alors selon les informations fournies par Bell  
17 Canada Sûreté de l'entreprise dans le cadre du  
18 projet FISH de la Sûreté du Québec le titulaire du  
19 numéro 514-912-1694 dont le fournisseur est Bell  
20 Mobilité Cellulaire est Violette Trépanier dont  
21 l'adresse au compte est le 7240, rue Waverly à  
22 Montréal. Cette adresse-là vous vous en souvenez?

23

24 13P-192 : Registre téléphonique Lino Zambito  
25 (Violette Trépanier)

1 R. Oui, absolument.

2 Q. **[73]** Alors c'est l'adresse du bureau du Parti  
3 libéral alors Lino Zambito a placé un appel au 514-  
4 912-1694 numéro enregistré au nom de Violette  
5 Trépanier le dix-huit (18) février deux mille huit  
6 (2008). Vous souvenez-vous pourquoi vous avez, le  
7 dix-huit (18) février deux mille huit (2008), vous  
8 avez logé un appel à madame Trépanier?

9 R. Bien écoutez, c'est quelques jours, je vous dirais,  
10 comme je vous avais dit dans mon témoignage, un dix  
11 à deux semaines après l'activité, j'ai appelé  
12 madame Trépanier pour la rencontrer, pour régler le  
13 montant que j'avais amassé lors de la soirée du  
14 cocktail pour madame Normandeau qui s'était tenu à  
15 Laval.

16 Q. **[74]** Parfait, et un dernier pour le moment qui est  
17 l'item numéro 4, Madame Blanchette, que je vais  
18 déposer sous 13P-193 numéro associé à Alexandre  
19 Bibeau 514-212-4704 selon les informations fournies  
20 par Bell Canada Sûreté de l'entreprise dans le  
21 cadre du projet FISH de la Sûreté du Québec, le  
22 titulaire du numéro 514-212-4704 dont le  
23 fournisseur est Bell Mobilité Cellulaire est  
24 Alexandre Bibeau dont l'adresse au compte est  
25 également au Parti libéral, 7240, rue Waverly à

1 Montréal et ce qu'on comprend, c'est qu'il y a un  
2 appel entrant de quelques secondes en date du  
3 vingt-trois (23) septembre deux mille huit (2008)  
4 de la part de monsieur Bibeau. Est-ce que vous vous  
5 souvenez de cet appel-là ou dans quel contexte  
6 monsieur Bibeau vous aurait appelé?

7  
8 13P-193 : Registre téléphonique Lino Zambito  
9 (Alexandre Bibeau)

10  
11 R. Écoutez, je ne peux pas vous dire là dans quel  
12 contexte qu'il m'avait appelé. La seule chose que  
13 je peux remarquer puis que je trouve un peu, pas  
14 bizarre mais un peu anormale, c'est que ces gens-  
15 là, monsieur Bibeau à ce moment-là il était  
16 directeur de cabinet de monsieur Whissell à ma  
17 mémoire, puis c'était un fonctionnaire je pense du  
18 gouvernement, il était en fonction puis ils ont des  
19 téléphones fournis par le Parti libéral du Québec  
20 là, je pense que c'est un peu, c'est un peu  
21 alarmant là, je trouve que ça me fatiguerait moi  
22 quelqu'un qui travaille pour le Gouvernement du  
23 Québec qui a un téléphone fourni par le Parti  
24 libéral du Québec, je pense que dans tout le  
25 financement que moi j'ai eu comme expérience, moi

1 je vois un problème flagrant lorsque des gens d'un  
2 cabinet de ministre est impliqué directement dans  
3 le financement d'un élu.

4 Q. **[75]** Sauf que ça vous arrangeait ça. Tantôt, tantôt  
5 on parlait, non, mais on va peut-être en profiter  
6 pour en parler à ce moment-ci.

7 R. Oui.

8 Q. **[76]** Je regarde les ministères pour lesquels vous  
9 allez prendre part, ministre des Affaires  
10 municipales pour un entrepreneur en construction  
11 qui fait des travaux de génie civil, bon ministre à  
12 connaître. Monsieur Whissell, vous avez dit que  
13 vous avez fait deux activités de financement, il  
14 était ministre de quoi lui à l'époque? Des régions?

15 R. À l'époque il était le ministre du Travail puis  
16 c'est lui qui était en charge, écoutez, de mémoire,  
17 de la région des Laurentides.

18 Q. **[77]** O.K. Madame Beauchamp, ministre de  
19 l'Environnement.

20 R. Oui.

21 Q. **[78]** Vous en avez parlé tantôt, vous avez profité  
22 de l'occasion pour peut-être lui parler de vos  
23 doléances alors c'est un bon ministre à connaître  
24 également le ministre de l'Environnement?

25 R. Écoutez, la différence là, oui, c'est du monde

1 qu'on connaissait puis que j'ai fréquenté mais  
2 comme entrepreneur c'était vraiment plus la  
3 proximité des bureaux d'ingénieurs où l'importance  
4 était plus grande. C'est eux qui allaient chercher  
5 les budgets pour les municipalités pour aller en  
6 appel d'offres d'un projet, c'est eux qui avaient  
7 besoin des certificats d'autorisation pour les  
8 municipalités pour pouvoir faire avancer le projet  
9 donc moi, c'était un peu, oui, j'avais des  
10 relations avec ces gens-là, je les connaissais,  
11 mais les bureaux d'ingénieurs c'était beaucoup plus  
12 important pour eux d'être plus proches de ces gens-  
13 là pour faire avancer les dossiers dans les  
14 différentes municipalités.

15 Q. **[79]** Par exemple, vous avez parlé, vous avez parlé  
16 abondamment de madame Normandeau mais par exemple,  
17 les activités de monsieur Whissell, qui vous  
18 invitait? Est-ce que, je veux dire, c'était annoncé  
19 dans le journal puis on décidait d'y aller?

20 R. Bien souvent c'était, on était approché par des  
21 bureaux d'ingénieurs, tu sais, ça revient tout le  
22 temps dans le même, la même façon de faire des  
23 bureaux d'ingénieurs, moi pour Whissell, de  
24 mémoire, c'est BPR qui m'avait approché, les gens  
25 se font donner, il y a un cocktail qui se fait, on

1           veut avoir cinq cent (500), mille (1 000)  
2           personnes, je te donne, toi tu est BPR-Triax je te  
3           donne cent (100) billets, place-les. Les bureaux  
4           d'ingénieurs se retournent vers les entrepreneurs.  
5           Ils vous connaissent, ils vous appellent, ils  
6           disent, « Regarde, on a telle activité, tel soir  
7           pour Whissell. Est-ce que tu prendrais un billet?  
8           J'aimerais que tu prennes un billet de mille  
9           piastres (1 000 \$). » Donc, tu es mal placé pour  
10          leur dire non.

11                       Comme j'ai souvent dit, la chaîne est  
12          solide. C'est ces gens-là qui viennent surveiller  
13          vos projets, qui sont surveillants sur vos projets,  
14          donc tu es un peu mal placé pour leur dire non.  
15          Donc, tu prends le billet, tu assistes, puis  
16          éventuellement, bien, tu es récompensé par des  
17          extra sur un chantier ou sur un projet quelconque.

18          Q. **[80]** Je vais vous montrer quelque chose. On a ici,  
19          à la Commission, avec les chiffres du DGEQ, on a  
20          retracé l'ensemble de vos contributions. Et ça va  
21          être le document numéro 2, Madame Blanchette, que  
22          je vais déposer sous 13P-194.

23

24          13P-194 :       Liste de contributions Lino Zambito.

25

1 Et quand on regarde ça, là, et je vais faire le  
2 tour avec vous parce que c'est quand même assez  
3 particulier. Alors, Lino Zambito, on part avec  
4 l'année deux mille un (2001), six cents dollars  
5 (600 \$), deux mille un (2001), donné au PQ. On va y  
6 aller juste avec vous, là, puis ensuite il y a  
7 d'autres noms, là. Lino Zambito, deux mille dollars  
8 (2 000 \$) pour deux mille deux (2002) à l'ADQ. Lino  
9 Zambito, montant cinq cents dollars (500 \$) en deux  
10 mille trois (2003) pour le PLQ. Lino Zambito, mille  
11 cinq cents dollars (1 500 \$) en deux mille trois  
12 (2003) pour l'ADQ. Lino Zambito, trois mille  
13 dollars (3 000 \$) en deux mille quatre (2004) pour  
14 le PLQ, donc le maximum. Lino Zambito, sept cent  
15 vingt (720 \$) en deux mille quatre (2004) pour le  
16 PQ. Lino Zambito, deux cent cinquante dollars  
17 (250 \$) en deux mille cinq (2005) pour le PQ. Lino  
18 Zambito, deux mille huit cents (2 800 \$) en deux  
19 mille cinq (2005) pour le PLQ. En deux mille six  
20 (2006), trois mille dollars (3 000 \$) pour le PLQ.  
21 En deux mille six (2006) vous donnez un mille  
22 dollars (1 000 \$) au PQ. Deux mille sept (2007),  
23 l'ADQ mille dollars (1 000 \$), deux mille sept  
24 (2007) le PLQ deux mille dollars (2 000 \$), deux  
25 mille sept (2007), là vous avez donné à tout le

1 monde cette année-là. PQ mille dollars (1 000 \$).  
2 Deux mille huit (2008), trois mille dollars  
3 (3 000 \$) pour le PLQ, trois mille dollars  
4 (3 000 \$) en deux mille neuf (2009) pour le PLQ. Là  
5 j'y vais, là, ça ce sont vos contributions, là.  
6 Puis ça, là, ce que je comprends de votre  
7 témoignage, Monsieur Zambito, c'est ce qui est  
8 déclaré au DGEQ, là. Exact, là?

9 R. Oui.

10 Q. **[81]** Quand on demande un trente mille (30 000 \$),  
11 on sait que ça ne peut pas, là. On ne peut pas. Ça  
12 ne peut pas apparaître aux chiffres, là. C'est  
13 exact?

14 R. C'est ça.

15 Q. **[82]** C'est ce que vous nous dites.

16 R. Oui.

17 Q. **[83]** Maintenant, votre père...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je voudrais...

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[84]** ... est-ce qu'il a eu...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître... Maître Gallant, juste un instant.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je veux être bien certaine d'avoir compris.

3 Q. **[85]** Le trente mille dollars (30 000 \$), là, ce  
4 n'est pas les ingénieurs, ce n'est pas les bureaux  
5 d'ingénieurs qui vous avaient demandé ça, c'est  
6 monsieur Bibeau.

7 R. Pour l'activité de madame Beauchamp?

8 Q. **[86]** Oui?

9 R. Bien, l'événement était organisé par le bureau  
10 Genivar. C'est eux qui faisaient l'organisation de  
11 ce déjeuner-là. Moi j'avais été approché par  
12 Genivar pour assister, et monsieur Bibeau était au  
13 courant que j'étais là. Donc, au lieu... Eux  
14 avaient quand même un montant à atteindre par  
15 l'activité, ils voulaient ramasser cent mille  
16 dollars (100 000 \$). Donc, je pense qu'on a vu par  
17 les chiffres qu'ils ont ramassé soixante et un  
18 mille (61 000 \$)...

19 Q. **[87]** Mais ma question, c'est...

20 R. Oui.

21 Q. **[88]** ... c'est monsieur Bibeau lui-même...

22 R. Oui, absolument. Ce n'est pas...

23 Q. **[89]** ... qui vous a demandé...

24 R. Ce n'est pas les gens de Genivar.

25 Q. **[90]** O.K.

1 R. Puis juste, je voudrais vous faire remarquer...

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. **[91]** Oui. Allez-y.

4 R. Si vous regardez mes contributions de deux mille  
5 sept (2007)...

6 Q. **[92]** Oui.

7 R. Je vois que j'ai contribué quatre mille (4 000 \$).  
8 Donc, il y a un problème aussi avec le DGE. Je  
9 pense que la loi, elle ne se faisait pas respecter  
10 de la bonne manière, là. Souvent, nous on est  
11 sollicité. On contribue, mais je peux vous faire  
12 remarquer qu'en deux mille sept (2007), ici,  
13 d'après les chiffres que vous me fournissez, j'ai  
14 contribué pour quatre mille (4 000 \$) cette année-  
15 là.

16 Q. **[93]** O.K. Alors ce sont des chiffres qui viennent  
17 du DGEQ. Alors, on a un montant total de...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[94]** Mais, Monsieur Zambito, je dirais plutôt  
20 treize mille (13 000 \$), parce que vous avez, si on  
21 regarde comme il faut le tableau deux mille sept  
22 (2007), vous avez mille dollars (1 000 \$)... Non.  
23 Vous avez deux mille dollars (2 000 \$), ensuite on  
24 va, deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) encore  
25 en deux mille sept (2007) pour le PLQ, deux mille

1 cinq cents (2 500 \$)... Ah non, c'est... Ah non,  
2 c'est...

3 Me DENIS GALLANT :

4 Mais dans le fond, Madame, vous avez raison. Parce  
5 que ma prochaine question...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Quand on voit d'autres noms, là...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui oui.

12 Me DENIS GALLANT :

13 ... est-ce que c'est vous qui contribuez, là?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui, c'est ça.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. **[95]** Je pense que la question de la présidente, là,  
18 on va le voir avec... Je vais le défilier, là.  
19 Giuseppe Zambito, je vais y aller en détail.

20 R. Oui.

21 Q. **[96]** Après ça je vois Anna Zambito, je vois Anna  
22 Zambito Rizzuto. Votre père et votre mère.

23 R. Oui.

24 Q. **[97]** Est-ce que c'est eux autres qui contribuent,  
25 ou c'est vous?

1 R. Écoutez, c'est... C'est moi qui contribue. J'avais  
2 des montants à verser, comme je vous ai dit. Moi  
3 j'allais par l'intermédiaire de ma famille pour  
4 avoir des chèques. Donc, toute la liste que vous  
5 voyez ici, c'est des dons de gens qui étaient  
6 proches de moi, qui...

7 Q. **[98]** Louise Thériault?

8 R. C'était mon ex-conjointe.

9 Q. **[99]** On défile. Marc Dagenais, vous en avez déjà  
10 parlé...

11 R. C'est un ingénieur.

12 Q. **[100]** Je pense que c'est votre ingénieur.

13 R. Un ingénieur chez Infrabec.

14 Q. **[101]** Carlo Rivera.

15 R. C'est un ingénieur chez Infrabec.

16 Q. **[102]** Francine Landreville.

17 R. C'était ma secrétaire chez Infrabec.

18 Q. **[103]** Peter Kouri, vous en avez déjà parlé, c'était  
19 votre...

20 R. Oui. V.-p. finances.

21 Q. **[104]** V.-p. Alors, Cynthia Nadif Kouri, c'est qui?

22 R. Son épouse.

23 Q. **[105]** Peter Kouri, toujours la même chose...

24 R. Oui.

25 Q. **[106]** ... et Guillaume de Paoli et Luce de Paoli?

1 R. C'était des amis proches de moi qui m'ont donné un  
2 coup de main lors du cocktail de madame Normandeau.

3 Q. **[107]** Vous êtes en mesure d'affirmer que toutes ces  
4 sommes-là n'ont jamais été... Ou, une fois qu'elles  
5 ont été déboursées par eux, mais vous les avez  
6 remboursées.

7 R. Oui. Ça c'est des montants que moi, les gens m'ont  
8 donné des chèques. C'est des montants que moi, par  
9 le biais de gens, on a contribué. Qu'est-ce qui est  
10 important, c'était genre des commandes qu'on avait.  
11 Ça n'a pas été des montants qu'on a versés par  
12 conviction. C'était des montants qui ont été versés  
13 par obligation, des ententes, des demandes qui  
14 m'ont été faites. Donc...

15 Q. **[108]** Vous avez dit que vous étiez un bon libéral,  
16 la semaine passée, donc... Donc... Ou un militant  
17 libéral, là, plus de raison que par obligation.

18 R. Oui.

19 Q. **[109]** Mais quand vous dites vous contribuez au PQ  
20 ou à l'ADQ, ça c'est parce que c'est des commandes.  
21 C'est ça que vous dites?

22 R. Bien, c'est du monde, c'est des bureaux  
23 d'ingénieurs, des gens qui sont proches de l'ADQ,  
24 des gens qui sont proches du PQ, qui nous ont  
25 approchés pour leur donner un coup de main. Donc,

1 c'est des gens avec qui on fait des projets, des  
2 gens avec qui on a travaillé, qui nous demandent un  
3 coup de main, et on va leur fournir des chèques  
4 pour leurs activités.

5 Q. **[110]** On va revenir derrière, là. Je veux les  
6 passer, je trouve ça important de l'authentifier,  
7 savoir si effectivement... Alors on a un sous-  
8 total, juste pour vous, des contributions de deux  
9 mille... Attendez, là... De deux mille un (2001) à  
10 deux mille neuf (2009), on a un sous-total de  
11 vingt-cinq mille trois cent soixante-dix  
12 (25 370 \$). Et ça, là, c'est ce qu'on appelle du  
13 chèque, là. Tout l'argent comptant que vous avez pu  
14 contribuer, ça, ça n'apparaît pas nulle part. C'est  
15 ça que vous nous dites?

16 R. Non. Ça ce n'est pas... Ce n'est pas comptabilisé.  
17 L'argent comptant, on ne le voit pas dans ça. C'est  
18 vraiment qu'est-ce qui a été donné officiellement  
19 par moi-même, ma famille immédiate et les gens qui  
20 travaillaient, qui étaient à mon emploi, qui ont  
21 voulu me donner un coup de main. Donc, ça c'est des  
22 contributions sur papier, par chèque.

23 Q. **[111]** O.K.

24 R. On ne fait pas part des contributions qui ont été  
25 faites au comptant. Puis là-dessus... Vous savez,

1 on était sollicité par tous les partis. Même, moi,  
2 j'étais à Boisbriand, puis à un moment donné la  
3 candidate du coin, qui s'est présentée, elle avait  
4 été élue en deux mille huit (2008) pour l'ADQ,  
5 c'était madame Linda Lapointe. Elle était la  
6 députée de Groulx dans le temps que le gouvernement  
7 libéral était minoritaire.

8 C'était la députée. Puis à un moment donné,  
9 son conjoint, son chum de l'époque était venu me  
10 voir à mes bureaux pour me demander de leur donner  
11 un coup de main. Mais mes montants avaient été  
12 accotés. Je n'étais plus en mesure, ni moi ni ma  
13 conjointe de l'époque, de faire de chèques. Donc,  
14 il m'avait demandé carrément d'acheter mes billets  
15 et de les payer en comptant. Donc, je lui ai donné  
16 mille cinq cents dollars (1500 \$) en comptant pour  
17 une activité qui se tenait dans Sainte-Thérèse pour  
18 l'ADQ.

19 T'sais, cet individu-là qui est venu me  
20 solliciter, c'était Patrick Thiffault qui était  
21 conseiller à la Ville de Boisbriand. À un moment  
22 donné, j'ai été rencontré par les enquêteurs du  
23 DGE. Ils sont venus me rencontrer. Puis j'ai trouvé  
24 ça un peu alarmant parce que j'ai fait une  
25 déposition au sujet de cet événement-là. Eux

1           venaient m'interroger pour les élections à  
2           Boisbriand. Moi, en même temps, j'ai fait une  
3           déclaration sur le fait que j'avais contribué un  
4           mille cinq cents dollars (1500 \$) comptant à un  
5           conseiller de la Ville de Boisbriand qui était le  
6           conjoint de Linda Lapointe.

7                       Et l'enquêteur, quand il a commencé à  
8           prendre ma déclaration, à un moment donné, il s'est  
9           arrêté, il dit, il me regarde, il dit : « Monsieur  
10          Zambito, vous êtes en train de vous incriminer. Si  
11          vous voulez, je déchire le papier, je le mets aux  
12          poubelles puis on recommence. » J'ai dit : « Non,  
13          tu écris qu'est-ce que j'ai vécu, qu'est-ce que  
14          j'ai fait, puis tu me dis où je signe. » Puis il  
15          est reparti avec ça. Le DGE a enquêté. Ils ont fait  
16          deux appels téléphoniques, trois appels  
17          téléphoniques, ils ont appelé du monde proche de  
18          moi : « Avez-vous assisté? » « Oui. » « Qui a payé  
19          le billet? » « Bien, je ne m'en rappelle pas. »  
20          Puis on a mis fin à l'enquête. Puis ça a tombé  
21          lettre morte.

22                       Ça fait qu'il y a beaucoup de choses... Au  
23          début, avant qu'en deux mille neuf (2009), deux  
24          mille dix (2010), ça s'est instauré où est-ce que  
25          le financement des partis politiques est venu dans

1 les médias, et tout le monde a mis les projecteurs  
2 là-dessus, c'était normal, on laissait aller. Les  
3 chèques rentraient. Les partis déclaraient qu'est-  
4 ce qu'ils avaient. Puis il n'y avait pas plus de  
5 vérification que ça.

6           Donc, moi, je vous dis, ça, la liste que  
7 vous me montrez, c'est les montants que, moi, j'ai  
8 contribué officiellement par le biais de mon  
9 entourage. Puis, oui, il y a eu de l'argent  
10 comptant à travers ça.

11 Q. **[112]** De l'argent comptant illégal, puis toute la  
12 question des prête-noms également, ça contrevient à  
13 la loi?

14 R. Absolument.

15 Q. **[113]** Exact. Donc, si on reprend. Giuseppe Zambito  
16 qui va donner trois mille (3000 \$), le maximum, en  
17 deux mille trois (2003) à l'ADQ; va donner  
18 également trois mille (3000 \$) en deux mille six  
19 (2006) au PLQ; va donner quatre cents dollars  
20 (400 \$) en deux mille six (2006) au PQ; va donner  
21 en deux mille sept (2007) deux mille cinq cents  
22 (2500 \$) au PLQ; et en deux mille huit (2008),  
23 trois mille dollars (3000 \$) au PLQ. Ce que vous  
24 nous dites ici, c'est vraiment vos contributions à  
25 vous, exact? Ça vient de vos poches? C'est-à-dire

1 qu'il y a un remboursement?

2 R. Ça vient de mes poches! T'sais, c'était des  
3 contributions qui étaient reliées à moi. Moi,  
4 j'étais identifié comme Infrabec. Ça fait que  
5 c'était des contributions indirectement qu'on  
6 demandait à mon entreprise. Mais légalement  
7 l'entreprise n'a pas le droit de contribuer.  
8 C'était fait individuellement. Mon père était mon  
9 associé dans la compagnie. Donc, il écrivait des  
10 chèques aussi, comme je le faisais, puis mon ex-  
11 conjointe le faisait, et ma mère le faisait.  
12 C'était la façon de faire.

13 Q. **[114]** Donc, Anna Zambito, deux fois en deux mille  
14 sept (2007) et en deux mille huit (2008), deux  
15 mille cinq cents (2500 \$), trois mille (3000 \$),  
16 PLQ, deux mille sept (2007), deux mille huit  
17 (2008). Ça, ça veut dire, quand vous êtes accoté,  
18 vous n'avez pas le choix, vous devez aller plus  
19 loin, à votre mère, à votre femme?

20 R. Bien, je pense que je l'ai expliqué. À un moment  
21 donné, ça prend des chèques. Puis notre entourage  
22 immédiat, on est accoté, puis on est obligé d'aller  
23 voir nos employés, voir nos contrôleurs, voir nos  
24 secrétaires, puis tenter de leur demander de nous  
25 faire un chèque. Et on les remboursait au comptant.

1 Q. **[115]** Et, ça, semer... je veux dire, payer, que ce  
2 soit les trois partis, à l'époque c'était l'ADQ,  
3 là, c'était quoi, pour faire plaisir aux firmes de  
4 génie-conseil? C'était pour développer des  
5 affaires, c'est ça?

6 R. Bien, écoutez, il y avait tout le temps, derrière  
7 le financement, il y avait tout le temps des firmes  
8 d'ingénieurs avec qui, moi, je faisais affaire qui  
9 étaient soient impliqués au Parti libéral, soit  
10 impliqués à l'ADQ, soit impliqués avec le Parti  
11 québécois.

12 Q. **[116]** Avez-vous des noms de ça? Quelle firme qui  
13 est plus avec les libéraux? Quel nom qui est plus  
14 avec le PQ? Quel nom qui était plus avec l'ADQ?

15 R. Bien, les libéraux, ça a été, dans mon témoignage  
16 auparavant, il y avait le Groupe Roche qui me  
17 sollicitait beaucoup. Il y avait des gens de  
18 Genivar qui me sollicitaient. Il y avait des gens  
19 de Dessau qui m'ont sollicité. L'ADQ, dans le  
20 temps, j'ai été sollicité par un bureau de Saint-  
21 Eustache qui s'appelait Projeco, qui était la  
22 propriété de monsieur René Bourgeois. C'est lui qui  
23 m'a au début sollicité pour l'ADQ. Pour le PQ, les  
24 fois que j'ai été présent à des activités, j'ai été  
25 sollicité soit par Michel Lalonde du Groupe Séguin.

1 Et deux activités qui ont eu lieu à Blainville pour  
2 monsieur Richard Legendre, j'avais été sollicité  
3 par les gens de BPR-Triax. Donc, c'est tout le  
4 temps des ingénieurs qui nous approchent puis qui  
5 nous demandent de leur donner un coup de main.

6 Q. **[117]** Ça remonte à quand ces activités avec  
7 monsieur Legendre?

8 R. Écoutez...

9 Q. **[118]** Pour monsieur Legendre.

10 R. Moi, je pourrais vous dire que c'est avant deux  
11 mille huit (2008). Parce qu'en deux mille huit  
12 (2008), il a été battu. Donc, j'aurais tendance à  
13 vous dire que c'est aux alentours de deux mille six  
14 (2006)... deux mille six (2006), deux mille sept  
15 (2007), dans ces environs.

16 Q. **[119]** Êtes-vous capable d'être plus précis quant à  
17 ces activités-là? Quel endroit?

18 R. Ah, c'est des activités qui se sont tenues à  
19 Blainville dans un restaurant La Verdura. On était,  
20 je vous dirais, souvent, tout le temps le même  
21 principe, on était une trentaine de personnes qui  
22 étaient présentes. Et l'activité avait coûté mille  
23 dollars (1000 \$). Et j'avais assisté. Écoutez,  
24 j'étais là. Le monde le savait que j'étais un  
25 libéral, mais on était quand même là. On faisait,

1           comme on disait, du développement des affaires. On  
2           était présent, puis on était sollicité, et on  
3           assistait.

4           Q. **[120]** Dans le fond...

5           R. Des fois, ça devenait des fois redondant. Une  
6           semaine, on était vu dans des activités libérales;  
7           la semaine d'après à l'ADQ; puis deux semaines  
8           après au PQ. C'était tout le temps le même cercle  
9           de gens d'affaires qui se promenaient dans les  
10          activités.

11          Q. **[121]** Malgré la loi, malgré l'esprit de la loi, ce  
12          que je comprends de votre témoignage, dans le fond,  
13          ce n'est pas Lino Zambito, c'est Infrabec qui est  
14          là, c'est Infrabec qui est sollicité. Est-ce que je  
15          me trompe quand je dis ça?

16          R. Bien, c'est l'entreprise. L'entreprise ne peut pas  
17          contribuer. Donc, on associe un nom à cette  
18          entreprise-là. Puis aujourd'hui, moi, quand je  
19          regarde tout qu'est-ce qu'on veut faire, on est  
20          parti de trois mille (3000 \$) les contributions, on  
21          les a baissées à mille (1000 \$). Aujourd'hui, on  
22          parle de les baisser à cent dollars (100 \$). Moi,  
23          je dis, il y a deux façons qu'il faut regarder le  
24          problème. Si on baisse ça à cent dollars (100 \$),  
25          il faut absolument que le gouvernement finance les

1 partis politiques. Parce que les partis politiques  
2 ont besoin d'argent pour leur campagne. Donc, si on  
3 fait juste baisser les contributions et on  
4 n'intervient pas d'autres façons, on va juste créé  
5 d'avoir beaucoup plus d'argent au noir pour se  
6 financer.

7 De l'autre côté, moi, je dis, pourquoi être  
8 hypocrite et vouloir baisser à cent dollars  
9 (100 \$)? Moi, ma vision, c'est augmentons-les.  
10 Mettez-les à dix mille dollars (10 000 \$) par  
11 individu et permettez aux entreprises de  
12 contribuer. Au moins, vous allez avoir, sur papier,  
13 qui qui donne puis qui qui ne donne pas. Parce que  
14 là on veut tellement avoir l'air pur et net, qu'on  
15 va chercher des contributions de cent dollars  
16 (100 \$), que l'argent est donné au noir. Ça fait  
17 qu'on crée un autre problème en voulant baisser.  
18 Donc, si on veut baisser, il faut que le  
19 gouvernement intervienne puis le gouvernement les  
20 finances les partis politiques. Sans ça, en  
21 baissant, on ne règle pas le problème, on va juste  
22 créer plus de financement au noir. C'est ma  
23 perception de l'expérience que j'ai vue sur le  
24 terrain.

25 Q. **[122]** Comme, par exemple, madame Louise Thériault,

1 qu'on voit, qui était votre conjointe de l'époque,  
2 ce n'est pas madame Thériault qui a sorti de sa  
3 poche cinq cents dollars (500 \$) pour le donner au  
4 PLQ puis, l'année d'après, mille dollars (1 000 \$)  
5 en deux mille quatre (2004) puis, en deux mille six  
6 (2006), mille (1 000 \$) puis en, deux mille six  
7 (2006), un deux mille quatre cents (2 400 \$) puis,  
8 également en deux mille six (2006), un autre mille  
9 dollars (1 000 \$) puis là on le donne au PQ, au  
10 PLQ, au PQ. Et on revient, ensuite de ça, en deux  
11 mille sept (2007), au PLQ, mille dollars (1 000 \$),  
12 à l'ADQ, en deux mille huit (2008), mille cent  
13 cinquante dollars (1 150 \$)...

14 Est-ce qu'on peut monter le document, s'il  
15 vous plaît. Non, non, descendre plutôt, je  
16 m'excuse, à madame Thériault.

17 Alors, toujours madame Thériault, donc,  
18 deux mille huit (2008)... trois mille dollars  
19 (3 000 \$), en deux mille huit (2008), au PLQ et, en  
20 deux mille neuf (2009), trois mille dollars  
21 (3 000 \$) au PLQ, là. Madame Thériault, là...

22 R. Écoutez, mon ex-conjointe, il n'y avait pas plus  
23 dépolitisée que ça, elle ne suivait pas la  
24 politique. Ça fait que...

25 Q. **[123]** Elle était généreuse.

1 R. Bien, « elle était généreuse »; c'est moi qui lui  
2 demandais de me donner un coup de main puis elle le  
3 faisait. Mais, je veux dire, elle, la politique,  
4 c'était loin dans ses pensées puis ce n'était  
5 pas... elle n'avait aucun intérêt là-dedans. Ça  
6 fait que, tu sais, ça veut juste démontrer qu'à un  
7 moment donné, par notre entourage, on se faisait  
8 donner un coup de main.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[124]** Êtes-vous capable de chiffrer combien  
11 d'argent comptant vous auriez donné pour la même  
12 période de temps? On voit que c'est un montant de  
13 quatre-vingt-huit mille (88 000 \$) par chèques, là,  
14 quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix  
15 (88 970 \$).

16 Combien, pensez-vous, d'argent comptant?

17 R. Écoutez, je ne serais pas capable de vous répondre,  
18 là, parce que, comme je vous dis, là, sur un laps  
19 de six, sept ans, on était sollicités souvent. Les  
20 gens venaient nous voir et nous demandaient  
21 d'acheter des billets puis souvent on réglait les  
22 billets au comptant. Puis je n'ai pas vraiment  
23 gardé une comptabilité de tout ça. Tu sais, on le  
24 faisait puis c'était réglé puis on passait à autre  
25 chose. Je n'ai jamais... Puis, même ici, ces

1 montants-là, vous me déposez la liste puis je vois  
2 le chiffre puis je suis surpris aussi de le voir.  
3 Tu sais, ce n'est pas des choses que je  
4 comptabilisais ou que j'essayais de garder à  
5 l'esprit.

6 Q. **[125]** Mais est-ce qu'on s'entend pour dire... ou  
7 est-ce que c'est possible que ce soit beaucoup plus  
8 que ce que vous donniez par chèques?

9 R. Possiblement. Possiblement, mais, comme je vous  
10 dis, je n'ai pas gardé... c'était vraiment du cas  
11 par cas, où est-ce qu'on réglait des billets de  
12 financement, on en prenait deux, trois, on les  
13 réglait au comptant et des montants plus  
14 importants, on réglait aussi au comptant.

15 Moi, je pense qu'il est important aussi de  
16 regarder dans les belles... moi, j'appelle ça, les  
17 belles années, là, à partir de deux mille trois  
18 (2003), deux mille quatre (2004), il faut aller  
19 évaluer le montant que les partis politiques  
20 réussissaient à aller amasser dans une année. Moi,  
21 ça a été porté à ma connaissance que le Parti  
22 libéral du Québec a battu des scores; on ramassait  
23 sept (7), huit (8), neuf millions (9 M) par année.  
24 Puis c'est des chiffres qu'il faudrait aller  
25 vérifier auprès du directeur général des élections

1 et pourquoi, à partir de deux mille neuf (2009),  
2 deux mille dix (2010), ça a chuté drastiquement.

3           Donc, tu sais, c'est des questionnements  
4 puis c'est des vérifications qu'il faut aller  
5 faire. Puis, moi, j'étais au courant, on me l'a dit  
6 qu'il existait du financement sectoriel, comme on  
7 appelait, où les ministres devaient ramasser cent  
8 mille dollars (100 000 \$) annuellement pour le  
9 parti. Donc...

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[126]** Ça vient d'où ça, on vous l'a dit?

12 R. Bien, j'ai fréquenté du monde proche... des  
13 organisateurs du Parti libéral...

14 Q. **[127]** Comme? Comme qui?

15 R. Bien, monsieur Bibeau me l'a déjà confirmé,  
16 monsieur Lortie me l'a confirmé, que c'était la  
17 norme au Parti libéral. Les ministres devaient  
18 ramasser cent mille dollars (100 000 \$) par année.  
19 Donc, partez... les faits que vous avez vingt-cinq  
20 (25), vingt-six (26) ministres, c'est déjà deux  
21 millions six cent mille (2 600 000 \$) par année qui  
22 était ramassé. Mais, ce financement-là, il était  
23 ramassé, comme je vous dis, souvent en demandant à  
24 des bureaux d'ingénieurs de s'impliquer, le bureau  
25 d'ingénieur se retournait vers les entrepreneurs.

1           Donc, c'est un financement que, pour moi, il était  
2           artificiel, il était tiré... c'est un financement  
3           qui était fait de force.

4           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5           Q. **[128]** Comme vous venez de dire, là, c'est des  
6           firmes d'ingénieurs qui vous demandaient de  
7           contribuer aux partis politiques, est-ce que dans  
8           un cas concret, on vous a déjà dit : « On aurait  
9           besoin que tu contribues puis on va régler ton  
10          extra dans ce dossier-là »?

11          R. Bien, ce n'était pas... ce n'était jamais  
12          spécifique. Souvent c'était : « Donne-moi un coup  
13          de main puis, au prochain contrat ou prochain  
14          projet qu'on va faire ensemble, on s'arrangera. »  
15          Ça fait que c'était souvent un lien... un retour  
16          d'ascenseur. On prenait la parole de l'ingénieur  
17          pour compte, qu'il allait nous aider puis on lui  
18          donnait un coup de main là puis éventuellement...  
19          des fois il pouvait passer six mois, un an sans  
20          qu'on ait de projet avec cette firme-là. Quand le  
21          projet... on avait un projet, là, souvent, on  
22          réussissait à régler nos comptes, comme qu'on  
23          pourrait dire.

24          Me DENIS GALLANT :

25          Q. **[129]** Mais, je pose la question à l'inverse : Ne

1 pas... quand vous êtes sollicité par les firmes de  
2 génie-conseil, ne pas accepter, de dire :  
3 « Regarde, moi, là, non. Non, moi, je fais ma  
4 petite job, je suis entrepreneur et je ne contribue  
5 pas aux partis politiques, je suis apolitisé »,  
6 mettons.

7 R. Oui.

8 Q. **[130]** Il arrive quoi, on est mis au banc des  
9 accusés, on est...

10 R. Écoutez, je ne peux pas vous répondre parce que,  
11 moi...

12 Q. **[131]** Vous l'avez fait.

13 R. Moi, je leur donnais un coup de main. Ça fait qu'à  
14 partir de là, vous me demandez si je ne l'aurais  
15 pas fait qu'est-ce qui serait arrivé? Je ne peux  
16 pas vous répondre.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[132]** Oui, mais vous avez dit tantôt qu'il vous est  
19 arrivé, à partir de l'émission Enquête, de ne plus  
20 les aider et de faire votre petite affaire, de  
21 soumissionner, et vous aviez des contrats quand  
22 même.

23 R. Oui.

24 Q. **[133]** Comment expliquez-vous ça?

25 R. Mais c'est pour ça que je vous dis aussi de faire

1 l'étude des montants que les partis politiques  
2 ramassaient. À partir de deux mille neuf (2009),  
3 deux mille dix (2010), les bureaux d'ingénieurs  
4 puis les organisateurs, je pourrais dire, ils se  
5 sont calmés, ils mettaient beaucoup moins de  
6 pression. Je vous dis, ça serait important d'aller  
7 faire une étude, voir quand on a mis sur pied  
8 Marteau, l'UPAC, de combien leurs contributions,  
9 leurs levées de fonds ont baissé annuellement. La  
10 mentalité a complètement changé, c'était différent,  
11 on faisait très attention dans le milieu. Il faut  
12 aller vérifier les chiffres, voir le changement  
13 drastique qui s'est fait dans les collectes de  
14 fonds des partis politiques. Les chiffres vont... à  
15 mon avis, les chiffres vont parler d'eux-mêmes.

16           Donc, à partir de là, les bureaux  
17 d'ingénieurs étaient mal placés de, de tenter de  
18 vous dire « Bien là, il faut les aider. ». C'était  
19 là, regardez là, on va faire notre ouvrage, on va  
20 s'assurer de terminer les travaux puis ne pas se  
21 faire coïncider parce que, tu sais, dans le milieu ça  
22 brassait, dans le milieu de la construction ça  
23 brassait avec les enquêtes et tout ça, ça fait que  
24 le monde ont...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[134]** Mais vous avez quand même fini par ne plus  
3 être capable de faire affaire, puisque vous avez,  
4 vous ne faites plus affaire dans ce domaine-là?

5 R. Bien moi, ça a été plus mes banques. Mes banques  
6 quand j'ai été accusé, elles ont rappelé mes marges  
7 de crédit parce qu'elles n'étaient pas à l'aise, vu  
8 mes accusations donc c'est ma banque qui m'a sorti  
9 d'affaire. Puis par, comme je vous dis dans le  
10 moment, écoutez, moi c'est bien important de  
11 comprendre, j'ai été dans le domaine, j'ai rentré  
12 dans le domaine en quatre-vingt-dix-huit (1998), le  
13 système il était implanté, que ce soit le système  
14 de collusion, que ce soit le système de financement  
15 des partis politiques, écoutez, je n'ai pas été un  
16 ange, j'ai, j'ai...

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. **[135]** Vous avez profité abondamment.

19 R. J'ai, j'ai truqué des contrats, j'ai financé des  
20 partis politiques, j'ai corrompu des  
21 fonctionnaires, mais le système était fait de telle  
22 façon que si je voulais travailler, que ça soit à  
23 Laval, Montréal, sur la Rive-Nord, pour le  
24 ministère, je n'avais pas le choix d'agir ainsi.

25 Donc aujourd'hui, avec le recul, je vais

1 vous dire, quand j'ai été mis en faillite, j'étais  
2 très frustré d'être sorti du domaine parce que  
3 j'avais quand même bâti une compagnie que j'avais  
4 commencée à zéro et on faisait un chiffre  
5 d'affaires de vingt-cinq (25 M\$), trente millions  
6 (30 M\$) annuellement puis c'était une compagnie qui  
7 allait bien. Mais aujourd'hui, avec tout le recul  
8 et le temps qui s'est écoulé, je suis content de ne  
9 plus être dans le domaine. C'est un domaine qui est  
10 difficile, c'est un domaine qui n'est pas évident,  
11 c'est un système qui est implanté profond et qui  
12 vous amène à faire des affaires qui, souvent, vont  
13 contre vos principes de vie sauf que, si on veut  
14 travailler, puis je le répète, c'est bien  
15 important, si on voulait travailler dans ces  
16 années-là, on n'avait pas le choix de suivre le  
17 système puis je l'ai très bien précisé, si tu ne  
18 suis pas le système, vends tes équipements, ferme  
19 tes bureaux puis va-t-en dans un domaine. Puis  
20 aujourd'hui, sincèrement, je n'ai aucun regret de  
21 ne plus être dans ce système-là.

22 Q. **[136]** Je vais revenir à vos ingénieurs Marc  
23 Dagenais et Carlo Rivera, si on regarde les  
24 contributions qu'ils ont faites pour le PLQ et le  
25 PQ quant à monsieur Dagenais, trois mille (3 000 \$)

1 en deux mille six (2006), huit cents (800 \$) en  
2 deux mille huit (2008) et cinq cents (500 \$) pour  
3 le PQ en deux mille neuf (2009). Monsieur Rivera  
4 trois mille (3 000 \$) en deux mille six (2006) donc  
5 le maximum, cinq cents (500 \$) pour l'ADQ en deux  
6 mille huit (2008) et deux mille cinq cents  
7 (2 500 \$) en deux mille huit (2008) pour le PLQ.  
8 Votre famille immédiate, ce que je peux comprendre  
9 de votre témoignage, c'est que ça sort de votre  
10 poche, ça sort de la même place, mais ces gens-là  
11 là qui vous ont fourni des chèques, de quelle  
12 manière vous les remboursiez?

13 R. Écoutez, c'est soit, il y avait deux façons de les  
14 rembourser, soit que je leur donnais l'argent  
15 comptant ou soit qu'il me passait un compte de  
16 dépenses dans la compagnie et je leur, je leur  
17 faisais un chèque, ça fait que c'était une façon ou  
18 autre de les rembourser.

19 Q. **[137]** Donc, donc, comme je vous ai déjà posé la  
20 question, c'est-à-dire c'est forcément il faut  
21 frauder là? Forcément il faut soit traficoter les  
22 livres de votre compagnie pour rembourser des  
23 comptes de dépenses qui n'ont jamais eu lieu ou  
24 soit faire de la fausse facturation parce que ça  
25 reste quand même des montants assez importants?

1 R. Bien c'est évident, oui, on n'a pas le choix parce  
2 que comme je vous dis, à un moment donné, moi mes  
3 employés là, donner trois mille dollars (3 000 \$)  
4 ou huit cents dollars (800 \$) au PLQ, regarde, je  
5 vous donne l'exemple de ma secrétaire en deux mille  
6 sept (2007), elle a donné...

7 Q. **[138]** On va, on va descendre, alors on va  
8 descendre, s'il vous plaît, amener alors pour  
9 madame Francine Landreville effectivement.

10 R. C'est une personne qui gagnait vingt-cinq  
11 (25 000 \$), trente mille (30 000 \$) par année et  
12 qui donne trois mille (3 000 \$) à l'ADQ puis en  
13 deux mille huit (2008) deux mille deux cent  
14 cinquante (2 250 \$) au PLQ, écoutez...

15 Q. **[139]** Mathématiquement, elle ne peut pas...

16 R. Écoutez, c'est dix pour cent (10 %) de son salaire  
17 ça fait qu'elle, elle veut bien donner un coup de  
18 main, mais à un moment donné elle n'a pas les mêmes  
19 convictions que je pourrais avoir, ça fait qu'elle  
20 veut être remboursée. Donc c'est juste normal, puis  
21 ces gens-là, écoutez, c'était la façon de faire  
22 puis je pense que ça ressort dans les bureaux  
23 d'ingénieurs partout, allez vérifier, les employés  
24 étaient sollicités puis c'était la façon de faire.

25 Souvent ils ne posaient pas, souvent moi je

1           peux vous dire qu'il y avait des employés qui  
2           étaient mal à l'aise parce que tu es quand même son  
3           supérieur immédiat, il ne veut pas dire non, tu  
4           l'approches, tu dis : « Regarde, j'ai besoin d'un  
5           chèque, tu me ferais-tu un chèque de trois mille  
6           dollars (3 000 \$) pour le Parti libéral, je vais te  
7           le redonner en comptant. ». Souvent les gens sont  
8           mal à l'aise, ils sont gênés, puis ils ne veulent  
9           pas te dire non, ils vont le faire parce que tu es  
10          ton... tu es son supérieur, tu es son patron puis,  
11          tu sais, aujourd'hui ça sort publiquement, ils se  
12          retrouvent là, puis en bout de ligne, ces gens-là,  
13          ils ont juste tenté d'aider un... un dirigeant ou  
14          un propriétaire de compagnie. Ça fait que c'est  
15          bien délicat pour certains employés puis moi je  
16          pense que, encore une fois, je le répète, le  
17          système de financement est malade et le problème ce  
18          n'est pas ces employés-là, c'est le système qui est  
19          malade et corrompu.

20        Q. **[140]** Et c'est la même chose pour vos, votre vice-  
21        président, sa conjointe j'imagine Cynthia Nadif  
22        Kouri, j'imagine que c'est à votre demande?

23        R. Oui, toujours. Oui.

24        Q. **[141]** Et la même chose pour monsieur Guillaume  
25        Depali (sic) dont vous avez dit que c'était un...

1 R. C'est un ami.

2 Q. **[142]** C'est un ami.

3 R. Oui.

4 Q. **[143]** Qui vous a également aidé.

5 R. Oui.

6 Q. **[144]** À votre demande?

7 R. Oui.

8 Q. **[145]** Pour un total de quatre-vingt-huit mille neuf  
9 cent soixante-dix (88 970 \$).

10 R. Oui.

11 Q. **[146]** Vous avez parlé d'activités de financement du  
12 PQ, vous avez parlé d'activités de financement de  
13 l'ADQ, on... votre ville, on en a déjà parlé, vous  
14 étiez résident, mais est-ce que vous avez déjà  
15 contribué à des politiques municipales alors que  
16 vous n'étiez pas résident?

17 R. Oui. J'ai, à Montréal, lors des élections deux  
18 mille, deux mille neuf (2009), deux mille neuf  
19 (2009) j'avais donné, j'avais rencontré le candidat  
20 de Vision Montréal, monsieur Benoît Labonté et  
21 j'avais donné un montant de vingt-cinq mille  
22 (25 000 \$) ou trente mille (30 000 \$) comptant à  
23 monsieur Labonté pour sa campagne de deux mille  
24 neuf (2009).

25 Q. **[147]** O.K. Vous allez nous expliquer le contexte.

1           Alors en vertu de la Loi électorale c'est évident  
2           que vous ne pouvez pas, vous ne pouvez pas  
3           contribuer ou participer à une activité quand vous  
4           n'êtes pas résident. C'est exact?

5           R. Oui.

6           Q. **[148]** Et vous avez été approché comment pour  
7           contribuer au parti Vision Montréal de monsieur  
8           Labonté à l'époque?

9           R. Il y avait une personne qui m'avait mis en contact  
10          avec, le nom m'échappe, mais il y a une rencontre  
11          qui avait été organisée, j'avais croisé monsieur  
12          Labonté et il m'avait dit si j'étais prêt à lui  
13          donner un coup de main pour sa campagne de deux  
14          mille neuf (2009) pour les élections, lui, dans le  
15          temps, il était le candidat de Vision Montréal par  
16          après, il a quitté sa position. Donc, j'avais dit à  
17          monsieur Labonté que je lui donnerais un coup de  
18          main et comme je vous ai dit, je lui ai remis un  
19          montant de vingt-cinq à trente mille (25-30 000)  
20          comptant que j'avais donné à lui-même  
21          personnellement.

22          Q. **[149]** O.K. Euh, souvenez-vous à quel endroit? Dans  
23          quelle forme?

24          R. C'était dans un restaurant, je l'avais croisé dans  
25          un restaurant à Laval, et euh... C'était liquide

1           là, ce n'était pas par chèque, c'était des  
2           contributions liquides.

3           Q. **[150]** Parfait. D'autres choses à ajouter quant aux  
4           financements des partis politiques que ce soit sur  
5           la scène provinciale que municipale?

6           R. Provinciale, la seule chose que j'aimerais  
7           apporter, où, moi, je vois qu'il peut y avoir...  
8           que l'expérience que j'ai eue, que je vois un  
9           problème flagrant, c'est quand des directeurs de  
10          cabinet, des gens de la fonction publique sont  
11          impliqués dans le financement d'un parti  
12          quelconque. Je pense qu'il y a comme... ils  
13          jouent... ces gens-là jouent un double rôle, puis  
14          je pense que c'est très... c'est très dangereux  
15          pour les affaires d'un cabinet ou d'un ministère.

16                   Je pense que c'est important qu'on puisse  
17          différencier que si t'es directeur de cabinet d'unE  
18          ministre, à mon avis à moi, t'as aucunement... tu  
19          ne dois aucunement avoir la possibilité de  
20          t'occuper de financement d'un parti politique quel  
21          que soit.

22          Q. **[151]** Ce que vous nous dites, c'étaient les passes  
23          directes que vous aviez, là. Par exemple, par  
24          exemple, obtenir que madame Normandeau, qu'est-ce  
25          qu'elle veut pour son anniversaire ou si elle veut

1 des billets pour aller voir un spectacle au Centre  
2 Bell, c'est ce que vous nous dites. C'est la  
3 proximité que vous allez chercher avec ça, les  
4 entrepreneurs.

5 R. Il y a la proximité et, moi, honnêtement, là, je  
6 veux que les gens comprennent que souvent les élus  
7 - puis je l'ai vécu, puis je pense que... Il y a  
8 beaucoup de monde, il y a des députés qui sont en  
9 politique qui sont... ce sont des honnêtes gens et  
10 qu'ils sont là pour servir la population. Il faut  
11 faire la part des choses. Il y a du monde qui est  
12 là, il y a des députés que, moi, je connais, qui  
13 vont faire des soupers bénéfiques, ils vont faire  
14 des ramasses de fonds à cinquante dollars (50 \$)  
15 avec des soirées spaghetti, puis ils vont chercher  
16 leur argent. Il y a du monde qui est là, puis il  
17 faut faire attention, il y en a plusieurs qui sont  
18 honnêtes.

19 De l'autre côté aussi, il y a beaucoup de  
20 ministres, moi, je pense qui sont honnêtes et  
21 intègres. Moi, qu'est-ce que je condamne, c'est le  
22 système qui est implanté dans les partis politiques  
23 qui les oblige à aller chercher cet argent-là.

24 Je prends l'exemple du Parti libéral du  
25 Québec. Quand on exige à un ministre d'aller

1 chercher cent mille (100 000 \$) de financement  
2 annuellement, moi, je pense qu'on les oblige à se  
3 mouiller, puis, ça, c'est dangereux. Puis ça  
4 n'enlève pas que ces ministres-là, il y en a  
5 plusieurs qui peuvent être intègres et honnêtes,  
6 mais le système à l'interne du parti fait qu'ils  
7 doivent livrer ces montants-là. Puis souvent, oui,  
8 il y a des ministres qui sont envoyés dans des  
9 événements. Ils arrivent là, ils ne savent pas  
10 c'est qui les invités et qui qui va être là. Mais,  
11 les gens qui organisent, les organisateurs ou les  
12 directeurs de cabinet qu'eux organisent ces soirées  
13 bénéfices-là sont au courant.

14 Q. **[152]** Est-ce que vous nous dites, c'était dur de  
15 manquer monsieur Domenico Arcuri?

16 R. Bien, écoutez, moi, l'expérience que j'ai eue quand  
17 j'ai organisé de quoi pour madame Normandeau, il a  
18 fallu que vingt-quatre (24) heures à l'avance  
19 j'envoie ma liste d'invités pour valider les noms  
20 de qui qui allaient être là. Donc, je présume que  
21 la même façon a été faite pour madame Beauchamp.  
22 Les gens ont dû fournir une liste vingt-quatre (24)  
23 ou quarante-huit (48) heures à l'avance pour savoir  
24 qui avait été là. Puis, ce sont aux gens qui les  
25 entourent, aux organisateurs de faire la

1 vérification, de voir qui va être présent ou pas.

2 Et souvent là, oui, les ministres sont mis  
3 avec du monde qu'ils ne connaissent pas, qu'ils  
4 rencontrent. Il y a une photo qui se prend puis  
5 tout de suite, on associe qu'il y a des liens. Il  
6 faut être prudent. Moi, je pense que l'organisation  
7 des partis politiques doit faire attention à ces  
8 affaires-là puis on doit éviter, on doit éviter de  
9 mettre les ministres dans des situations de même en  
10 leur demandant d'aller chercher des montants  
11 astronomiques annuellement.

12 Puis là, écoutez, c'est sûr que je suis  
13 l'actualité comme tout le monde. Il y a des  
14 organisateurs que j'ai nommés, il y a des chefs de  
15 cabinet que j'ai nommés qui font déjà partie... qui  
16 font partie de la campagne de certains candidats à  
17 la chefferie du Parti libéral du Québec.

18 Moi, je pense que c'est important qu'on  
19 prenne... que le Parti libéral du Québec prenne  
20 l'opportunité de faire le ménage et de mettre...  
21 d'arrêter de mettre le monde dans des situations  
22 mal à l'aise, que ce soit des élus qui sont là pour  
23 servir la population ou des gens qui sont là pour  
24 devenir ministre, il faut arrêter.

25 Il y a un noyau d'organiseurs à l'intérêt

1 du Parti libéral, à l'intérieur du Parti québécois,  
2 à l'intérieur de l'ADQ. Ces gens-là, moi, je pense  
3 que c'est dépassé, ces gens-là n'ont plus la raison  
4 d'être dans ces partis-là. Puis j'espère qu'ils  
5 vont prendre l'opportunité qui leur est donnée de  
6 faire le nettoyage. Il faut arrêter de dire aux  
7 gens : « Oui, mais il n'est plus là, mais on sait  
8 qu'il travaille par en arrière ».

9           Moi, j'aimerais ça que souvent les gens  
10 soient ouverts puis qu'ils disent officiellement  
11 qui les appuie ces candidats-là, quel organisateur  
12 travaille, quel bureau d'ingénieurs est derrière  
13 eux. Et s'ils ne sont pas capables de le faire, ce  
14 n'est pas, moi, je pense, des gens qui méritent  
15 d'être élus pour faire avancer la société. Moi, je  
16 pense qu'on est rendu là et ces gens-là doivent  
17 aller, comme on dit - excusez l'expression - au  
18 « batte » - puis s'engager à le faire le nettoyage  
19 dans leur parti politique.

20 Q. **[153]** On va revenir après la pause, je vais avoir  
21 des questions à vous poser sur la Ville de Laval.

22 R. Parfait.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, nous allons donc prendre la pause  
25 maintenant. Merci.

1           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3           REPRISE DE L'AUDIENCE

4           Me DENIS GALLANT :

5           Q. **[154]** Monsieur Zambito, nous allons parler  
6           maintenant de la Ville de Laval.

7           R. Oui.

8           Q. **[155]** Pendant toutes les années où est-ce que vous  
9           avez été à la tête d'Infrabec, avez-vous obtenu des  
10          contrats, des contrats que ce soit au niveau de la  
11          voirie, d'égout, et caetera, avec la Ville de  
12          Laval?

13          R. J'en ai obtenus, je vous dirais là, quelques-uns.  
14          Je dirais, j'ai possiblement fait l'équivalent de  
15          cinq à six contrats à Laval.

16          Q. **[156]** O.K. Vous avez parlé d'un système de  
17          collusion entre les entrepreneurs, en tout cas,  
18          dans votre sphère d'activité qui était les égouts à  
19          Montréal.

20          R. Oui.

21          Q. **[157]** Avez-vous été témoin d'activités de collusion  
22          avec... dans l'obtention des contrats à la Ville de  
23          Laval?

24          R. Oui, il y a un système qui existe aussi à Laval...

25          Q. **[158]** O.K.

1 R. ... qui est très bien structuré.

2 Q. **[159]** Et à partir de quand vous avez été mis au  
3 courant qu'il y avait... un tel système existait à  
4 la Ville de Laval?

5 R. Écoutez, le système, il est en place depuis  
6 plusieurs années. Moi, j'ai débuté mes activités en  
7 quatre-vingt-dix-huit (98) de la compagnie et,  
8 comme je vous ai dit auparavant, on allait chercher  
9 les documents d'appel d'offres sur les projets de  
10 Laval et je me suis vite rendu compte que c'est un  
11 circuit fermé aussi. Je recevais des appels des  
12 entrepreneurs qui faisaient partie de cette clique  
13 d'entrepreneurs de Laval.

14 Q. **[160]** O.K. Peut-être une question, je ne me  
15 souviens pas si j'avais élaboré quand on parlait de  
16 la Ville de Montréal, mais pour qu'un tel système  
17 fonctionne, est-ce que nécessairement vous devez...  
18 est-ce que c'est une obligation d'avoir la liste  
19 des entrepreneurs qui vont chercher les documents  
20 d'appel d'offres? Je ne sais pas si vous me  
21 comprenez là, parce que si jamais, effectivement,  
22 le système ne fonctionnerait pas sans ça? Est-ce  
23 que c'est une condition préalable d'obtenir la  
24 liste?

25 R. C'est la condition essentielle parce que, sans

1 liste des entrepreneurs, on ne peut pas savoir qui  
2 a ramassé, qui a acheté les documents d'appel  
3 d'offres. Donc, sans cette liste-là, c'est  
4 impossible de... c'est « impossible », je veux  
5 dire, c'est plus difficile à faire une tournée des  
6 entrepreneurs qui sont intéressés au projet, donc  
7 la liste est vraiment essentielle.

8 Q. **[161]** Donc, par exemple, s'il y a vingt-cinq (25)  
9 personnes qui vont chercher les documents d'appel  
10 d'offres, ils doivent recevoir les plans et devis  
11 et les cahiers de charges, vous devez  
12 nécessairement, quand vous êtes dans un système  
13 collusoire, appeler ou rencontrer l'ensemble des  
14 personnes qui ont été chercher ces documents-là.

15 R. Absolument, si vous voulez que ça fonctionne, il  
16 faut communiquer avec tous les gens qui sont sur la  
17 liste. Si vous ne le faites pas, bien, vous allez  
18 avoir une mauvaise surprise. Celui qui n'a pas été  
19 appelé ou communiqué, bien, il va rentrer son prix,  
20 puis son prix risque d'être plus bas que le vôtre.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[162]** Mais, est-ce que c'est toujours la même  
23 personne qui remet les documents? Est-ce que c'est  
24 toujours le même fonctionnaire qui remet les  
25 documents aux entrepreneurs qui demandent à avoir

1 les documents?

2 R. Écoutez, à Montréal, la liste, comme je vous ai  
3 dit, pour un bout de temps, elle était publique.  
4 N'importe qui pouvait aller la consulter au bureau  
5 du département des travaux d'ingénierie, c'était  
6 public, c'était consultable par tout le monde. À  
7 Laval, c'est une liste qui, à ma connaissance,  
8 n'était pas publique, était fournie par un  
9 fonctionnaire de la Ville qui remettait la liste  
10 aux entrepreneurs.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[163]** Bon. On y reviendra à cette liste-là, là, je  
13 vais me concentrer sur Laval. Vous dites, bon, vous  
14 êtes en affaires depuis la fin des années quatre-  
15 vingt-dix (90) à quatre-vingt-dix-huit (98),  
16 effectivement. Et à un moment donné, vous êtes au  
17 courant qu'il y a également un système de collusion  
18 à Ville de Laval. Vous faites quoi pour percer ce  
19 système de collusion-là?

20 R. Bien, un peu comme j'ai fait à Montréal. Souvent,  
21 je recevais des appels des autres entrepreneurs  
22 pour les laisser aller, pour me tasser. Ils me  
23 demandaient carrément de me tasser et de ne pas  
24 entrer de prix. Au début, les premières années, je  
25 laissais aller, je laissais aller, mais à un moment

1           donné, quand je me faisais appeler, j'ai fait  
2           mention aux gens que j'avais besoin de travailler  
3           moi aussi et qu'à un moment donné, c'était bien  
4           beau qu'eux s'organisent, mais dans l'avenir  
5           prochain, ça allait me prendre une job moi aussi à  
6           Laval pour pouvoir travailler, donc...

7           Q. **[164]** Et là, on va situer à la fin des années  
8           quatre-vingt-dix (90) et début des années deux  
9           mille (2000). Qui sont ces entreprises-là qui vous  
10          appellent là?

11          R. Bien, ce sont tout le temps un peu les mêmes  
12          joueurs qu'on retrouve à Laval. Début des années  
13          deux mille (2000), on retrouvait souvent  
14          Constructions Louisbourg, Poly Excavation, on  
15          voyait Nepcon Incorporée, la compagnie Mergad, mais  
16          je pense qu'au début des années deux mille (2000)  
17          ils portaient un autre nom. Ils ont changé pour  
18          Mergad plus tard. On avait la compagnie Timberstone  
19          qui était présente, on avait la compagnie G.  
20          Giuliani. Il y a aussi Sintra Incorporée, division  
21          Laval, qui était présente. Je vous dirais, là, il y  
22          avait aussi J. Dufresne Asphalte, Jocelyn Dufresne  
23          Incorporée. Aujourd'hui, J. Dufresne Asphalte a été  
24          achetée par Jocelyn Dufresne, là, c'est une même  
25          entité, là. Essentiellement, c'était les joueurs

1 qu'on voyait en présence, là, sur le terrain.

2 Q. **[165]** Je poserai des questions éventuellement sur  
3 vos personnes contacts, là, les personnes qui vous  
4 appelaient dans ces compagnies-là, mais une chose  
5 que je veux savoir, est-ce que c'est comme, c'était  
6 comme à la Ville de Montréal, c'est-à-dire tout le  
7 travail de génie civil était séparé en secteurs?  
8 Est-ce qu'il y avait ça, ou si vous preniez à peu  
9 près tout à Laval parce qu'il y avait moins de  
10 contrats?

11 R. Écoutez. Moi je pense qu'il y avait des champs  
12 d'activité comme à Montréal, sauf que moi  
13 j'étais...

14 Q. **[166]** Égouts, pavage...

15 R. Égouts... Égouts, canalisations, c'était vraiment  
16 ma spécialité du moment, là. Je me concentrais plus  
17 dans ce domaine-là.

18 Q. **[167]** Et ça, les compagnies dont vous avez nommé,  
19 ces compagnies-là faisaient partie d'un système  
20 collusoire, selon vous, à cette époque-là?

21 R. Oui. Absolument.

22 Q. **[168]** Et pour ces compagnies-là, qui étaient vos  
23 personnes contacts qui vous appelaient, là, de  
24 mémoire?

25 R. Bien, écoutez, pour Constructions Louisbourg je

1           faisais affaire avec monsieur Joe Malluzzo, qui  
2           était ingénieur. Poly Excavation, c'était Marc  
3           Lefrançois. Chez Nepcon c'était monsieur René Mergl  
4           (sic). Chez Mergad c'était monsieur Mike Mergl  
5           (sic). Timberstone c'était un dénommé Leo Moscato.  
6           Chez Giuliani c'était monsieur Giuliani lui-même.  
7           Sintra, dans le temps, bien c'était un monsieur  
8           Gilles Théberge qui était en charge de la division  
9           Laval. Et je pense que j'ai fait le tour, là, si je  
10          me fie...

11        Q. **[169]** Vous avez fait le tour. Et...

12           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13        Q. **[170]** L'asphalte, Dufresne Asphalte, ça c'était...?

14        R. Oui. Oui. Asphalte... J. Dufresne Asphalte, c'était  
15           Patrick Lavallée qui était chez J. Dufresne  
16           Asphalte. Et chez Jocelyn Dufresne, c'était  
17           monsieur Jocelyn Dufresne.

18           Me DENIS GALLANT :

19        Q. **[171]** O.K. Et là on se situe au début des années  
20           deux mille (2000), c'est-à-dire quand il y a un  
21           contrat qui sort à la Ville de Laval dans votre  
22           sphère d'activité, donc canalisations et égouts.

23        R. Oui.

24        Q. **[172]** Ce que vous nous dites, c'est que  
25           généralement, vous alliez chercher les documents

1 d'appel d'offres?

2 R. Oui.

3 Q. **[173]** Mais vous receviez un coup de téléphone.

4 R. Oui. Souvent, c'était tout le temps le même  
5 processus. Les appels d'offres sortaient, ma  
6 secrétaire triait, puis ceux qui étaient dans notre  
7 champ d'expertise, bien, on allait chercher les  
8 documents. Une fois qu'on avait les documents,  
9 bien, c'était fréquent qu'on recevait des appels  
10 des entrepreneurs sur ces projets-là qui se  
11 passaient à Laval.

12 Q. **[174]** Et, je vous ai interrompu, mais vous aviez  
13 commencé à dire : « À un moment donné, un peu comme  
14 à Montréal, je me suis tanné puis j'ai dit regarde,  
15 là, je n'haïrais pas ça en avoir un à Laval. »  
16 C'est exact?

17 R. Oui. Absolument.

18 Q. **[175]** Et il va se passer quoi? Situez-nous dans le  
19 temps, puis donnez-nous également l'objet du  
20 contrat.

21 R. Écoutez. Je vous dirais, c'est aux alentours deux  
22 mille deux (2002), deux mille trois (2003), à un  
23 moment donné les entrepreneurs qui faisaient partie  
24 de cette clique-là à Laval m'ont fait part qu'il y  
25 a de quoi qui s'en venait. Parce qu'à force de me

1 faire appeler tout le temps, puis me demander de me  
2 tasser, j'ai dit : « Regarde, les gars. À un moment  
3 donné, là, il faut comprendre que je dois  
4 travailler aussi. » Ça fait qu'on m'a fait part  
5 qu'il y a de quoi qui s'en venait pour moi, d'être  
6 patient, dans les prochaines semaines j'aurais un  
7 contrat qui s'en venait. Donc, j'ai été bon joueur,  
8 j'ai laissé aller leurs affaires en attendant de  
9 ravoir mon contrat.

10 Ça fait qu'à un moment donné j'ai été  
11 invité. Ça m'échappe, comment j'ai été invité, mais  
12 j'ai été invité à l'ouverture d'un M.D.  
13 Vaillancourt à Dollard-des-Ormeaux, c'était  
14 l'ouver...

15 Q. **[176]** C'est quoi, ça, un M.D. Vaillancourt?

16 R. Ça c'est des magasins de meubles et d'appareils  
17 électroménagers qui appartient à la famille  
18 Vaillancourt. La famille du maire Vaillancourt. Il  
19 y avait une ouverture de magasin qui se faisait à  
20 Dollard-des-Ormeaux. J'étais présent à l'ouverture  
21 du magasin. J'étais dans la salle, pas loin de  
22 l'estrade où est-ce que les associés les... les  
23 associés de la compagnie étaient. Ils ont fait un  
24 discours, ils ont remercié les gens et tout ça.

25 Donc, tout de suite après la discours, le

1 maire Vaillancourt, qui était sur l'estrade, est  
2 descendu, et il s'est approché vers moi, il m'a  
3 regardé, il m'a salué, je l'ai félicité pour  
4 l'ouverture de son magasin...

5 Q. **[177]** Là, je veux comprendre, parce que...

6 R. Oui.

7 Q. **[178]** ... vous avez parlé que généralement, vous,  
8 ou en tout cas votre famille et le maire  
9 Vaillancourt, on n'invite pas ça aux mêmes partys,  
10 là. Parce que, il faut comprendre qu'au début des  
11 années deux mille (2000), il n'y avait pas cette  
12 problématique-là?

13 R. Bien, on n'invite pas... Écoutez, on ne faisait pas  
14 exprès pour se retrouver à des mêmes événements,  
15 cette fois-là, j'avais eu le message, puis  
16 honnêtement je ne me rappelle pas par quel  
17 entrepreneur, mais quelqu'un m'a mentionné d'être  
18 présent à cet événement-là. Il y a l'ouverture du  
19 magasin qui se faisait et d'être présent à cette  
20 ouverture-là. Ça fait que je me suis rendu là. Même  
21 moi, je pense qu'on connaît le passé, j'ai été un  
22 peu surpris, mais je m'ai rendu à l'ouverture.

23 Comme je **vous** dis, j'avais le message des  
24 autres entrepreneurs qu'il y a de quoi qui s'en  
25 venait pour moi à Laval et je connaissais le

1           fonctionnement du système à Laval. Donc, j'ai eu le  
2           message de me rendre à l'ouverture du magasin, je  
3           me suis présenté à cet événement-là. J'étais dans  
4           la salle, pas trop loin de l'estrade. Quand le  
5           discours est fini, **monsieur** le Maire est descendu,  
6           il est venu me voir, il m'a salué, puis il m'a  
7           juste mentionné « ta job, ton contrat s'en vient  
8           sous peu, les gars vont te dire **c'est** lequel et tu  
9           vas avoir le champ libre pour faire qu'est-ce que  
10          t'as à faire ».

11        Q. [179] Et est-ce qu'à ce moment-là **vous** saviez de  
12          quoi il parlait? Bien, oui, **vous** saviez de quoi il  
13          parlait parce que **vous** saviez que c'était arrangé,  
14          mais de quel contrat il s'agissait?

15        R. Bien, on m'a mentionné que c'était un projet le  
16          boulevard Cléroux. Il faut faire attention parce  
17          que le boulevard Cléroux, **c'est** un boulevard là qui  
18          part de l'Autoroute 13 et qui se rend à Curé-  
19          Labelle. C'était une nouvelle canalisation qui  
20          partait du boulevard Cléroux sur des terres, des  
21          terrains vacants qui partait de Cléroux et qui s'en  
22          allait vers le sud. Donc, c'était dans un champ. Ce  
23          n'était pas... Il n'y avait pas de nom d'attribué  
24          encore à ce... je te dirais à cette parcelle de

1 terrain-là. Qui est devenu une rue par après.

2 Q. **[180]** Donc, on vous informe, le maire  
3 personnellement...

4 R. Oui.

5 Q. **[181]** ... il vous prend de côté. Est-ce qu'il y a  
6 d'autres personnes? Comment ça se passe?

7 R. Il y a quelqu'un qui m'accompagnait que je ne me  
8 rappelle pas. J'étais avec une personne. Il s'est  
9 approché puis il m'a donné l'information. Puis,  
10 moi, écoutez, j'étais allé là parce qu'on m'avait  
11 demandé d'être là. Puis l'information m'a été  
12 transmise. Puis j'ai compris pourquoi on m'avait  
13 demandé d'être là.

14 Q. **[182]** O.K. Avant de rencontrer le maître  
15 Vaillancourt est-ce que... Parce que, quand vous  
16 avez parlé de la Ville de Montréal, vous disiez que  
17 c'était connu, là, qu'il y avait des cotes qui  
18 étaient données à la mafia, puis plus tard au  
19 politique. Est-ce que, ce que vous connaissiez du  
20 système de collusion à Laval, vous connaissiez  
21 qu'il y avait déjà un système de cotes à ce moment-  
22 là?

23 R. Oui, c'était très connu dans le milieu.

24 Q. **[183]** Et c'était quoi dans le milieu? Qu'est-ce qui  
25 se disait dans le milieu?

1 R. Écoutez, à Laval, c'était clair, la cote, c'est une  
2 cote de deux et demi pour cent (2,5 %) qui, les  
3 entrepreneurs donnaient au maire de Laval, monsieur  
4 Vaillancourt, par le biais d'un intermédiaire.

5 Q. **[184]** O.K. Et à ce moment-là est-ce que vous saviez  
6 déjà c'était qui l'intermédiaire?

7 R. À ce moment-là, non, je ne savais pas c'était qui.  
8 Mais quand j'ai débuté mon contrat, je l'ai su  
9 quand même assez vite.

10 Q. **[185]** On vous annonce ça. Et, là, vous situez ça  
11 dans le temps deux mille trois (2003), deux mille  
12 quatre (2004). Êtes-vous capable d'être un petit  
13 peu plus précis?

14 R. Fin deux mille deux (2002), début deux mille trois  
15 (2003) que le contrat...

16 Q. **[186]** Fin, début. O.K.

17 R. Oui.

18 Q. **[187]** Qu'on vous annonce ça. Et le contrat, on va  
19 vous l'octroyer quand? Quand est-ce que ça va  
20 sortir ça?

21 R. Écoutez, de mémoire, le contrat s'est exécuté en  
22 deux mille trois (2003).

23 Q. **[188]** Et il va se passer quoi, là, quand on vous  
24 attribue le contrat? Vous souvenez-vous c'était  
25 pour un montant de combien ce contrat-là?

1 R. Écoutez, je vous dirais que c'est aux alentours, de  
2 mémoire tout le temps, parce que les documents, je  
3 ne les ai pas avec moi, mais on parlait d'un  
4 contrat d'un point huit (1,8 M\$) à deux millions  
5 (2 M\$), d'une valeur d'un point huit (1,8 M\$) à  
6 deux millions de dollars (2 M\$).

7 Q. **[189]** Et à la Ville de Laval comment ça fonctionne?  
8 Vous nous avez parlé de la Ville de Montréal qui,  
9 la conception et ensuite de ça la surveillance des  
10 travaux se faisaient beaucoup par les ingénieurs  
11 internes. Est-ce que c'était la même chose à Ville  
12 de Laval?

13 R. À Laval, je vous dirais que la majorité des projets  
14 et de la conception, ça, il faudrait valider le  
15 pourcentage, mais était fait par le privé, par des  
16 firmes d'ingénieurs privées. Je pense qu'il y a  
17 quand même, je vous dirais, l'équivalent de quatre,  
18 cinq bureaux d'ingénieurs qu'on retrouve tout le  
19 temps à Laval. La conception était faite par eux.  
20 Et la surveillance souvent était faite par ces  
21 firmes d'ingénieurs-là aussi.

22 Q. **[190]** Dans votre cas, là, pour le boulevard  
23 Cléroux, vous souvenez-vous c'était quelle firme de  
24 génie-conseil qui avait fait la conception, puis  
25 éventuellement la réalisation des travaux?

1 R. Moi, c'était la firme Tecsalt qui était mandatée.  
2 Tecsalt, auparavant, s'appelait Gendron Lefebvre,  
3 qui a été achetée par Tecsalt. Et qu'aujourd'hui  
4 porte le nom de Aecom, je pense. Ça a été acheté  
5 par d'autres intérêts.

6 Q. **[191]** Donc, à ce moment-là, on vous octroie le  
7 contrat début deux mille trois (2003). En tout cas,  
8 si on peut se situer dans le temps.

9 R. Oui.

10 Q. **[192]** Et il va se passer quoi, là... il va se  
11 passer quoi, il y a des montants de donnés, ce que  
12 je comprends, là?

13 R. Écoutez, nous on a commencé l'exécution du contrat,  
14 on était... c'est un contrat qui était quand même  
15 assez compliqué. On était dans un champ, comme je  
16 vous ai dit, c'était des terrains vacants puis on a  
17 rencontré beaucoup de difficultés, il y avait des  
18 accumulations d'eau... l'exécution n'a pas été...  
19 n'a pas été si facile que ça. Je m'ai même demandé,  
20 par certains moments, si ce n'était pas un cadeau  
21 empoisonné que j'avais eu, là, parce que les  
22 conditions de travail étaient vraiment difficiles.  
23 Donc, on a exécuté les travaux. Puis on a quand  
24 même fait face à des changements de condition de  
25 terrain et tout ça. Mes ingénieurs avaient monté

1 une réclamation des extra vu le changement des  
2 conditions. Et, à l'époque, on avait monté, je vous  
3 dirais, une réclamation frôlant le quatre cent  
4 mille dollars (400 000 \$) de changements, qui était  
5 une réclamation que, nous, on pensait juste et  
6 équitable. Ce n'était pas une réclamation gonflée,  
7 c'était réel, vraiment les problèmes qu'on avait  
8 subis sur le chantier. Ça a été présenté aux  
9 ingénieurs qui s'occupaient de la surveillance. Il  
10 y avait un ingénieur attitré au projet, le nom  
11 m'échappe, mais lors d'une réunion de chantier, il  
12 y avait un des... je vous dirais, là, un genre de  
13 directeur des ingénieurs qui assistait à la  
14 réunion, il a passé à travers notre réclamation.  
15 Son nom était monsieur Roger Desbois, qui lui était  
16 en charge un peu de l'exécution des travaux et tout  
17 ça.

18           Donc, monsieur Desbois m'a fait part que je  
19 devais prendre rendez-vous avec monsieur Marc  
20 Gendron, qui était son supérieur ou... je ne sais  
21 pas, là, dans les échelons, qui il était par  
22 rapport à lui. Mais je devais prendre rendez-vous  
23 avec monsieur Gendron qui lui était dans les  
24 bureaux, dans le temps, de Tecsub, à Laval. Donc,  
25 j'ai appelé au bureau, j'ai demandé à parler à

1 monsieur Gendron. Monsieur Gendron m'a donné  
2 rendez-vous à leurs bureaux quelques jours par  
3 après. Donc, je me suis rendu à leurs bureaux, chez  
4 Tecsalt, les bureaux étaient situés l'angle de  
5 boulevard des Laurentides et St-Martin, à Laval. Je  
6 me suis rendu, j'ai rencontré monsieur Gendron dans  
7 son bureau. Moi, c'était une personne de qui  
8 j'avais beaucoup entendu parler mais que,  
9 personnellement, je ne connaissais pas. C'était, je  
10 vous dirais, possiblement la première fois que je  
11 le rencontrais.

12           Donc, on a eu une rencontre puis ça a été  
13 assez clair, quand j'étais dans son bureau,  
14 monsieur Gendron m'a... m'a fait part, il dit :  
15 « Vous avez fait des réclamations pour des extra  
16 sur tel, tel, tel... sur le contrat puis vous avez  
17 eu des difficultés. Vos extra sont possiblement  
18 recevables. Il dit, je pense que tu es au courant  
19 de la façon que ça fonctionne à Laval. » Donc, je  
20 l'ai regardé, j'ai dit : « Écoute, ça ne m'est pas  
21 inconnu, je sais comment ça fonctionne puis les  
22 gens m'ont mis au courant. »

23           Donc, monsieur Gendron a été clair avec  
24 moi, il dit : « Si tu veux que tes extra soient  
25 autorisés, ça prend un montant de vingt-cinq mille

1 dollars (25 000 \$) qui va directement au maire  
2 Gilles Vaillancourt. » Monsieur Gendron était  
3 l'intermédiaire entre le maire et les  
4 entrepreneurs. Donc, je lui ai donné mon accord,  
5 moi, j'avais quand même quatre cent mille (400 000)  
6 au jeu. Je lui ai dit que j'allais faire qu'est-ce  
7 qu'il y avait à faire. Donc, j'ai quitté. Les extra  
8 ont été négociés, on a été réglé pour un montant,  
9 je vous dirais, de deux cent quatre-vingts  
10 (280 000) à trois cent mille dollars (300 000 \$),  
11 qui nous ont été payés, là, de mémoire tout le  
12 temps. Et une fois que le service de l'ingénierie  
13 de Laval a approuvé, j'ai reçu mon paiement. Quand  
14 mon paiement a été effectué par la Ville de Laval,  
15 j'ai appelé monsieur Gendron, je l'ai rencontré de  
16 nouveau dans les bureaux de Tecsalt, à Laval, et je  
17 lui ai amené son dû, qui était de vingt-cinq mille  
18 dollars (25 000 \$) comptant.

19 Q. **[193]** Ces réclamations-là vont être payées, vous  
20 dites, début deux mille trois (2003), vous  
21 commencez à faire les travaux pour lesquels vous  
22 aviez obtenu le contrat et, ensuite de ça, vous  
23 dites : « Compte tenu de la difficulté sur le  
24 terrain, rencontrée, on chiffre les extra à quatre  
25 cent mille dollars (400 000 \$) », et là vous allez

1 avoir la rencontre, la première rencontre avec  
2 monsieur Gendron. Dans combien de temps on va vous  
3 payer, à peu près?

4 R. Moi, je vous dirais que ça a pris une bonne année  
5 avant que... une année, comme il faut, là, avant  
6 qu'on soit réglé.

7 Q. **[194]** Donc, le versement pourrait avoir été fait en  
8 deux mille quatre (2004), c'est ce que vous dites?

9 R. Aux alentours de deux mille quatre (2004).

10 Q. **[195]** Ceci étant dit, ce que vous dites, ce n'était  
11 pas inconnu qu'il y a un deux point cinq pour cent  
12 qui allait au bureau du maire, mais est-ce que je  
13 comprends de votre témoignage, c'était complètement  
14 ouvert cette discussion-là, à propos de la  
15 personne, monsieur Gendron, qui recevait l'argent,  
16 vous a carrément dit qu'il donnait ça au maire,  
17 c'est exact? C'est ça que je comprends?

18 R. Oui, absolument mais écoutez, les gens, comme je  
19 vous dis, dans le milieu, les entrepreneurs qui  
20 faisaient affaire à Laval connaissaient la façon de  
21 faire.

22 Q. **[196]** Non mais vous là, vous là, est-ce que...

23 R. Moi je le savais.

24 Q. **[197]** Est-ce que c'était la première fois que vous  
25 étiez mis devant le fait que ça allait être donné,

1 on, on vous disait que ça allait être donné au  
2 maire Vaillancourt?

3 R. Bien que... qu'un individu me le confirme  
4 directement, oui, monsieur Gendron me l'a confirmé.  
5 Mais j'avais l'information, je le savais par le  
6 biais des autres entrepreneurs qui étaient à Laval,  
7 du monde que je connaissais, que ça fonctionnait de  
8 cette façon-là, à Laval.

9 Q. **[198]** O.K. Avez-vous déjà donné de l'argent  
10 personnellement au juge... Euh, au maire  
11 Vaillancourt?

12 R. Personnellement, non.

13 Q. **[199]** Jamais?

14 R. Jamais.

15 Q. **[200]** Parfait. Va arriver ce contrat-là, est-ce  
16 qu'il va y avoir d'autres contrats à la Ville de  
17 Laval?

18 R. À un moment donné j'ai fait un autre contrat aussi  
19 c'était plus pour un promoteur privé, c'était à  
20 Sainte-Dorothée, un contrat de l'équivalent de deux  
21 point trois millions (2,3 M\$), on appelait, c'était  
22 dans un programme MOP, ça veut dire « maître  
23 d'oeuvre privé ». Je vais vous expliquer un peu la  
24 façon que Laval procédait pour détourner un peu le  
25 système d'appel d'offres public. Pendant plusieurs

1 années à la Ville de Laval on a commencé à sortir  
2 des projets qu'on a surnommés MOP. MOP comme je  
3 l'ai dit, ça veut dire « maître d'oeuvre privé »  
4 donc les promoteurs des projets qui avaient des  
5 terrains eux-mêmes procédaient à l'exécution de  
6 leurs services municipaux, c'est eux qui faisaient  
7 faire leurs services municipaux sur leurs propres  
8 terrains.

9 Q. **[201]** O.K. Donc on parle d'égouts, d'aqueducs,  
10 pavages...

11 R. Pavages, bordures.

12 Q. **[202]** Lumières.

13 R. Tout ça, eux faisaient faire les travaux puis par  
14 après, on remettait la rue à la ville pour un  
15 dollar (1 \$). Les conditions étaient qu'il fallait  
16 inviter minimum cinq entrepreneurs puis je peux  
17 vous affirmer que la liste des cinq entrepreneurs  
18 qui étaient invités c'était tout le temps les  
19 mêmes.

20 Q. **[203]** C'était qui?

21 R. Bien souvent on retrouvait Poly, Louisbourg,  
22 Nepcon, J. Dufresne, les entrepreneurs de Laval,  
23 Mergad, c'était tout le temps un peu les mêmes  
24 entrepreneurs qu'on retrouvait. Alors, en procédant  
25 de cette façon-là, on faisait fi du système d'appel

1 d'offres public donc une fois que ça c'était fait,  
2 les rues étaient, les rues étaient faites on  
3 remettait les rues à la ville pour un dollar (1 \$).  
4 La ville donnait l'excuse en disant que la ville  
5 n'allait pas en règlement d'emprunt donc les  
6 services étaient payés par le promoteur donc la  
7 ville n'avait pas de... n'était pas en règlement  
8 d'emprunt et financée.

9 Q. **[204]** Elle ne faisait pas une bonne affaire la  
10 ville en obtenant des rues et des, des égouts, des  
11 aqueducs gratuitement pour un dollar (1 \$)?

12 R. Ça peut sembler que c'est une bonne affaire, mais  
13 moi je peux vous dire que c'était un système qui  
14 était mis en place pour détourner le système  
15 d'appel d'offres public. On avantageait tout le  
16 temps les mêmes entrepreneurs puis en bout de  
17 ligne, c'est le citoyen qui achetait la parcelle de  
18 terrain ou...

19 Q. **[205]** Qui payait les infrastructures?

20 R. Qui payait les infrastructures qui étaient un peu  
21 plus chères.

22 **LA PRÉSIDENTE :**

23 Q. **[206]** Ce que vous dites, c'est qu'en bout de ligne,  
24 c'est la ville qui payait?

25 R. Pas la ville, le citoyen payait plus cher. La ville

1 rachetait les rues pour un dollar (1 \$).

2 Q. **[207]** Oui.

3 R. Mais ça lui permettait de ne pas avoir de règlement  
4 d'emprunt. C'était vraiment le promoteur, lui  
5 sortait l'argent pour payer les services puis par  
6 après la facture était refilée, on l'amortissait  
7 sur le nombre de terrains donc c'est le citoyen...

8 Q. **[208]** Les taxes ou la vente du terrain, la vente  
9 des terrains eux-mêmes qui étaient beaucoup plus  
10 chers?

11 R. Qui étaient plus chers vu qu'il y avait un système  
12 qui favorisait certains entrepreneurs.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. **[209]** Puis jamais on allait en appel d'offres?

15 R. Bien c'était un appel d'offres privé où est-ce que  
16 les cinq entrepreneurs qui était un pré-requis  
17 minimum étaient déjà comme pré-démontrés là, qui  
18 étaient pré-choisis déjà puis qu'est-ce qui est  
19 important de vous...

20 **LA PRÉSIDENTE :**

21 Q. **[210]** Les terrains, attendez, les terrains...

22 R. Oui.

23 Q. **[211]** ... eux, en bout de ligne, une fois qu'ils  
24 étaient vendus, que les infrastructures et les  
25 terrains étaient vendus à la ville pour un dollar

1 (1 \$)...

2 R. Oui.

3 Q. **[212]** C'est ça?

4 R. Oui.

5 Q. **[213]** C'est donc à ce moment-là les... les, c'est  
6 les citoyens qui achetaient de la ville les  
7 terrains et le...?

8 R. Non, non. Les citoyens achetaient du promoteur, ça  
9 fait que le promoteur qui achetait une maison et  
10 que les services étaient déjà placés, payait un  
11 montant additionnel pour le coût des services, mais  
12 ce coût de service-là était gonflé vu qu'il y avait  
13 eu un processus de collusion entre entrepreneurs.  
14 La ville démontrait quasiment patte blanche puis  
15 qu'elle, elle n'avait pas de règlement d'emprunt.  
16 C'était une façon d'aller favoriser des  
17 entrepreneurs par le biais de ces programmes-là  
18 qu'on appelle MOP.

19 Puis souvent le monde vont dire c'était  
20 quoi l'intérêt de la Ville de procéder de même? On  
21 favorisait les entrepreneurs qu'on voulait  
22 favoriser. On enrayait toute la compétition qu'il  
23 pouvait y avoir par un processus d'appel d'offres  
24 public, toutes les autres entreprises qui pouvaient  
25 lever les plans n'étaient pas là, c'était cinq

1           compagnies qui étaient invitées, puis je peux vous  
2           dire que la Ville avait quand même un levier, un  
3           certain levier sur le promoteur. Parce qu'il y a  
4           des permis qui se donnent, il y a des permis  
5           d'environnement qu'il faut aller chercher, donc je  
6           peux vous dire que la Ville avait quand même un bon  
7           bout du gros bâton avec les promoteurs.

8           Q. **[214]** Et vous, à titre d'entrepreneur, avec votre  
9           licence d'entrepreneur général, est-ce que vous  
10          avez obtenu un de ces MOP-là?

11          R. Moi j'en ai fait un pour un promoteur, un  
12          promoteur, quelqu'un qui m'avait invité. C'était  
13          quelqu'un que je connaissais, puis c'était dans le  
14          projet dans Ste-Dorothée... Ste-Dorothée à Laval.  
15          C'était un projet de canalisations et tout ça,  
16          c'est quelqu'un que je connaissais bien, il m'avait  
17          invité. J'avais eu le projet, puis...

18          Q. **[215]** Ça remonte à quand, ça?

19          R. Je vous dirais, là, deux mille quatre (2004), deux  
20          mille cinq (2005). Puis la surveillance avait été  
21          faite par la firme Genivar. Ce n'est pas un projet  
22          qui avait très bien été pour moi. Comme je vous  
23          dis, là, je n'étais pas... Je n'étais pas trop le  
24          bienvenu à Laval, puis souvent, les entrepreneurs,  
25          ça les fatiguait quand j'avais des projets à Laval,

1 parce que j'étais vu comme un gars qui travaillait  
2 à Montréal, puis les gars aimaient mieux...  
3 s'attendaient à ce que je n'intervienne pas dans le  
4 processus à Laval.

5 Cette fois-là, comme je vous dis, j'avais  
6 eu ce projet-là, je l'avais fait, j'avais terminé,  
7 puis par après j'ai eu, à la fin deux mille dix  
8 (2010)... début deux mille dix (2010), excusez-moi,  
9 quand le processus, comme je vous ai conté, l'effet  
10 Marteau et tout ça, j'avais soumissionné librement  
11 à Laval et j'avais eu deux autres contrats que je  
12 n'ai pas eu la chance de terminer, que ma compagnie  
13 de cautionnement a terminés.

14 Q. **[216]** Je vais y aller en ordre, là.

15 R. Oui.

16 Q. **[217]** C'est-à-dire, vous avez votre premier contrat  
17 sur la réfection du boulevard Cléroux, dans lequel  
18 vous devez payer... une somme d'argent que vous  
19 avez été payé directement à monsieur Gendreau...

20 R. Oui.

21 Q. **[218]** ... qui vous disait que c'était pour remettre  
22 au maire, au parti ou au maire Vaillancourt.  
23 Deuxième des choses, vous avez fait ce qu'on  
24 appelle un MOP, là?

25 R. Un MOP.

1 Q. **[219]** Alors, c'est-à-dire... Juste terminer là-  
2 dessus. Est-ce que... Ce contrat-là, qui vous a été  
3 octroyé, c'était pour combien à peu près?

4 R. Ce contrat-là, je vous dirais, là, c'était aux  
5 alentours, deux point deux millions (2,2 M),  
6 environ.

7 Q. **[220]** Et est-ce qu'on vous a obligé de prendre  
8 certains entrepreneurs déjà choisis comme sous-  
9 contractants, si vous voulez?

10 R. Pas sur ce projet-là. Je vais vous dire, j'étais  
11 avec un promoteur qui, d'après moi, il n'était pas  
12 trop content de la façon de faire de la  
13 Municipalité. Puis de qu'est-ce que j'ai pu  
14 comprendre, c'est pour cette raison-là que cet  
15 entrepreneur-là m'avait invité sur ce projet-là.

16 Q. **[221]** O.K. On parle de quelle compagnie?

17 R. Écoutez, c'était une compagnie à numéro. Le nom du  
18 monsieur, c'était Raymond Zappelli. C'est une  
19 compagnie à numéro, là, je n'ai pas de mémoire  
20 du...

21 Q. **[222]** Monsieur Zappelli, c'est quelqu'un que vous  
22 connaissiez, qui vous a invité. C'est ça?

23 R. Oui. On était membre au même club de golf, puis  
24 c'est quelqu'un que je voyais fréquemment au club  
25 de golf, puis il a su que... Bien, il savait que

1 j'étais dans ce domaine-là, puis à un moment donné,  
2 lors de... Je l'ai croisé, puis il m'a dit :  
3 « Écoute, aurais-tu de l'intérêt à me faire, à me  
4 donner un prix pour faire mes services? J'ai un  
5 projet juste ici, à Ste-Dorothée, à côté du club de  
6 golf. » Puis là j'ai dit : « Regarde. Oui, je vais  
7 aller te rencontrer. » Il m'a donné les documents,  
8 et j'ai rentré un prix, et j'ai eu le projet.

9 Q. **[223]** O.K. Ceci étant, ensuite de ça vous avez  
10 parlé tantôt d'autres contrats, puis finalement,  
11 bon, c'est tombé, vous êtes tombé en faillite, et  
12 caetera, mais... Parce qu'Infrabec, là, juste pour  
13 nous situer, a fait cession de ses biens en deux  
14 mille onze (2011)? Deux mille dix (2010), deux  
15 mille onze (2011)?

16 R. Deux mille dix (2010).

17 Q. **[224]** Deux mille dix (2010), en deux mille dix  
18 (2010), et vous avez obtenu ces contrats-là quand,  
19 à peu près?

20 R. Je vous dirais... Non. On a fait cession de nos  
21 biens en deux mille onze (2011), j'ai obtenu ces  
22 contrats-là en deux mille... au printemps deux  
23 mille dix (2010).

24 Q. **[225]** Et ces contrats-là, ce qu'on comprend,  
25 n'étaient pas terminés, en tout cas, l'achèvement

1 de ces contrats-là, j'imagine, c'est les compagnies  
2 de cautionnement qui ont pris la charge?

3 R. C'est exact.

4 Q. **[226]** Pour obtenir ces contrats-là, est-ce que ça a  
5 fait partie du système de collusion?

6 R. Non. Comme je vous dis, puis à partir de deux mille  
7 neuf (2009), il y avait l'effet Marteau. Les  
8 projecteurs étaient un peu sur tous les  
9 entrepreneurs. Puis, moi, j'avais su par des  
10 entrepreneurs qu'il y a une directive claire qui  
11 avait été donnée par le maire Vaillancourt qu'il  
12 n'y a plus rien qui allait s'organiser à Laval.  
13 Donc, moi, ayant cette information-là, j'ai  
14 soumissionné et j'ai rentré mes prix, et j'ai eu  
15 les projets.

16 Q. **[227]** Puis c'était des projets pour à quel endroit  
17 à peu près? C'était pour quoi?

18 R. Il y avait une réfection d'aqueduc sur le boulevard  
19 Samson à Sainte-Dorothée. Et il y avait un projet  
20 de réfection d'égouts sanitaires et d'aqueduc sur  
21 le boulevard des Prairies à Laval-des-Rapides, pas  
22 loin du pont Viau.

23 Q. **[228]** Puis en termes d'argent, ça valait combien à  
24 peu près chacun de ces contrats-là?

25 R. Boulevard Samson, je vous dirais aux alentours de

1 huit cent mille (800 000 \$). Et boulevard des  
2 Prairies, on était aux alentours de, je vous dirais  
3 deux millions trois (2,3 M\$), de mémoire, mais je  
4 ne suis pas certain du chiffre.

5 Q. **[229]** Entre deux mille trois (2003) et deux mille  
6 neuf (2009), ce qu'on comprend, c'est qu'Infrabec a  
7 eu zéro contrat?

8 R. Aucun contrat, oui.

9 Q. **[230]** Est-ce que, entre deux mille trois (2003) et  
10 deux mille neuf (2009), Infrabec a continué à aller  
11 chercher les documents d'appels d'offres et a fait  
12 le jeu des collusionnaires?

13 R. Écoutez, souvent, j'allais chercher les documents.  
14 Comme je vous dis, c'était par le biais de ma  
15 secrétaire souvent. Mais elle me montrait avant.  
16 Ils sortaient mettons une semaine, il pouvait y  
17 avoir dix, douze projets en même temps. Puis comme  
18 je vous disais, le montant pour aller chercher les  
19 plans, c'était quand même, de mémoire, cent  
20 cinquante dollars (150 \$). Ça fait que fois dix  
21 fois, c'est quasiment mille cinq cents dollars  
22 (1500 \$) qu'il fallait déboursier pour aller  
23 chercher les plans pour se faire appeler pour se  
24 faire dire de tasser.

25 Ça fait que souvent aussi, je disais juste

1 à ma secrétaire : « Regarde, on est occupé, mets ça  
2 de côté, va même pas chercher les plans. » Mais  
3 quand j'avais les documents, je me faisais appeler,  
4 et je me tassais. C'est rare, c'est très rare que  
5 j'ai déposé des soumissions à Laval pour couvrir  
6 d'autres entrepreneurs, vu que j'étais vu comme un  
7 entrepreneur qui venait, plus qui travaillait à  
8 Montréal. Eux, ils étaient quand même assez  
9 nombreux, un nombre suffisant pour se couvrir entre  
10 eux. Donc, c'est rare que j'ai déposé à Laval.

11 Q. **[231]** Parfait. Je ferme le volet Laval. On a déjà  
12 évoqué la ville où est-ce que vous avez votre siège  
13 social. Je vais vous parler d'autres villes sur la  
14 couronne nord de Montréal. Êtes-vous capable de  
15 nous indiquer certaines villes où est-ce qu'il y a  
16 un système de collusion qui est en place, et si  
17 vous avez participé à ce système de collusion?

18 R. Écoutez, la Rive-Nord, il y a des entrepreneurs où  
19 est-ce qu'il y a eu de la collusion qui s'est  
20 faite. Il y en a eu. Moi, j'ai eu connaissance que  
21 ça s'est fait dans la Ville de Mascouche, dans la  
22 Ville de Terrebonne. Il y en a eu à Saint-Jérôme.  
23 Il y en a eu à Blainville. Mais souvent la façon de  
24 faire sur la couronne nord, c'était vraiment une  
25 entente entre les bureaux d'ingénieurs et les

1 entrepreneurs où est-ce que l'entrepreneur avait de  
2 l'information privilégiée (sic). On avait des  
3 « hint » - excusez l'anglicisme - sur des données,  
4 des bordereaux, qu'est-ce qui allait se faire,  
5 qu'est-ce qui allait pas se faire. C'était facile  
6 de mettre... Je vous donne un exemple. On demande  
7 dix mille mètres cubes (10 000 m<sup>3</sup>) de remblai, donc  
8 on savait qu'il fallait juste en mettre mille  
9 (1000). Donc, l'entrepreneur qui était au courant  
10 de ça, ça l'avantageait dans sa soumission du fait  
11 que lui savait que tout l'ouvrage n'allait pas se  
12 faire.

13 Q. **[232]** Ce que vous nous dites, c'est, si j'ai bien  
14 compris, ce n'est pas un système de collusion où  
15 est-ce que, à tour de rôle, ils vont se partager  
16 les contrats et un entrepreneur va appeler les  
17 autres? Je vais juste terminer là-dessus. Mais pour  
18 bien comprendre. Mais plutôt un entrepreneur va  
19 être - je pourrais dire, comment on pourrait dire  
20 ça - va être avantageé par rapport à d'autres pour  
21 soumissionner. Est-ce que c'est ça que vous nous  
22 dites?

23 R. Il y avait les deux.

24 Q. **[233]** Il y avait les deux. O.K.

25 R. Il y a des municipalités, il y a des villes où est-

1 ce qu'il y a de la collusion qui s'est faite mais,  
2 sur la Rive-Nord, il y avait... il y avait beaucoup  
3 d'entrepreneurs aussi. Ça fait que, souvent, les  
4 bureaux d'ingénieurs, pour éviter... parce que ce  
5 n'était pas évident de faire la tournée, il y avait  
6 vraiment beaucoup d'entrepreneurs, donc on  
7 procédait des deux façons, en donnant des avantages  
8 précis à certains entrepreneurs sur les documents.  
9 Si l'entrepreneur ne réussissait pas à faire une  
10 tournée pour organiser la job, il avait tout le  
11 temps cet avantage-là de dire : « On rentre en  
12 compétition », mais en sachant que certains  
13 ouvrages ou certaines quantités allaient lui être  
14 payées. Ça fait que, dans ce sens-là, c'est facile  
15 de dire : « O.K., ça ne s'est pas organisé, je  
16 rentre la job à " cost ", mais je sais que, par  
17 après, en me faisant payer des quantités ou en ne  
18 faisant pas certains items, je vais sauver deux  
19 cent mille (200 000 \$) sur un contrat de deux  
20 millions (2 M\$). » Ça fait que ce deux cent mille-  
21 là (200 000 \$) venait représenter son profit.

22 Ça fait que, je vous disais, il y avait  
23 tout le temps tentative d'essayer d'organiser un  
24 contrat mais, quand ce n'était pas possible, il y  
25 avait des entrepreneurs qui étaient favorisés. Il y

1           avait beaucoup plus de monde sur la Rive-Nord qui  
2           tentait... parce que... il y avait plusieurs  
3           villes, donc il y a des entrepreneurs... dans  
4           chaque ville il y a des entrepreneurs qui sont  
5           présents, c'était beaucoup plus difficile à  
6           réussir.

7           Q. **[234]** Je vous demanderais des cas précis?

8           R. Oui.

9           Q. **[235]** Un exemple que vous nous donnez, là, un  
10           entrepreneur qui va être avantagé par rapport à  
11           l'information que les ingénieurs au projet vont lui  
12           donner?

13          R. Bien, regardez, le plus bel exemple, je pense, ça a  
14           sorti, on prend Mascouche.

15          Q. **[236]** Non, mais quelque chose que vous avez...  
16           Mascouche, c'est une autre paire de manches. Mais  
17           que vous avez personnellement vécu, vous  
18           connaissiez personnellement, là, dire : « Regarde,  
19           moi, j'ai participé à ça, c'est mon concurrent qui  
20           a eu la job ou c'est moi... »...

21          R. Écoutez, moi, si je prends Terrebonne. Terrebonne à  
22           libre compétition. Moi, je soumissionnais puis je  
23           n'étais jamais dans le prix. Parce que je n'avais  
24           pas les données, je n'avais pas les « in » pour  
25           savoir qu'est-ce qui était réel puis qu'est-ce qui

1 n'était pas réel, qu'est-ce qui allait se faire  
2 puis qu'est-ce qui n'allait pas se faire.

3 Q. **[237]** Quel entrepreneur en construction qui a la  
4 plupart des contrats à Terrebonne?

5 R. Bien, Terrebonne, on voyait souvent Doncar, CJRB et  
6 Excavation Mascouche. C'était des gens qui étaient  
7 très présents. Donc, nous, quand on faisait un  
8 estimé du projet puis on déposait, souvent, sur un  
9 contrat de deux, trois millions (2-3 M \$), on avait  
10 un demi-million d'écart avec celui qui avait eu le  
11 contrat. Souvent les ingénieurs se posaient la  
12 question où ils s'étaient trompés, qu'est-ce qu'ils  
13 n'avaient pas vu, mais, pour moi, c'était évident,  
14 avec l'expérience puis la façon que je savais que  
15 le système fonctionnait, qu'on ne pouvait pas être  
16 compétitif. Parce que ce n'était pas à nous à  
17 être... qui était l'entrepreneur qui était le  
18 bienvenu dans cette ville-là. Donc, il n'y avait  
19 pas moyen, pour nous, à libre compétition, d'aller  
20 chercher le contrat, c'était impossible.

21 Q. **[238]** Donc, le système faisait en sorte que les  
22 entrepreneurs se prenaient un fief, là, c'est-à-  
23 dire, moi, je demeure... j'ai une ou deux, trois  
24 villes et je me mets en lien avec les firmes de  
25 génie-conseil et les élus et je vais avoir la

1 majorité des contrats. Est-ce que c'est ça que vous  
2 dites?

3 R. Absolument. Absolument. Il n'y avait pas moyen,  
4 pour quelqu'un qui n'avait pas les avantages ou qui  
5 connaissait les avantages... à moins d'être cowboy  
6 puis dire : « Je coupe un demi-million sur mon prix  
7 puis j'irai m'organiser par après. » Mais c'est un  
8 couteau à deux tranchants, si l'ingénieur se fait  
9 donner l'instruction, comme ça arrivait souvent  
10 dans les municipalités, par les dirigeants  
11 politiques que tu n'aidais pas tel entrepreneur  
12 bien tu venais de manger un demi-million. Ça fait  
13 que c'était la façon de faire des bureaux  
14 d'ingénieurs avec les entrepreneurs qui étaient  
15 spécifiés dans certaines villes, s'ils ne  
16 réussissaient pas à avoir de la collusion.

17 Ça fait que, je vous dirais, ça c'est un  
18 système que, même en deux mille neuf (2009), malgré  
19 Marteau, c'est un système qui pouvait fonctionner  
20 encore parce qu'il n'y avait pas de collusion.  
21 C'était des « in » que les entrepreneurs avaient et  
22 soumissionnaient et il n'y avait pas d'appel qui se  
23 faisait, ils allaient chercher l'ouvrage puis, par  
24 après, c'était des quantités qui ne se faisaient  
25 pas ou des quantités qui étaient payées en plus.

1 Q. **[239]** O.K. Alors, tantôt vous avez évoqué  
2 Mascouche. Moi, ce qui est dit dans les médias, ce  
3 n'est pas ce qui m'intéresse, mais avez-vous déjà  
4 eu des contrats à Mascouche et qui étaient les  
5 entrepreneurs là-bas?

6 R. Moi en deux mille dix (2010), deux mille dix (2010)  
7 j'ai soumissionné à Mascouche, j'ai été un... le  
8 plus bas soumissionnaire sur un projet à Mascouche,  
9 un projet je pense de l'ordre de trois millions  
10 (3 M\$), c'était la réfection du chemin Sainte-  
11 Marie. J'ai eu le contrat et ça a fait du remous  
12 puis je pense que j'en ai fait part dans mon  
13 témoignage, j'avais reçu un appel...

14 Q. **[240]** On n'a pas été en détails, là, je vous  
15 demande d'aller en détails là pour Mascouche.  
16 Qu'est-ce qui est arrivé à Mascouche?

17 R. Bien j'ai été le plus bas soumissionnaire puis j'ai  
18 eu des appels de monsieur Normand Trudel que ça ne  
19 faisait pas son affaire que j'aie le contrat.

20 Q. **[241]** Normand Trudel, c'est Terrasse Excavation  
21 Mascouche, ça?

22 R. Excavation et terrassement...

23 Q. **[242]** Excavation Mascouche?

24 R. Oui, c'est bien ça. Il m'a appelé à quelques  
25 reprises, il voulait me rencontrer, il a été très

1 clair avec moi que ça ne faisait pas son affaire  
2 que j'aie le contrat, il voulait que je lui donne  
3 le contrat en sous-traitance. Moi, écoutez, il faut  
4 comprendre qu'au printemps deux mille dix (2010),  
5 comme je vous ai dit, j'avais eu l'émission en  
6 octobre deux mille neuf (2009), j'avais eu la  
7 visite de Marteau le premier (1<sup>er</sup>) décembre deux  
8 mille neuf (2009), à partir de ce moment-là, moi,  
9 j'ai été très clair avec lui. J'ai refusé de le  
10 rencontrer, j'ai refusé de lui donner en sous-  
11 traitance, on a exécuté le contrat et on a terminé  
12 le contrat.

13 Q. **[243]** D'autres exemples, d'autres villes sur la  
14 couronne Nord?

15 R. Bien écoutez, je pense que ça a sorti, Saint-Jérôme  
16 j'ai ramassé un contrat qui était dû à une  
17 compagnie, qui était enligné pour... Pavage,  
18 c'était Pavage 4 Saisons. Moi je soumissionne le  
19 contrat, je suis deuxième, j'arrive deuxième, je  
20 suis deuxième sur le contrat, je reçois un appel de  
21 Mario Leclerc qui était propriétaire de la  
22 compagnie 4 Saisons, il vient me rencontrer. C'est  
23 une personne que j'avais vu à peut-être deux, trois  
24 reprises. Je lui donne rendez-vous à Blainville, je  
25 le rencontre, ça fait qu'il vient, il me rencontre

1 il dit : « Écoute, j'ai été mis au courant par les  
2 autorités de la Ville de Saint-Jérôme... » puis ça,  
3 c'est un dossier où est-ce que Christian Côté était  
4 très proche, je l'ai su, mais Christian Côté n'a  
5 jamais osé intervenir.

6 Q. **[244]** Christian Côté, c'est Dessau ça?

7 R. Il était chez Dessau, plus une filiale de Dessau.  
8 C'était Plania je pense que ça s'appelait. Il  
9 travaillait pour un bureau qui appartenait à  
10 Dessau. Ça fait que Mario est venu me voir puis il  
11 m'a conté, il dit : « Écoute, j'ai été avisé par  
12 les autorités de la ville, il y a une erreur dans  
13 ma soumission, je ne serai pas le plus bas  
14 soumissionnaire conforme, la job va à toi. Mais il  
15 faut que tu t'engages envers moi de me donner le  
16 contrat en sous-traitance si tu veux que le contrat  
17 te soit octroyé. ». Moi j'ai dit à monsieur  
18 Leclerc : « Écoute, toi tu me demandes... » puis  
19 on est tout le temps au printemps, au printemps  
20 deux mille dix (2010). J'ai dit à monsieur Leclerc,  
21 j'ai dit : « Écoute, moi je trouve ça un peu  
22 dangereux qu'est-ce que tu me demandes. Moi je suis  
23 sous enquête... » c'était à ma connaissance qu'il y  
24 avait une enquête, j'avais été perquisitionné. Donc  
25 j'ai dit à monsieur Leclerc : « Je trouve ça très

1           dangereux de te redonner le contrat en sous-  
2           traitance puis tu es l'entrepreneur qui est, qui  
3           est pas mal affilié à Saint-Jérôme. ».

4                        Donc j'avais refusé. J'ai, le contrat m'a  
5           été octroyé et j'ai exécuté le contrat. Sur ce  
6           contrat-là, j'avais eu des problèmes où j'avais  
7           choisi un entrepreneur en dynamitage qui ne venait  
8           pas de Saint-Jérôme, j'avais pris quelqu'un de  
9           Montréal parce que le prix était meilleur et  
10          favorable à moi, puis je pense que ça a sorti à un  
11          moment donné au mois de février, mon équipement a  
12          été vandalisé puis on a mis de l'équipement, on a  
13          mis le feu dessus donc...

14        Q. **[245]** Vous avez eu des pertes de combien à peu  
15        près?

16        R. Ce n'était pas, je vous dirais il y a eu pour une  
17        trentaine de mille (30 000 \$) de dommage. Moi, j'ai  
18        fait réparer l'équipement puis on a continué puis  
19        on a fini le projet, ça fait que c'est des  
20        événements que j'ai vécus dans ces villes-là,  
21        Mascouche, Saint-Jérôme. C'était des fiefs gardés  
22        où est-ce qu'il y avait des bureaux d'ingénieurs  
23        qui se sont implantés puis qui eux avaient des  
24        entrepreneurs pré-déterminés avec qui eux voulaient  
25        faire affaire.

1 Q. **[246]** D'autres fiefs à votre connaissance sur la  
2 Rive-Nord?

3 R. Écoutez, je pense que c'est important de regarder  
4 et de valider, à Saint-Jérôme, sortir les données,  
5 qui est là, quels bureaux d'ingénieurs et quels  
6 entrepreneurs qu'on retrouve. Le faire à  
7 Blainville, vous allez avoir une tendance. Le faire  
8 à Terrebonne, le faire à Mascouche, le faire à  
9 Repentigny, il y a une certaine tendance qui va  
10 sortir. Vous allez souvent voir une affiliation  
11 bureaux d'ingénieurs, bureaux d'avocats,  
12 entrepreneurs, donc c'est une... moi, je pense, une  
13 étude qui est importante à faire et les résultats  
14 vont parler d'eux-mêmes.

15 Q. **[247]** O.K. Rive-Sud maintenant.

16 R. Oui.

17 Q. **[248]** Est-ce que vous êtes au courant d'un système  
18 qui existe sur la Rive-Sud?

19 R. Écoutez, la Rive-Sud, il y a un système qui existe,  
20 je suis au courant que les entrepreneurs se parlent  
21 entre eux. Moi, honnêtement, ma politique, c'est  
22 que je n'allais pas chercher les documents rarement  
23 sur la Rive-Sud. Un, physiquement, c'était loin de  
24 nos bureaux, Boisbriand juste se rendre à la Rive-  
25 Sud. J'étais au courant qu'il y a des pourparlers

1           entre entrepreneurs qui se faisaient, mais je ne  
2           touchais pas à la Rive-Sud. T'sais, à un moment  
3           donné aussi, il faut faire des choix où est-ce  
4           qu'on est, puis en allant chercher des documents un  
5           peu partout, bien, on reçoit des appels d'un peu  
6           partout. Ça fait que, moi, c'est un secteur, la  
7           Rive-Sud, où est-ce que je n'avais pas d'intérêt  
8           parce que, physiquement, c'était plus loin de chez  
9           nous. Donc, j'étais au courant qu'il y a des choses  
10          qui se passaient, mais rarement je recevais des  
11          appels parce que je n'avais pas les documents  
12          d'appel d'offres pour la Rive-Sud.

13        Q. **[249]** Est-ce qu'il existait un pacte de non-  
14          agression entre les différentes régions? Selon  
15          votre connaissance. C'est-à-dire à Montréal, on  
16          comprend là que c'était très très fermé, mais, par  
17          exemple, est-ce que ça empêchait des entrepreneurs  
18          de Montréal d'aller sur la Rive-Sud ou aller sur la  
19          Rive-Nord ou à Laval?

20        R. Bien, écoutez, c'était... à un moment donné, comme  
21          je vous dis, ce n'était pas une science parfaite,  
22          mais les entrepreneurs entre eux, ils se parlaient.  
23          Ça fait que tout le monde avait intérêt à respecter  
24          les... je vous dirais, les régions parce que quand  
25          les gars de Montréal allaient sur la Rive-Sud ou à

1 Laval, bien, les gars de Laval levaient les plans à  
2 Montréal ou les gars de la Rive-Sud venaient lever  
3 les plans à Montréal. Donc, ces joueurs-là étaient  
4 sur les listes de soumissionnaires, puis c'était  
5 plus compliqué d'organiser parce qu'il y avait  
6 d'autres joueurs.

7 Ça fait qu'il y avait quand même une  
8 certaine entente où « on ne vous touche pas sur la  
9 Rive-Sud, mais ne touchez-nous pas à Montréal » ou  
10 les gars de Montréal « on ne touche pas à Laval,  
11 mais ne touchez pas à Montréal ». Ça fait qu'il y  
12 avait une certaine entente, mais ce n'était pas une  
13 loi écrite qui... il y en avait tout le temps un ou  
14 deux qui tentait tout le temps de se créer une  
15 place, mais ça s'organisait...

16 En moyenne, c'est quand même un système qui  
17 a fonctionné pendant un nombre d'années. Il a été  
18 efficace, puis il a été en place longtemps. Donc,  
19 ce n'était pas un système parfait, mais c'est un  
20 système qui s'est tenu pendant un bout de temps.

21 Q. **[250]** Est-ce que vous dites qu'il s'est tenu...  
22 Donc, ce que je comprends de votre témoignage,  
23 c'est qu'aujourd'hui il y a comme de la libre  
24 concurrence. C'est-à-dire quelqu'un de Montréal  
25 peut aller travailler à Boucherville et quelqu'un

1 de Boucherville peut aller travailler à Saint-  
2 Jérôme?

3 R. Écoutez, moi, comme je vous dis, ça fait  
4 quasiment... ça va faire deux ans que je ne suis  
5 plus dans le domaine. L'information que j'ai, c'est  
6 que pour le moment, c'est pas mal la libre  
7 concurrence. Encore là, je pense que c'est  
8 important de valider par les données des  
9 entrepreneurs qui oeuvrent à Laval et qui oeuvrent  
10 à Montréal ou qui oeuvrent sur la Rive-Nord. Moi,  
11 je suis convaincu qu'avec une étude, vous allez  
12 voir que les intervenants, les entrepreneurs qui  
13 travaillent dans les différentes villes ont changé.  
14 Il y a des nouveaux joueurs qui se sont ajoutés, il  
15 y a des nouvelles entreprises qui oeuvrent à  
16 Montréal ou à Laval, je suis convaincu de ça, mais  
17 je n'ai pas l'étude, je n'ai pas les données. Mais,  
18 de qu'est-ce que je vois et j'entends, le marché  
19 est beaucoup plus libre et accessible.

20 Q. **[251]** Madame la Présidente, je vais entrer dans un  
21 gros bloc qui est le MTQ, donc je vous suggérerais  
22 après la pause du dîner.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Donc, bon appétit à tous.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Merci.

3 R. Merci.

4

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 DÉPÔT D'UNE REQUÊTE

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, je vous écoute.

11 Me SONIA LEBEL :

12 Bonjour, Madame la Présidente. Alors, bonjour

13 Madame la Présidente, bonjour Monsieur le

14 Commissaire. Il y a mon collègue, maître Bantey,

15 qui a un avis à déposer, qui fait suite à votre

16 ordonnance de non-publication du vingt-huit (28)

17 février couvrant certaines parties du témoignage en

18 Cour.

19 Me MARK BANTEY :

20 Bonjour Madame la Présidente, Monsieur le

21 Commissaire. Alors, je vais déposer ma requête...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pesez sur votre micro, Maître Bantey.

24 Me MARK BANTEY :

25 Alors je dépose une copie de ma requête, que j'ai

1 signifiée à mes confrères. C'est une requête pour  
2 lever l'interdit de publication sur les parties du  
3 témoignage de monsieur Zambito qui sont encore  
4 frappées d'une ordonnance de non-publication.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, je comprends que cette requête vise  
7 effectivement les parties sur lesquelles nous nous  
8 sommes déjà penchés oralement.

9 Me MARK BANTEY :

10 C'est ça.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K. Alors...

13 Me MARK BANTEY :

14 Les parties du témoignage qui sont encore visées  
15 par une ordonnance de non-publication.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K. Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire  
18 dans ça?

19 Me SONIA LEBEL :

20 Alors, vous vous souviendrez, dans votre décision  
21 du vingt-huit (28) septembre, et non pas vingt-huit  
22 (28) février, vous aviez donné l'occasion aux  
23 parties de vous faire valoir s'ils voulaient  
24 justement faire lever d'autres portions du  
25 témoignage. Comme vous le savez, la semaine passée

1 on a déjà libéré certaines portions, donc mon  
2 collègue, maître Bantey, entend faire des... des...  
3 représentations.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Présenter une requête, oui?

6 Me SONIA LEBEL :

7 Voilà. Des représentations, je m'excuse, j'ai comme  
8 eu un arrêt momentané, des représentations. J'ai  
9 parlé avec mon collègue du DPCP, maître Girard, et  
10 pour... Naturellement, cela demeure, malgré tout,  
11 leur fardeau, on parle d'une ordonnance de non-  
12 publication, et ils sont prêts à déposer leur  
13 réponse pour les parties restantes pour demain,  
14 midi trente (12 h 30), auprès des procureurs de la  
15 Commission, et nous serions prêts à plaider cette  
16 requête-là aussitôt que le témoignage de monsieur  
17 Zambito est terminé.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Et quand on parle du témoignage de monsieur  
20 Zambito, on parle évidemment interrogatoire comme  
21 contre-interrogatoire?

22 Me SONIA LEBEL :

23 Contre-interrogatoire inclus. Et voilà.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. C'est bien. Ça vous va, Maître Bantey?

1 Me MARK BANTEY :

2 Oui. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Très bien. Oui.

5 Me LUCIE JONCAS :

6 Je m'excuse. Je comprends que maître Bantey a  
7 mentionné à la Cour qu'il l'avait signifiée à ses  
8 collègues, mais je sais qu'une partie n'en ont pas  
9 reçu copie, alors on serait peut-être intéressé à  
10 participer.

11 Me MARK BANTEY :

12 Je peux signifier cet après-midi, sans faute.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Très bien.

15 Me MARK BANTEY :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Pour la suite des choses? Maître Gallant?

19 Me DENIS GALLANT :

20 Suite du témoignage de monsieur Zambito.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Est-ce qu'on peut faire venir monsieur  
23 Zambito?

24

25 SUITE DE L'INTERROGATOIRE DE M. LINO ZAMBITO

1 MADAME LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Zambito, vous êtes sous le même serment.

3 M. LINO ZAMBITO :

4 R. Oui. Parfait.

5 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[252]** Bon. Monsieur Zambito, comme j'avais annoncé  
7 avant la pause du midi, je vais maintenant orienter  
8 mes questions quant au ministère des Transports du  
9 Québec.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Maître Gallant, si vous me permettez...

12 Me DENIS GALLANT :

13 Oui, Monsieur le Commissaire.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[253]** Avant qu'on aille au ministère des Transports  
16 du Québec, à Laval, vous avez dit ce matin que  
17 lorsque vous avez obtenu votre premier contrat en  
18 deux mille trois (2003), vous avez payé une cote de  
19 deux et demi pour cent (2½ %) à un intermédiaire,  
20 qui l'a versée vers le maire Vaillancourt. Est-ce  
21 que vous savez qui était cet intermédiaire à qui  
22 vous avez donné l'argent?

23 R. Ce matin, j'aimerais spécifier, j'ai affirmé qu'il  
24 y a une cote de deux et demi pour cent (2½ %) qui  
25 se verse sur les contrats. Moi j'ai versé un

1           montant forfaitaire qui était de vingt-cinq mille  
2           dollars (25 000 \$) sur le contrat, sur les extra  
3           qui m'ont été octroyés, qui ont été acceptés. C'est  
4           un montant de vingt-cinq mille (25 000 \$) que j'ai  
5           versé, et je l'ai versé par l'intermédiaire de  
6           monsieur Marc Gendron, qui était ingénieur chez  
7           Tecsult.

8           Q. **[254]** Mais vous n'avez pas versé vous-même une fois  
9           la cote de deux et demi pour cent (2½ %) ?

10          R. Non. Moi, il y a un montant...

11          Q. **[255]** Pour aucun des contrats.

12          R. Pour aucun des contrats. Moi c'est une cote, un  
13          montant forfaitaire que j'ai versé sur le montant  
14          de mes extra qui ont été approuvés.

15          Q. **[256]** Et ce versement-là de vingt-cinq mille  
16          (25 000 \$) s'est fait une seule fois, ou il y a  
17          d'autres moments où vous avez eu des extra puis  
18          vous avez versé un autre vingt-cinq mille  
19          (25 000 \$) ?

20          R. Non. Pour ce contrat-là, ça a été fait, comme j'ai  
21          spécifié ce matin, une fois que mes extra ont été  
22          payés par la Ville de Laval, que j'ai reçu mon  
23          chèque, j'ai appelé monsieur Gendron, j'ai  
24          rencontré monsieur Gendron, et je lui ai versé le  
25          montant complet de vingt-cinq mille (25 000 \$).

1 Q. **[257]** Et dans les autres contrats que vous avez  
2 eus, est-ce qu'il y avait des extra également qui  
3 ont donné lieu à des versements de...

4 R. Il y a un des contrats, comme je vous ai dit,  
5 c'était avec un promoteur privé...

6 Q. **[258]** Oui.

7 R. ... que j'ai fait un MOP, je n'ai pas versé quoi  
8 que ce soit là-dessus. Et les deux autres que j'ai  
9 eus en deux mille dix (2010), c'était à compétition  
10 libre, et je n'ai pas eu l'occasion de terminer mes  
11 contrats parce que j'ai été mis en faillite, donc  
12 c'est mes compagnies de cautionnement qui ont  
13 terminé l'ouvrage pour nous.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[259]** Mais pour en revenir au MOP que vous  
16 expliquiez ce matin, est-ce qu'on doit comprendre  
17 qu'il n'y avait pas de deux et demi pour cent  
18 (2½ %) qui était payé au maire Vaillancourt quand  
19 c'était des contrats qui étaient faits, ce que vous  
20 appelez des MOP?

21 R. À ma connaissance, le montant est versé, le deux et  
22 demi (2½), de qu'est-ce que moi j'en sais des  
23 autres entrepreneurs, le deux et demi pour cent  
24 (2½ %) est versé aussi sur les contrats des MOP.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[260]** En avez-vous versé un?

3 R. Non. Moi, comme je vous ai dit, c'est un promoteur,  
4 monsieur Zappelli, qui m'avait invité, car lui, à  
5 l'époque, trouvait que ça coûtait cher, faire faire  
6 des infrastructures. C'est une connaissance que moi  
7 j'avais. Lui il m'avait demandé de le rencontrer et  
8 de lui fournir un prix. Moi j'ai fourni un prix à  
9 monsieur Zappelli. Donc, c'est un peu la façon  
10 qu'il a procédé. Ça a contrecarré un peu la façon  
11 de faire habituelle qui se produisait à Laval.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[261]** Je comprends que ce monsieur Zappelli, vous  
14 avez dit qu'il n'était pas très content de ce  
15 système-là, dans le fond, de limiter le nombre  
16 d'entreprises qui pouvaient quoter sur les contrats  
17 de MOP, là, et c'est pourquoi qu'il a fait l'appel  
18 à vous. Lui, il était insatisfait de ça parce que  
19 ça augmentait ses prix, essentiellement, parce que  
20 lui devait vendre les terrains plus cher et les  
21 maisons plus cher dans ses projets?

22 R. Exactement. Si le contrat était laissé à plusieurs,  
23 à plus d'entrepreneurs, il aurait eu un meilleur  
24 prix pour faire ses travaux. En imposant une liste  
25 d'entrepreneurs, lesquels le promoteur doit

1 choisir, on revient souvent avec les cinq mêmes  
2 entrepreneurs. Ces gens-là entre eux ont des  
3 arrangements. Donc, le prix des services va coûter  
4 plus cher pour le promoteur. Le promoteur, lui,  
5 doit défrayer. C'est lui qui paie pour le prix des  
6 services que lui, par après, en vendant ses  
7 terrains, il refile la facture à l'acheteur.

8 Comme j'ai dit ce matin, le levier que la  
9 Ville avait sur le promoteur de choisir les  
10 entrepreneurs voulus, c'était une question d'avoir  
11 les permis, les permis de développement, les permis  
12 de l'Environnement et tout ça. Donc, la Ville, d'un  
13 côté, avait un levier quand même assez fort sur les  
14 promoteurs pour leur demander, pour implanter la  
15 liste qu'eux voulaient avoir.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Madame Blanchette, peut-être juste, je vais poser  
18 quelques questions préliminaires à monsieur  
19 Zambito, mais veuillez me sortir s'il vous plaît,  
20 parce que je vais le déposer en preuve, ce qu'on  
21 appelle le tableau d'appels d'offres MTQ qui est à  
22 votre item 10.

23 Q. **[262]** Vous avez déjà évoqué, suite à une question  
24 de monsieur Lachance, Monsieur Zambito, vous avez  
25 déjà évoqué le fait qu'il y avait également un

1 système de collusion au ministère des Transports du  
2 Québec. C'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[263]** Et que je pense, même depuis votre entrée, je  
5 vous dirais, pas votre entrée, mais depuis  
6 qu'Infrabec existe, depuis mil neuf cent quatre-  
7 vingt-dix-huit (1998) à peu près, ce système-là, à  
8 votre connaissance, existe?

9 R. Oui, c'est bien ça.

10 Q. **[264]** Et juste peut-être, je pense que vous l'avez  
11 déjà évoqué, mais pour qu'on se remettre dans le  
12 bain, qui était, je vous dirais, le ministère des  
13 Transports du Québec, ce n'est pas l'ensemble de la  
14 province de Québec, je pense que, vous, vous aviez  
15 déjà évoqué ce qui était important pour vous,  
16 c'était la région métropolitaine et les  
17 Laurentides, Basses-Laurentides?

18 R. Oui, c'est bien ça.

19 Q. **[265]** Dans ces secteurs-là qui étaient les  
20 principaux joueurs en termes de compagnies de  
21 construction qui soumissionnaient au MTQ?

22 R. Bien, il y avait diverses compagnies. Si on  
23 s'attarde à Montréal, on retrouvait souvent des  
24 compagnies assez... qui étaient d'une taille  
25 beaucoup plus... une capacité de soumissions

1 beaucoup plus élevée. On avait... Souvent, on  
2 allait retrouver Construction Louisbourg; on allait  
3 retrouver Simard-Beaudry; on retrouvait, on pouvait  
4 retrouver souvent Sintra; il y avait Sintra  
5 Division Laval; il y avait Sintra Division  
6 Montréal; il y avait des compagnies Asphalte  
7 Desjardins; il y avait les Entreprises Claude  
8 Chagnon; GTS, le groupe GTS. Il y avait beaucoup  
9 plus d'intervenants dépendamment où on se trouvait.  
10 Montréal, aussi, il y avait Construction DJL.  
11 Essentiellement, c'était les joueurs qu'on  
12 retrouvait fréquemment. On avait aussi EBC  
13 incorporée, compagnie de la Rive-Sud. On avait  
14 Demix. Les grands joueurs, les multinationales, on  
15 les retrouvait plus fréquemment sur les projets du  
16 ministère des Transports.

17 Q. **[266]** J'ai un tableau que je vais déposer. Je vais  
18 tout de suite le coter, avant de l'oublier, comme  
19 des fois c'est mon habitude. Je pense que c'est  
20 13P-195, qui va être le tableau, la liste des  
21 appels d'offres au ministère des Transports du  
22 Québec.

23

24 13P-195 : Liste d'appels d'offres MTQ.

25

1 Ce qu'on a fait, c'est qu'on a recensé, Monsieur  
2 Zambito, cinquante (50) contrats environ pour  
3 lesquels Infrabec a soumissionné, soit qu'il ait  
4 obtenu le contrat en tant que tel, ou soit, bon,  
5 qu'il était l'un des soumissionnaires.

6 Ceci étant dit, avant qu'on commence à  
7 décortiquer ce tableau, j'aimerais juste que vous  
8 nous expliquiez le modus, comment ça fonctionne au  
9 MTQ. Vous nous avez, dans les jours précédents,  
10 vous nous avez parlé vraiment de la manière de  
11 faire à Montréal en termes de collusion. Vous nous  
12 avez parlé, évoqué certaines villes de la Rive-  
13 Nord. Voulez-vous nous expliquer comment ça  
14 fonctionne au ministère des... bien, pas au  
15 ministère des Transports, là, mais comment ça  
16 fonctionne pour faire de la collusion pour obtenir  
17 des contrats du ministère des Transports, selon  
18 votre expérience à vous?

19 R. Écoutez, selon mon expérience, qu'est-ce que, moi,  
20 j'ai vécu, il y a deux façons. Soit que les  
21 entrepreneurs, comme je vous ai dit, s'organisent  
22 entre eux. Il y a une entente qui se fait entre les  
23 entrepreneurs pour un tel projet. Et celui qui  
24 décide de prendre la pôle, qui décide d'avoir le  
25 contrat, s'organise avec les autres entrepreneurs

1 pour avoir un laissez-passer.

2 Ou l'autre façon que, souvent, on voit,  
3 dépendamment des régions, que ce soit Montréal,  
4 Laval, les Laurentides, l'ouest, l'est, il y a  
5 souvent... puis je pense que, ça, c'est important  
6 d'aller le valider, il y a des bureaux d'ingénieurs  
7 qui sont là, qui sont mandatés par le ministère des  
8 Transports du Québec pour élaborer les documents,  
9 les plans et devis pour la réalisation des projets.  
10 Donc, eux sont mandatés à faire les documents  
11 d'appel d'offres, les plans et aussi à  
12 confectionner les budgets pour ces projets-là.

13 Donc, souvent qu'est-ce qui arrive aussi,  
14 il y a un lien qui se fait entre le bureau  
15 d'ingénieurs et certains entrepreneurs. Un peu  
16 comme je l'ai expliqué du stratagème qu'il y avait  
17 dans certaines villes où l'entrepreneur a de  
18 l'information privilégiée (sic) de la part du  
19 bureau d'ingénieurs, et il sait exactement où il va  
20 être compensé plus tard lorsqu'il va demander soit  
21 des quantités additionnelles, soit des extras, soit  
22 des ordres de changements.

23 Ça fait qu'il y a vraiment le phénomène  
24 collusion entre entrepreneurs et il y a le  
25 phénomène que je pense qu'il est important

1 d'étudier pourquoi souvent on retrouve un bureau  
2 d'ingénieurs dans une certaine région quand ce  
3 bureau d'ingénieurs-là, c'est lui qui a la  
4 conception et la surveillance des travaux, pourquoi  
5 souvent c'est les mêmes entrepreneurs qui se  
6 retrouvent là. Ça fait qu'il y a des liens qui se  
7 font. Il y a un travail conjoint qui se fait entre  
8 le bureau d'ingénieurs et l'entrepreneur qui, par  
9 la façon de faire, l'entrepreneur est avantagé et à  
10 compétition libre et honnête, il n'y a pas personne  
11 d'autre qui peut aller battre cet entrepreneur-là  
12 vu l'information privilégiée (sic) que  
13 l'entrepreneur a.

14 Q. **[267]** Il y a cette manière-là, mais est-ce qu'il y  
15 a également ce qu'on appelle la façon classique de  
16 le faire, c'est-à-dire qu'il y a des... on sort sur  
17 le SEAO un appel d'offres pour, je ne sais pas,  
18 moi, la réfection d'un viaduc à quelque part sur  
19 l'autoroute 25 et il y a vingt-cinq (25) personnes  
20 qui vont obtenir les documents. Comment ça  
21 fonctionne?

22 R. C'est un procédé qui était possible jusqu'à une  
23 certaine année, puis je n'ai pas l'année exacte,  
24 là, à partir de deux mille sept (2007), deux mille  
25 huit (2008). Le ministère des Transports ne

1           révélaient plus, la liste des soumissionnaires  
2           potentiels n'était plus publique. On a enrayé ce  
3           document-là.

4                        Auparavant, comme vous avez dit, il était  
5           possible pour les entrepreneurs d'aller consulter,  
6           par Internet, sur le site du ministère, qui qui  
7           était soumissionnaire au projet. Donc, c'est sûr  
8           qu'à partir de ce moment-là, un entrepreneur qui  
9           voulait faire de la collusion, en ayant la liste,  
10          faisait la tournée des entrepreneurs puis ça lui  
11          permettait d'organiser un contrat.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Q. **[268]** Mais s'il n'a pas la liste?

14          R. Bien, c'est ça que je vous dis, à partir de deux  
15          mille sept (2007)... je n'ai pas la date précise  
16          mais par les documents du ministère vous allez voir  
17          qu'à un moment donné, la liste n'est plus  
18          disponible aux soumissionnaires.

19                        Donc, une fois que la liste n'existait  
20          plus, comme je vous dis, souvent les entrepreneurs  
21          agissaient plus par l'information privilégiée  
22          (sic) qui était donnée par le bureau d'ingénieurs  
23          qui était mandaté. Ou bien, la façon d'agir,  
24          c'était une façon moins... moins exacte mais par le  
25          biais des sous-traitants. Les sous-traitants, eux,

1           appelaient les entrepreneurs généraux, tout le  
2           temps les potentiels, ceux qui avaient du potentiel  
3           d'entrer une soumission, on les appelait et les  
4           sous-traitants demandaient à l'entrepreneur général  
5           si l'entrepreneur avait de l'intérêt pour tel, tel  
6           projet. Puis c'est là que vient le jeu du BSDQ,  
7           comme j'ai déjà expliqué.

8                        Le BSDQ, si on veut avoir un prix pour une  
9           certaine spécialité, il faut passer par le BSDQ.  
10          Donc, moi, comme entrepreneur général, si je veux  
11          rentrer tel contrat, je dois faire ma demande à tel  
12          entreprise au BSDQ. Donc, ces gens-là, qui  
13          déposaient des prix aux entrepreneurs généraux,  
14          savaient quel entrepreneur général était intéressé  
15          au projet. Souvent, les sous-traitants refilaient  
16          la liste de ceux qui avaient demandé des prix aux  
17          généraux. C'était moins précis, c'était plus risqué  
18          mais c'était une façon de savoir, plus ou moins,  
19          qui allait soumissionner sur les projets.

20          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21          Q. **[269]** J'avais compris qu'un entrepreneur général,  
22          lorsqu'il va au BSDQ, il n'est pas obligé de  
23          prendre les prix de tous les sous-traitants. Il  
24          peut identifier les sous-traitants qu'il veut  
25          avoir, dont il veut avoir un prix. Est-ce que c'est

1           comme ça que ça fonctionne?

2           R. Les entrepreneurs généraux, quand ils vont au BSDQ,  
3           on ne peut pas... mettons on vous donne la  
4           spécialité de l'électricien, l'électricité. On ne  
5           peut pas juste choisir les enveloppes de ceux qu'on  
6           veut prendre; on les prend toutes ou on ne les  
7           prend pas. Donc, pour entrer un prix, il fallait  
8           les prendre. Normalement, on est supposé de  
9           ramasser toutes les enveloppes. Mais l'entrepreneur  
10          en électricité, moi... une fois que la liste  
11          n'existe plus, moi, comme entrepreneur général, le  
12          rôle de mes ingénieurs c'est d'envoyer des fax à  
13          tous les entrepreneurs en électricité pour faire  
14          une demande de prix. Donc, en faisant une demande  
15          de prix à ces sous-traitants-là, qui rentrent au  
16          BSDQ, eux savent que j'ai de l'intérêt pour ce  
17          projet-là. Ça fait que, l'information, elle circule  
18          de cette façon-là.

19                 Si, mettons, je donne un exemple, le projet  
20          de la 40, il y a dix (10) entrepreneurs qui ont  
21          appelé un entrepreneur en électricité pour faire  
22          une demande de prix. L'entrepreneur général, qui a  
23          de l'intérêt pour ce projet-là, le sous-traitant va  
24          dire : « Bien, j'ai reçu dix (10) demandes de prix  
25          pour ce projet-là. » Ça fait que c'est une façon

1 moins exacte, moins précise d'avoir un peu qui a de  
2 l'intérêt pour ces projets-là. Ce n'est pas aussi  
3 précis que quand on a la liste des sous-traitants,  
4 la liste des gens qui ont pris les documents mais ça  
5 donne une bonne idée, ça donne une façon de suivre  
6 qui est intéressé au projet.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[270]** En ce qui concerne le ministère des  
9 Transports, on a regardé l'ensemble des contrats,  
10 là, on voit que vous commencez à soumissionner en  
11 mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) et ça va  
12 aller jusqu'en deux mille dix (2010). Quelle était  
13 la norme, là, est-ce que vous avez vu un  
14 changement... est-ce que ce sont les ingénieurs à  
15 l'interne qui s'occupaient de la conception des  
16 plans et devis et de la surveillance des travaux ou  
17 est-ce que c'était mixte ou est-ce que c'était, je  
18 vous dirais, plus le privé que les ingénieurs  
19 internes du ministère qui s'occupaient de faire ces  
20 travaux-là?

21 R. Moi, je vous dirais, à quatre-vingt-dix pour cent  
22 (90 %) des travaux que j'ai réalisés, la conception  
23 et la surveillance étaient faites par les firmes  
24 privées. C'est les firmes privées qui le faisait.  
25 Quand c'était des projets un peu plus mineurs, le

1           ministère était présent. Mais, à quatre-vingt-dix  
2           pour cent (90 %), la surveillance était faite par  
3           le privé.

4           Q. **[271]** O.K. On va commencer l'étude des contrats. Le  
5           premier va être en mil neuf cent quatre-vingt-dix-  
6           neuf (1999), on va voir que vous allez l'obtenir,  
7           vous allez être le plus bas soumissionnaire à deux  
8           millions cent quatre-vingt-dix-sept neuf cent  
9           soixante-six (2 197 966 \$), c'est :

10                           La construction de bretelle d'entrée  
11                           et de sortie de... sortie raccordant  
12                           l'autoroute 15 à la rue Salaberry,  
13                           incluant terrassement, fondation,  
14                           pavage, aménagement, éclairage,  
15                           supersignalisation, divers travaux  
16                           connexes dans la Municipalité de  
17                           Montréal, communauté urbaine de  
18                           Montréal, circonscription électorale  
19                           d'Acadie.

20           Et il y avait y avoir Sintra, Constructions Bricon,  
21           Giuliani, compagnie de Construction Crie, compagne  
22           de pavage Beaver, Simard Beaudry et Chagnon (1975)  
23           limitée. Ce que vous nous dites, je veux juste  
24           savoir, votre entrée en matière, que ce n'était pas  
25           facile de rentrer à Montréal, ce n'était pas facile

1 de rentrer à Laval; est-ce que ça a été facile  
2 rentrer au MTQ? Comment ça s'est passé?

3 R. Bien, écoutez, au début, c'est sûr que, comme je  
4 vous dis, il y a plusieurs grands entrepreneurs qui  
5 occupent l'espace. On était au courant qu'il y a  
6 des entrepreneurs qui s'organisaient entre eux sur  
7 des contrats, sauf qu'à un moment donné, quand on  
8 tentait de soumissionner, un peu le même processus,  
9 on se faisait appeler, puis on se faisait dire de  
10 se tasser. C'était tout le temps au début, moi, en  
11 quatre-vingt-dix-neuf (99), deux mille (2000), mais  
12 les contrats où je n'ai pas eu d'appel dessus, mais  
13 j'ai fourni un prix, j'ai déposé et, quelques  
14 contrats, je les ai... j'ai été le plus bas  
15 soumissionnaires.

16 C'est sûr que les entrepreneurs qui étaient  
17 dans ce créneau d'ouvrage-là avaient tout intérêt à  
18 avoir le moins de compétition possible. Et quand il  
19 y a de nouveaux entrepreneurs qui se pointaient et  
20 qui voulaient un peu faire la même démarche qu'eux  
21 faisaient, je peux vous garantir qu'on s'assurait  
22 de lui mettre les bâtons dans les roues.

23 Q. **[272]** Comme?

24 R. On s'assurait que ça ne marche pas pour lui ou  
25 quelqu'un lui dise « non » ou quelqu'un « c'est

1 trop gros pour toi » ou « reste à Laval » ou  
2 « reste à Montréal », on s'assurait bien que le  
3 marché reste vraiment à des gros joueurs qui  
4 étaient présents déjà au ministère.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[273]** Vous nous avez parlé d'un système de  
7 ristourne à Montréal. Vous avez parlé ce matin d'un  
8 système de ristourne sur les contrats à Laval. Est-  
9 ce qu'il existait un système de ristourne au MTQ?

10 R. Au MTQ, qu'est-ce que je peux vous dire, c'est  
11 qu'il y avait un lien, à ma connaissance, les  
12 bureaux d'ingénieurs avaient des commandes  
13 politiques par les différents partis politiques où  
14 il y avait des montants qui devaient être versés  
15 par les bureaux d'ingénieurs aux différents partis  
16 politiques. Comme je vous ai déjà expliqué, les  
17 bureaux d'ingénieurs se retournaient souvent vers  
18 les entrepreneurs pour leur permettre d'aller  
19 chercher leur financement.

20 Et je pense, ce qui est important  
21 d'affirmer aussi - et ça, je pense que ça va venir  
22 plus tard - les bureaux d'ingénieurs contribuaient  
23 beaucoup aux partis politiques. Et la façon que les  
24 bureaux d'ingénieurs étaient récompensés et y  
25 trouvaient leur compte, c'est par les différents

1 mandats qui leur ont été... qui leur étaient  
2 octroyés par le ministère des Transports. Ça fait  
3 que c'était vraiment une chaîne entre les partis  
4 politiques, le privé et l'entrepreneur. On tentait  
5 de s'aider, dépendamment dans quel secteur qu'on  
6 était, pour arriver aux fins.

7 Il n'y avait pas... je vous dirais, sur les  
8 extra, souvent la norme était que, sur un extra, je  
9 ne dirais pas...

10 Me BENOIT BOUCHER :

11 Madame la Présidente, si vous me permettez.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On a ici la liste de cinquante (50) soumissions qui  
14 ont été faites par Infrabec. On a par ailleurs la  
15 liste de tous les contrats qui ont été exécutés. On  
16 a entendu ce matin monsieur Zambito parler de la  
17 Ville de Laval en disant qu'il savait que deux  
18 point cinq pour cent (2,5 %) était versé et  
19 laissant entendre - et monsieur le Commissaire  
20 Lachance a apporté la correction - laissant  
21 entendre que c'était de pratique générale et que  
22 même lui l'avait fait. En tout cas, c'est ce que  
23 chacun avait compris.

24 Or, il me semble que si on veut parler des  
25 contrats qui lui ont été octroyés et des appels

1 d'offres sur lesquels il a soumissionné, il peut  
2 très bien le faire en prenant exemple sur chacun de  
3 ceux-là et ne pas faire des généralités qui  
4 risquent de nous amener sur des chemins là  
5 hasardeux, il me semble.

6 Alors, je pense qu'on a tout le matériel  
7 ici qu'il faut pour parler des contrats qui ont été  
8 octroyés, des contrats sur lesquels il a  
9 soumissionné, sans faire des généralités qui  
10 risquent de salir la réputation de gens qui ne sont  
11 peut-être pas impliqués dans ces stratagèmes-là  
12 qu'il décrit maintenant.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Gallant?

15 Me DENIS GALLANT :

16 Bien, écoutez, vous avez le mandat de faire la  
17 lumière, toute la lumière sur les contrats dans  
18 l'industrie de la construction. On est au MTQ. Mon  
19 intention, c'est de passer les contrats et lui  
20 demander si... un peu comme à la Ville de Montréal,  
21 c'était arrangé ou ce n'était pas arrangé. Puis, si  
22 ce n'est pas arrangé, bien, ce sera ça sa réponse.  
23 Et moi, ce que...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, mais...

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui, tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, continuez.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Non, allez-y.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bien, je pense que l'objection de votre collègue,  
9 c'est surtout qu'il s'en tienne à ce qui est porté  
10 à sa connaissance personnelle et non pas une rumeur  
11 qui se passe, qui se passait dans le milieu.

12 Q. **[274]** Alors, si un entrepreneur, par exemple, vous  
13 a dit des choses, bien, il vous les a dites les  
14 choses, mais ce n'est pas nécessairement - si je  
15 comprends bien l'interrogation ou l'objection de  
16 maître Boucher - c'est que vous ne parliez pas en  
17 termes généraux, mais en termes de ce qui est porté  
18 à votre connaissance personnelle. Est-ce que c'est  
19 ça, Maître Boucher?

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 C'est tout à fait ça, Madame la Présidente. Et je  
22 pense qu'on va éviter comme ça des débordements qui  
23 n'ont pas lieu d'être.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Ça va.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[275]** Alors, ce que vous nous dites là, est-ce que  
5 c'est à votre connaissance personnelle?

6 R. Oui, j'ai eu connaissance...

7 Q. **[276]** Vous avez participé?

8 R. ... sur des projets que, moi, j'avais, c'était la  
9 façon de faire. Le bureau d'ingénieurs qui était  
10 attitré, désigné par le ministère des Transports  
11 demandait notre aide, demandait notre aide, pour  
12 assumer et accomplir leur commande politique qui  
13 leur était faite.

14 Q. **[277]** Tout à fait. Nous allons aller au premier  
15 contrat. Alors, c'est en mil neuf cent quatre-  
16 vingt-dix-neuf (1999) et on voit là que au niveau  
17 des différences de prix, ça se suit beaucoup là. Le  
18 deuxième, Sintra, est à deux millions deux cent  
19 quarante neuf cent soixante-quatre (2 249 164 \$),  
20 deux millions trois cent dix (2 310 000 \$), et  
21 caetera, et caetera. Êtes-vous capable de nous dire  
22 si, ça, c'était un contrat qui était arrangé? Et  
23 vous l'avez eu ce contrat-là là.

24 R. Oui, je l'ai eu, puis je me rappelle très bien de  
25 ce contrat-là. C'est un contrat qui n'était pas

1 organisé, c'était à libre compétition.

2 Q. **[278]** Quand vous dites « à libre compétition »,  
3 c'est-à-dire les deux points de référence que vous  
4 nous avez donnés, c'est-à-dire dans un premier  
5 temps, soit que les personnes s'appellent pour  
6 justement que les autres se tassent pour qu'il y  
7 ait un entrepreneur qui obtienne le contrat ou une  
8 firme de génie-conseil qui fait en sorte qu'il y a  
9 de l'information privilégiée qui va être donnée.

10 R. C'est bien ça.

11 Q. **[279]** Alors, sur ce premier contrat-là, il n'y a  
12 aucun problème.

13 R. Non, aucun.

14 Q. **[280]** Tout à fait. Le deuxième maintenant, vous  
15 avez également obtenu un contrat, cette fois-ci  
16 pour neuf cent cinquante-neuf millions neuf cent  
17 quatre-vingt-dix-neuf (959 999 000 \$) (sic),  
18 construction de bretelles C et H de l'échangeur des  
19 autoroutes 440 et 13 comportant terrassement,  
20 fondation, chaussée, pavage, drainage,  
21 supersignalisation, et caetera. Je vais faire... je  
22 vais juste vous poser la même question. Est-ce que  
23 ce contrat-là était arrangé? Est-ce que vous vous  
24 en souvenez de ce contrat-là?

25 R. Oui, je m'en souviens. C'était libre compétition.

1 Q. **[281]** Libre compétition, autant dans les deux  
2 créneaux.

3 R. Oui.

4 Q. **[282]** Exact?

5 R. Oui.

6 Q. **[283]** Prochain contrat, finalement il va y avoir  
7 seulement que deux soumissionnaires, qui sont Les  
8 Constructions Infrabec et Sintra, modifications à  
9 l'échangeur de l'autoroute 15, je vais vous faire  
10 grâce du reste. Les montants, vous avez décroché le  
11 contrat pour trois cent vingt-neuf mille neuf cent  
12 soixante-quinze (329 975 \$). Êtes-vous en mesure de  
13 nous dire...

14 R. Oui.

15 Q. **[284]** ... si c'est un contrat qui était arrangé ou  
16 pas?

17 R. Libre compétition.

18 Q. **[285]** Ensuite de ça, Constructions Infrabec,  
19 modifications de six accès de l'autoroute 40,  
20 direction ouest, de l'échangeur Henri-Bourassa au  
21 viaduc Roi-René. Alors, plusieurs personnes vont  
22 soumissionner. Alors... Pas personne, vous étiez le  
23 seul.

24 R. On est les... On était les seuls.

25 Q. **[286]** Vous étiez le seul. Alors, vous souvenez-vous

1 de ce contrat-là?

2 R. Oui, absolument.

3 Q. **[287]** Et ça c'est normal, on peut être seul et on  
4 ne retourne pas en appel d'offres? Ce que vous avez  
5 déjà dit?

6 R. Écoutez. Moi j'étais seul sur ce projet-là, puis je  
7 peux vous confirmer que c'était un appel d'offres  
8 qui n'était pas organisé, et le contrat m'a été  
9 octroyé.

10 Q. **[288]** Parfait. Je m'en vais à la page suivante,  
11 Madame Blanchette. Alors, prochain appel d'offres,  
12 qui vous a été également attribué, le contrat  
13 construction d'un chemin de desserte entre le  
14 boulevard Dagenais et l'autoroute 117, construction  
15 d'une bretelle, je vous fais grâce du reste, et  
16 vous allez obtenir le contrat pour deux millions  
17 deux cent trente-six six cent soixante et un  
18 (2 236 661 \$). Est-ce que c'est un... Ça c'est en  
19 deux mille un (2001). Est-ce que c'est un contrat  
20 qui était truqué?

21 R. Non. C'est un contrat qui était libre.

22 Q. **[289]** Prochain contrat... prochain appel d'offres,  
23 plutôt. Également, vous avez été le plus bas  
24 soumissionnaire à quatre cent dix-sept mille six  
25 cent soixante-dix-sept (417 677 \$), construction

1 d'un mur de soutènement ainsi que divers travaux,  
2 puis on parle de l'autoroute 640. Est-ce que  
3 c'était arrangé?

4 R. Non. Pas du tout.

5 Q. **[290]** Et je vais arriver maintenant au prochain que  
6 c'est Constructions Infrabec qui va être le plus  
7 bas soumissionnaire à trois mille deux cent  
8 cinquante... trois millions deux cent cinquante  
9 mille cinq cent quatre-vingt-seize (3 250 596 \$),  
10 il va y avoir deux autres, qui sont TGA Montréal et  
11 Construction DJL, et c'est la réfection d'un pont  
12 d'étagement et, bon, je vous fais grâce du reste,  
13 sur l'autoroute 40. Est-ce que c'est un contrat qui  
14 était arrangé?

15 R. Oui. Celui-là, c'est un contrat qui avait été  
16 organisé de... par...

17 Q. **[291]** Parfait.

18 R. Par nous.

19 Q. **[292]** Donc, lui on va... On va maintenant aller  
20 dans les détails. Voulez-vous nous expliquer en  
21 quoi c'était un contrat arrangé?

22 R. Écoutez, je m'en rappelle très bien, puis j'avais  
23 procédé par le fait de, par la liste des  
24 soumissionnaires, j'avais fait la tournée des  
25 entrepreneurs. C'est moi qui les avais appelés, et

1 j'avais réussi à organiser le contrat.

2 Q. **[293]** O.K. Et là on voit qu'il y a juste TGA  
3 Montréal, Construction DJL. TGA, c'est qui encore?

4 R. C'était un entrepreneur qui était spécialisé dans  
5 le domaine des égouts, qui était un joueur, quand  
6 même, à Montréal.

7 Q. **[294]** Parfait. Proch...

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[295]** Et qui avez-vous appelé chez TGA pour...

10 R. Monsieur Piazza. Joey Piazza.

11 Q. **[296]** Et Construction DJL, c'était?

12 R. C'était monsieur Jacques Collin, à l'époque, qui  
13 était en charge.

14 Q. **[297]** Merci.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[298]** Prochain appel d'offres, vous avez été encore  
17 le plus bas soumissionnaire, Constructions  
18 Infrabec, à trois millions trente mille soixante-  
19 sept (3 030 067 \$), réfection de ponceaux de  
20 l'autoroute 640 dans les municipalités de Lorraine,  
21 Rosemère, Ste-Marthe-sur-le-Lac, et caetera. Êtes-  
22 vous capable... Et le deuxième soumissionnaire va  
23 être Les Excavations Panthère, et le troisième,  
24 Construction JRB Incorporée.

25 R. Ça c'est un contrat qui avait été organisé. C'est

1 un contrat qui a une particularité. C'est un  
2 contrat où est-ce que moi j'ai eu comme  
3 entrepreneur général... À l'époque, ça commençait à  
4 être nouveau, la norme ISO-2001. Nous, Infrabec, à  
5 ce moment-là, on était ISO.

6 Donc, la façon, sur ce contrat-là, qu'on a  
7 procédé, j'avais eu une rencontre avec un autre  
8 entrepreneur, Les Constructions CJRB, et des gens  
9 de Triax, le bureau d'ingénieurs Triax. Il faut  
10 juste faire attention, je pense qu'en deux mille  
11 deux (2002) ce n'était pas rendu BPR-Triax encore,  
12 c'était Triax. Sur ce contrat-là, il avait été  
13 convenu qu'Infrabec prenne le contrat, et nous  
14 avons donné le contrat en sous-traitance en la  
15 totalité à Constructions CJRB Inc. C'est eux qui  
16 ont exécuté le contrat. Et à ce moment-là on a  
17 versé un montant de cent cinquante mille dollars  
18 (150 000 \$) comptant aux gens de Triax.

19 Q. **[299]** Et à qui ça a été remis, cet argent-là?

20 R. Écoutez, moi je passais par monsieur Blanchette de  
21 CJRB, qui lui les donnait à monsieur André de  
22 Maisonneuve.

23 Q. **[300]** Ça, ça a été porté à votre connaissance  
24 personnelle?

25 R. Ah... Porté à ma connaissance, et j'étais très...

1 très, très, très conscient de c'était quoi  
2 l'entente.

3 Q. **[301]** Et ça, est-ce que je dois comprendre, parce  
4 que vous en avez déjà parlé, là, dans les...  
5 antérieurement, c'est-à-dire qu'on peut donner du  
6 travail en sous-traitance, on peut donner  
7 l'ensemble d'un contrat en sous-traitance? C'est  
8 faisable, ça?

9 R. Absolument. Absolument.

10 Q. **[302]** Personne n'a droit de regard là-dessus, vous  
11 avez gagné un contrat par le jeu des appels  
12 d'offres, et vous pouvez le donner.

13 R. Bien, écoutez, à ma connaissance, il n'y avait pas  
14 de règle qui l'empêchait. Moi, je vous dis, sur ce  
15 projet-là, j'ai donné le contrat à la totalité. Je  
16 pense qu'on s'était même pas occupé de la  
17 signalisation. Ça avait été donné à CJRB. C'est lui  
18 qui avait exécuté. Puis, écoutez, la position  
19 souvent des entrepreneurs quand des affaires de  
20 même se produisent, c'est de dire : notre carnet de  
21 commandes est plein, on ne peut pas l'exécuter, ça  
22 fait qu'on fait appel à un autre entrepreneur pour  
23 venir faire les travaux pour nous.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[303]** Et vous vous gardez une cote, j'imagine, dans

1 ce cas-là?

2 R. Oui, oui, oui. On a un pourcentage quand même.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[304]** Dans ce cas-ci c'était quoi le pourcentage?

5 R. Écoutez, sur le contrat, je pense que... de  
6 mémoire, on avait, on avait un quinze pour cent  
7 (15 %) de profit dessus. Le sous-traitant m'a fait  
8 un prix qui était quand même raisonnable pour faire  
9 les travaux. Il nous facturait. Quand le Ministère  
10 nous payait, on le repayait. Et il y a un montant  
11 qui a été versé, comme je vous dis, aux gens de  
12 Triax.

13 Q. **[305]** Le deuxième plus bas soumissionnaire, on  
14 voit, c'est monsieur... c'est Excavations Panthère.  
15 Vous en avez déjà parlé de monsieur André Durocher.  
16 Ça, il n'y a pas un mot à dire comme... vous donnez  
17 le contrat à qui vous voulez? Une fois que vous  
18 êtes le plus bas soumissionnaire conforme, qu'il  
19 soit arrivé deuxième, ça ne change rien ça?

20 R. Non, le contrat, quand on est plus bas le  
21 soumissionnaire conforme, le contrat va à Infrabec.  
22 Puis par après, bien, si on décide d'en donner une  
23 partie en sous-traitance, il faut tout le temps  
24 faire face aux règles du BSDQ, s'il y a du BSDQ,  
25 bien, ça, on ne peut pas passer outre ça, mais

1            quand il y a des travaux que c'est de l'excavation,  
2            des affaires de même qui ne sont pas régis par les  
3            règles du BSDQ, on peut le donner en totalité à qui  
4            on veut.

5            Q. **[306]** Parfait.

6            M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7            Q. **[307]** Le troisième, justement, c'est CJRB. C'est à  
8            eux à qui vous avez donné le contrat en sous-  
9            traitance?

10          R. C'est bien ça.

11          Q. **[308]** Ça, c'est un contrat qui était truqué, ce que  
12          vous avez dit. Pourquoi avoir obtenu le contrat,  
13          d'avoir travaillé avec les autres pour que, dans le  
14          fond, truquer le contrat pour que vous l'ayez, pour  
15          le donner à un de ceux qui appliquait lui-même?  
16          Est-ce qu'il aurait pu tout simplement vous  
17          entendre entre vous pour dire : Vas-y CJRB vu que  
18          tu vas l'avoir en sous-traitance?

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. **[309]** Puis le cent cinquante mille dollars  
21          (150 000 \$) de plus ira dans les poches du  
22          troisième?

23          R. Oui, parce que, à ce moment-là, écoutez, comme je  
24          vous dis, il y avait la norme ISO 2001 qui était en  
25          vigueur. Et à ma connaissance, Constructions CJRB

1 n'était pas ISO 2001. Donc, pour rentrer comme  
2 entrepreneur général, ça prenait un entrepreneur  
3 qui était certifié. Et nous on l'était. À ma  
4 connaissance, de mémoire, c'est la raison pourquoi  
5 c'est moi qui avais pris le contrat, et je l'avais  
6 donné en sous-traitance à CJRB.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[310]** Le prochain, c'est également les  
9 Constructions Infrabec qui va être le plus bas  
10 soumissionnaire à quatorze millions neuf cent deux  
11 mille trois cent cinquante-deux (14 902 352 \$) :  
12 construction d'un échangeur routier d'un pont  
13 d'étagement au-dessus de l'autoroute 50 pour  
14 desservir le boulevard Henri-Fabre à la hauteur de  
15 l'usine Bombardier, et cetera, et cetera. Est-ce  
16 que ça vous dit quelque chose?

17 R. Oui, c'est un contrat que nous avons exécuté. C'est  
18 un contrat qui avait été organisé.

19 Q. **[311]** Organisé dans quel sens?

20 R. J'avais fait la tournée des entrepreneurs et on  
21 avait réussi à organiser le contrat. Là-dessus,  
22 vous allez apercevoir la compagnie Les Entreprises  
23 Claude Chagnon incorporée.

24 Q. **[312]** Oui.

25 R. C'est un entrepreneur de la Rive-Sud. Claude

1 Chagnon était aussi propriétaire de la compagnie  
2 ABC Rive-Nord à Mirabel. Donc, il était l'associé  
3 de monsieur David Whissell. Ici, c'est la même  
4 norme qui s'applique. C'est un appel d'offres où, à  
5 ma connaissance, il fallait être ISO. Donc, à ma  
6 connaissance, les entrepreneurs qui sont là, c'est  
7 tous des gens qui sont ISO. À ce moment-là, c'est  
8 un projet qui se trouvait, je vous dirais, à trois,  
9 quatre kilomètres de la compagnie ABC Rive-Nord. Et  
10 à ma connaissance, à ce moment-là, ABC Rive-Nord  
11 n'était pas ISO. Donc, il avait soumissionné, nous  
12 avait couvert par l'entreprise des Entreprises  
13 Claude Chagnon. Lors de ce contrat-là, pour me  
14 laisser aller dans ma collusion, l'associé de  
15 monsieur Whissell m'avait demandé un montant...

16 Q. **[313]** Qui ça?

17 R. Monsieur Claude Chagnon.

18 Q. **[314]** Monsieur Claude Chagnon lui-même?

19 R. Il m'avait demandé un montant de cent cinquante  
20 mille dollars (150 000 \$) pour me laisser aller sur  
21 le projet. La façon que nous avons payé ce  
22 montant-là, il y a des factures qui ont été faites  
23 par ABC Rive-Nord qui ont facturé Constructions  
24 Infrabec pour de la fourniture de matériel, du  
25 remblai B et de la pierre et des produits que eux

1 nous factureraient comme de quoi ils acheminaient sur  
2 notre chantier.

3 Q. **[315]** Que vous n'avez jamais acheté?

4 R. Pardon?

5 Q. **[316]** Ce qu'on comprend, c'est que vous ne l'avez  
6 jamais acheté?

7 R. Non.

8 Q. **[317]** c'est-à-dire qu'ils vous factureraient...

9 R. Non. Les factures existent.

10 Q. **[318]** Vous avez payé?

11 R. Oui, on a payé. Et, en passant, juste... quand  
12 j'allais chez ABC Rive-Nord rencontrer monsieur  
13 Chagnon, à un moment donné, un vendredi, j'ai même  
14 eu l'occasion de rencontrer monsieur Whissell dans  
15 les bureaux d'ABC Rive-Nord.

16 Q. **[319]** Quand ça exactement?

17 R. Lors de l'exécution de ce contrat-là.

18 Q. **[320]** On parle de deux mille trois (2003).

19 R. Deux mille quatre (2004)... bien, on l'a eu en deux  
20 mille trois (2003), je pense que c'est un contrat  
21 qui a duré sur un an, là, quasiment un an.

22 Q. **[321]** D'accord. Nous allons maintenant aller à la  
23 prochaine page. Là, prochain contrat, vous êtes...  
24 vous arrivez bon dernier. Construction d'un pont  
25 sur l'autoroute Laurentienne, et Constructions BSL

1 vont être les premiers. Est-ce qu'il y a quelque  
2 chose de particulier à propos de ce contrat?

3 R. Non, c'est un contrat qui était en libre  
4 compétition.

5 Q. **[322]** Le prochain, vous arrivez, là, pas avant-  
6 dernier mais avant-avant-dernier. Est-ce qu'il y a  
7 quelque chose de particulier quant à ce contrat-là,  
8 c'est la reconstruction d'un pont de l'autoroute  
9 40?

10 R. Honnêtement, sur ce contrat-là, je n'ai pas de  
11 souvenir si ça avait été arrangé ou pas. Je n'ai  
12 aucune... je ne m'en rappelle pas.

13 Q. **[323]** Parfait. Nous allons aller au prochain,  
14 Constructions JL Pilote, réparation d'un pont sur  
15 l'autoroute 540 et, bon, vous êtes dans la bonne  
16 moyenne, là. Mais vous n'êtes pas le gagnant.

17 R. Je n'ai pas d'idée sur lui, si ça avait été  
18 organisé ou pas.

19 Q. **[324]** L'autre, construction, et là on parle de deux  
20 mille quatre (2004), pour la région de Lanaudière,  
21 vous arrivez encore, également, avant-avant-dernier  
22 et c'est une construction d'un ponceau et d'un  
23 remblai léger. C'était quelque chose qui a été  
24 obtenu par les Grands Travaux Soter. Est-ce que ça  
25 vous dit quelque chose?

1 R. Je ne me rappelle pas d'avoir eu un appel là-  
2 dessus.

3 Q. **[325]** Donc, s'il n'y a pas d'appel, quant à vous...

4 R. C'est de la libre compétition.

5 Q. **[326]** Parfait. Le prochain, vous arrivez deuxième,  
6 c'est Asphalte Béton Carrière Rive-Nord, et  
7 Constructions Infrabec arrive deuxième.

8 Reconstruction et réaménagement de la route 344, ça  
9 vous dit quelque chose?

10 R. Il n'y a pas eu d'appel là-dessus mais je veux  
11 juste vous faire remarquer que c'est un contrat qui  
12 était dans la municipalité de St-André-  
13 d'Argenteuil, qui était le comté du ministre  
14 Whissell et sa compagnie a été le plus bas  
15 soumissionnaire d'un contrat dans sa région.

16 Q. **[327]** Prochain, là vous allez l'emporter. Alors, un  
17 million six cent cinquante-six mille cinq cent deux  
18 (1 656 502 \$). Élargissement de la section de  
19 l'autoroute 40, direction ouest et on parle de  
20 l'échangeur Anjou; ça vous dit quelque chose?  
21 Construction Kiewit, ça c'était votre voisin?

22 R. Oui, c'était mon voisin, à Boisbriand. Écoutez, je  
23 n'ai pas mémoire que j'avais fait de quoi que ce  
24 soit, je pense que c'est un contrat qui avait été  
25 pris en libre compétition.

1 Q. **[328]** O.K. Je vois Construction DJL. Construction  
2 DJL était souvent votre sous-contractant pour le  
3 pavage, hein?

4 R. Oui, mais il faut faire attention. Construction  
5 DJL, vous voyez, ici, il y avait la division  
6 Montréal, qu'eux étaient souvent mes sous-traitants  
7 en pavage. Mais ici c'est Construction DJL inc.,  
8 division Boucherville, ça c'était leur bureau... on  
9 pourrait dire, leur bureau chef où eux  
10 soumissionnaient des projets d'envergure, plus du  
11 ministère des Transports et à l'échelle un peu  
12 comme générale.

13 Q. **[329]** Parfait. Alors, le dernier sur cette page-ci,  
14 vous arrivez bon troisième, Constructions Infrabec,  
15 c'est la construction du boulevard McConnell-  
16 Laramée, entre le boulevard St-Joseph et la  
17 promenade du Lac-des-Fées, municipalité de la Ville  
18 de Gatineau. Là vous êtes dans l'Outaouais, vous  
19 êtes loin de vos...

20 R. Oui. Mais...

21 Q. **[330]** Vous souvenez-vous de ça?

22 R. Oui, oui, je me souviens. Ça, souvent, on allait  
23 soumissionner à l'extérieur vraiment quand c'était  
24 plus tranquille dans la région ou qu'on n'avait pas  
25 beaucoup d'ouvrage. Donc, souvent on tentait

1 d'aller un peu à l'extérieur. Mais c'est un contrat  
2 qui n'a pas été organisé, ça.

3 Q. **[331]** Prochain, prochaine page. Alors, construction  
4 de l'échangeur autoroute 15 et route 148,  
5 comprenant la construction de la voie est, bretelle  
6 d'accès, et caetera. Vous allez arriver bon  
7 dernier. Est-ce que ça vous dit quelque chose,  
8 c'est pour la région des Laurentides, en deux mille  
9 cinq (2005)?

10 R. Excusez, je ne vous suis pas, là.

11 Q. **[332]** Le premier en haut. Ça va Asphalte Jean-Louis  
12 Campeau inc. qui va obtenir le contrat, pour onze  
13 millions huit cent quatre-vingt-sept mille neuf  
14 cent un (11 887 901 \$).

15 R. Non. Ça c'est un contrat qui était vraiment libre  
16 compétition.

17 Q. **[333]** Prochain, vous allez arriver avant-dernier.  
18 Construction d'un écran antibruit sur la 32<sup>e</sup> Avenue,  
19 donc l'autoroute 20. Est-ce que ça vous dit quelque  
20 chose ce contrat-là?

21 R. Écoutez, je n'ai pas de mémoire là-dessus, de  
22 mémoire, si ça avait été organisé ou pas, là, c'est  
23 un contrat que je ne me souviens pas, là,  
24 honnêtement.

25 Q. **[334]** Prochain. Bien, là vous allez juste être

1           trois. Constructions Infrabec, Construction les  
2           Grands Travaux Soter inc. et Construction DJL.  
3           Sécurisation de l'autoroute 13 entre le pont Louis-  
4           Bisson et l'autoroute 40 et réparation des ponts  
5           d'étagement Henri-Bourassa et caetera, deux mille  
6           six (2006), Montréal.

7           R. Non, ça, ça n'avait pas été organisé. Il y a quand  
8           même une bonne différence là, il y a quasiment, je  
9           vous dirais, un dix pour cent (10%) entre le  
10          premier et le deuxième là.

11          Q. **[335]** Prochain, c'est Louisbourg SBC qui va être le  
12          plus bas soumissionnaire et c'est la construction  
13          d'un écran antibruit encore. C'est entre...  
14          attendez une petite minute. Est-ce que j'ai la même  
15          chose? Oui. Construction d'un écran antibruit entre  
16          la 32ième et la 57ième, MRC, Communauté urbaine de  
17          Montréal

18          Ça vous dit quelque chose, deux mille six (2006)?

19          R. Je n'ai pas mémoire de ce projet-là.

20          Q. **[336]** Ensuite de ça : Construction d'une nouvelle  
21          bretelle de sortie de l'Autoroute Décary 15, Demix  
22          Construction, Division de Holcim et Constructions  
23          Infrabec va arriver deuxième. Ici, il va y avoir  
24          Construction Garnier, Grands Travaux Soter,  
25          Louisbourg EBC. Construction Garnier, en tout cas,

1 je ne l'ai pas vu souvent au MTQ. Est-ce que ça  
2 faisait...

3 R. Bien, il était quand même assez présent là dans les  
4 travaux du MTQ.

5 Q. **[337]** Oui!

6 R. Il soumissionnait, oui.

7 Q. **[338]** Parfait. Donc, pas de souvenir ou...

8 R. Non. Lui, je m'en rappelle, c'était vraiment en  
9 compétition là. On était arrivé deuxième, puis il y  
10 avait quasiment pas loin de quatre cent mille  
11 (400 000 \$) de différence.

12 Q. **[339]** Le prochain va être également en deux mille  
13 six (2006), région des Laurentides, et là vous  
14 allez l'obtenir, c'est : Réfection de quatre  
15 ponceaux sur une partie de l'Autoroute 15 dans la  
16 municipalité de Prévost, Saint-Sauveur et Sainte-  
17 Adèle, MRC de la Rivière du Nord et Pays d'en Haut

18 R. Non. Ça, ça n'avait pas été organisé, je m'en  
19 rappelle. C'est un contrat de quatre cent... quatre  
20 cent trente mille (430 000 \$) là qu'on l'avait eu  
21 là. C'est un contrat qu'on avait eu à libre  
22 compétition.

23 Q. **[340]** Ensuite de ça, le prochain, Constructions  
24 Infrabec, vous allez remporter le contrat pour le  
25 secteur de Montréal, deux mille six (2006) :

1           Sécurisation de l'Autoroute 13 comprenant le  
2           resurfaçage de la chaussée existante direction nord  
3           et caetera. Je vais vous faire grâce du reste.  
4           Mais, vous êtes encore les trois mêmes là...

5           R. Bien...

6           Q. **[341]** ... Constructions Infrabec, Grands Travaux  
7           Soter et Construction DJL.

8           R. Je ne veux pas... mais je pense que c'est le même  
9           contrat d'auparavant qui revient là. Si vous  
10          remarquez là, à la ligne 120...

11          Q. **[342]** Oui, attendez.

12          R. ... ça m'a l'air du même titre, puis ça m'a l'air  
13          des mêmes montants exacts de soumission.

14          Q. **[343]** Peut-être un doublon.

15          R. Il y a un doublon, je pense.

16          Q. **[344]** Parfait. Prochain appel d'offres, là on est  
17          toujours en deux mille six (2006), maintenant  
18          Laval. Vous allez arriver quatrième pour le :  
19          Réaménagement de l'autoroute 25 aux échangeurs 640,  
20          avenue de l'Esplanade et du Chemin Sainte-Marie  
21          dans la municipalité de Mascouche, Terrebonne.  
22          Est-ce que ça vous dit quelque chose?

23          R. Non. Je n'ai pas... je n'ai pas de mémoire de ce...

24          Q. **[345]** Donc, vous ne pouvez pas nous dire si...

25          R. Non, je ne pourrais pas vous...

1 Q. **[346]** Pas du tout?

2 R. Non.

3 Q. **[347]** Le prochain peut-être que vous vous en  
4 souvenez plus parce que vous allez l'obtenir.

5 R. Oui.

6 Q. **[348]** ... qui est la reconstruction du pont  
7 Préfontaine-Prévost comprenant les approches,  
8 terrassement, raccordement et réaménagement  
9 paysager et caetera et caetera. Dans les  
10 municipalités de Terrebonne et Laval et vous alliez  
11 l'obtenir à neuf millions neuf cent quatre-vingt-  
12 quatorze mille deux cent trente-sept (9 994 237 \$).  
13 Ça vous dit quelque chose?

14 R. Oui. C'est un contrat que nous avons obtenu par la  
15 libre compétition. C'était le contrat du vieux pont  
16 de Terrebonne, puis je m'en rappelle quand même  
17 assez bien. On avait eu un décès sur ce projet-là.

18 Q. **[349]** Le prochain, Construction Garnier va arriver  
19 comme le plus bas soumissionnaire à sept millions  
20 deux cent soixante-treize et deux cent soixante-  
21 quinze (7 273 275 \$) : Reconstruction de ponts  
22 d'étagement et d'approche des boulevards de la  
23 Concorde-De Blois au-dessus de l'Autoroute 19.  
24 Vous allez arriver avant-avant-dernier. Ça vous dit  
25 quelque chose?

1 R. Oui, absolument. Ça, c'est un contrat qui n'a pas  
2 été organisé, puis c'était la reconstruction du  
3 Pont de la Concorde qui s'était effondré.

4 Q. **[350]** Le prochain : Réparation de sept structures  
5 situées au-dessus de diverses autoroutes de la  
6 Ville de Terrebonne et vous allez arriver, de  
7 mémoire, dernier, tout à fait, et en deux mille  
8 sept (2007), Laval. Est-ce que ça vous dit quelque  
9 chose?

10 R. Non.

11 Q. **[351]** Prochaine page, en haut de la page, pour  
12 l'année deux mille sept (2007) à Laval, vous allez  
13 arriver avant-dernier juste avant Construction  
14 Garnier : Terrassement, fondation de chaussée,  
15 drainage, pavage, structure, et on parle ici de  
16 l'Autoroute 640 et de la Route 335. Ça vous dit  
17 quelque chose?

18 R. Oui, c'est un projet qui me dit de quoi et ça  
19 n'avait pas été organisé puis la façon là de le  
20 voir qui vous donne un indice aussi là, la  
21 différence de prix entre le premier soumissionnaire  
22 qui est à quatre millions neuf cent six mille  
23 (4 906 000 \$) et le deuxième qui est à six millions  
24 (6 M\$).

25 Q. **[352]** Et le bon dernier à sept millions sept cent

1 quarante-quatre (7 744 000 \$).

2 R. Oui.

3 Q. **[353]** Là ce que vous me dites, c'est quand il y a  
4 un écart de prix de cette manière-là...

5 R. Bien, c'est évident là, avec l'expérience puis  
6 qu'est-ce que, moi, j'ai vécu, juste à la lumière  
7 même des résultats, c'est concluant pour moi qu'il  
8 n'y a rien qui s'est passé sur ce contrat-là.

9 Q. **[354]** Là Monsieur Zambito, je suis rendu, j'en ai  
10 quelques-uns là, je suis rendu quasiment à trente  
11 (30) contrats là...

12 R. Oui.

13 Q. **[355]** ... et, en tout cas, pour les régions de  
14 Laval...

15 R. Oui.

16 Q. **[356]** ... Montréal, Laurentides, le jeu de la libre  
17 concurrence semble un peu mieux fonctionner au MTQ  
18 là.

19 R. Oui, mais je vous ai spécifié tantôt qu'il faut  
20 aller faire... il faut aller vérifier...qu'est-ce  
21 qu'il est important d'aller voir, c'est les  
22 affiliations. Sur un projet il peut y avoir de la  
23 libre compétition, mais il faut voir qui était  
24 l'ingénieur au projet, qui a eu le contrat, et  
25 combien d'extra qui ont été accordés par après. Ça

1 c'est une...

2 Q. **[357]** Donc, l'indicateur va être les extra?

3 R. C'est... L'indicateur va être les extra, et comme  
4 je vous dis, l'information privilégiée (sic) qui  
5 a été donnée à cet entrepreneur-là, il faut aller  
6 faire cet exercice-là. Le contrat, les  
7 professionnels, l'entrepreneur, et qu'est-ce qui a  
8 été octroyé comme extra. Ça c'est important.

9 Q. **[358]** Parce que si je suis ce que vous avez dit  
10 tantôt, au début, là on est rendu en deux mille  
11 sept (2007), la liste des gens qui vont chercher  
12 les appels, les documents d'appel d'offres, je  
13 pense qu'ils ne l'ont plus, là, à ce moment-là.

14 R. Bien, écoutez, je n'ai pas la date exacte, là.  
15 Comme je vous dis, là, dans ma connaissance c'était  
16 deux mille sept (2007), deux mille huit (2008), là  
17 je n'ai pas la date exacte où est-ce que le  
18 ministère a enlevé la liste publique, là.

19 Q. **[359]** Parfait.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[360]** Donc, quand vous dites libre marché, vous  
22 dites que c'est une situation où les entrepreneurs  
23 ne se sont pas entendus entre eux.

24 R. Entre eux.

25 Q. **[361]** Mais ça se pourrait qu'il y ait un lien, une

1 collusion entre la firme de génie civil et  
2 l'entrepreneur choisi par de l'information  
3 privilégiée qui a pu être communiquée entre eux.  
4 C'est ça que...

5 R. Ça se pourrait, et je suis très convaincu que  
6 c'était le cas.

7 Q. **[362]** Dans le phénomène des firmes de génie civil  
8 en évolution, cette industrie-là, avez-vous vu,  
9 quelque part, arriver l'effet des consortiums? De  
10 plus en plus, les firmes de génie civil vont se  
11 mettre ensemble pour prendre un contrat. Est-ce que  
12 vous, vous avez vu ça dans vos travaux?

13 R. Bien, on l'a vu souvent dans des projets de  
14 surveillance. Souvent c'était des consortiums  
15 d'ingénieurs qui surveillaient les travaux. Moi je  
16 trouvais ça un peu bizarre, parce que je ne voyais  
17 pas la nécessité. Un seul bureau avait la capacité  
18 de concevoir et de faire la surveillance d'un  
19 projet. À un moment donné, sur un projet de vingt  
20 millions (20 M), on avait un consortium de deux,  
21 trois bureaux. Moi, à la face même, ça me fatiguait  
22 de voir ça, mais la réponse à ça, je pense que  
23 c'est plus le donneur d'ouvrage qui va être en  
24 mesure de vous répondre pourquoi on faisait cela.

25 Q. **[363]** Vous, est-ce que vous avez déjà fait de la

1 collusion avec des firmes de génie civil dans  
2 certains contrats du MTQ?

3 R. Bien, écoutez, sur des projets que j'ai exécutés,  
4 il y a des quantités, il y a des extra qui  
5 m'étaient passés, qui étaient payés, puis en  
6 échange je leur donnais un certain montant sur  
7 qu'est-ce qui n'était pas véridique, des quantités  
8 qu'on savait qu'on n'avait pas faites mais qu'on  
9 passait. Dans notre jargon, on appelait ça accoter  
10 les quantités. Quand il y avait du jeu au contrat,  
11 je vous donne un exemple, au bordereau il y avait  
12 vingt mille mètres cubes (20 000) de terre à  
13 excaver et on en avait fait dix-sept mille  
14 (17 000), c'était facile d'accoter la quantité à  
15 vingt mille (20 000), voir le montant différentiel,  
16 et c'est là que l'ingénieur entrait en compte, où  
17 est-ce que lui il prenait une cote de vingt-cinq  
18 pour cent (25 %) sur ce montant-là.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[364]** J'en ai passé beaucoup, des contrats dans  
21 lesquels vous avez obtenu, vous avez été le plus  
22 bas soumissionnaire, donc on vous a octroyé le  
23 contrat. Un peu dans la même veine de ce que  
24 monsieur Lachance vous pose comme question, est-ce  
25 que, dans la majorité de ces contrats-là, vous avez

1 obtenu des firmes de génie conseil qu'on vous paie  
2 des extra?

3 R. Bien, écoutez. Moi, dans les contrats où est-ce que  
4 j'étais vraiment... Mes contrats, je pense que dans  
5 l'ensemble on en a eu trois ou... trois ou quatre  
6 où est-ce qu'on était organisé, ça a été vraiment  
7 au début, quand j'ai percé le marché. Je n'avais  
8 pas de lien encore avec des bureaux d'ingénieurs  
9 qui supervisaient, donc c'est une entente que moi  
10 j'ai eue avec les autres entrepreneurs. À partir de  
11 là, je vous dis, au début j'étais quand même testé.  
12 Je faisais mes... Je faisais mon ouvrage selon les  
13 plans et devis, des cadeaux je n'en avais pas, on  
14 me payait qu'est-ce qu'on me devait, puis moi,  
15 quand même, vu que j'avais organisé la job, j'avais  
16 un prix pour faire le contrat.

17 S'il y avait des extra qui étaient  
18 payables, on me les payait, et point à la limite.  
19 J'étais nouveau dans le groupe, donc, je vous  
20 dirais que ça a pris quand même un peu de temps  
21 être testé et voir où on s'en allait avec ça.

22 Q. **[365]** Est-ce qu'on a fait avec vous ce que vous  
23 avez fait avec d'autres, c'est-à-dire que, dire,  
24 « Regarde, va chercher les documents, sou mets un  
25 prix, puis on va te donner des contrats en sous-

1           traitance. » Est-ce que ça vous est arrivé, ça?

2           R. Je n'ai pas compris votre question.

3           Q. **[366]** C'est-à-dire, on vous a demandé, c'est-à-  
4           dire : Va chercher les documents d'appel d'offres,  
5           soumets un prix, soumissionne. Vous n'avez pas le  
6           contrat. Mais est-ce qu'on vous a promis dans  
7           certaines occasions en échange de vous donner la  
8           job, comme vous avez parlé tantôt avec CJBR?

9           R. Non, ça ne m'est jamais arrivé ça.

10          Q. **[367]** Ça ne vous est jamais arrivé?

11          R. Non, non. Non.

12          Q. **[368]** Totalement ou une partie du contrat, est-ce  
13          que ça a déjà arrivé d'être sous-contractant pour  
14          une partie d'un contrat du MTQ?

15          R. C'était rare que j'étais en sous-traitance pour  
16          d'autres. Moi, quand j'avais... Je visais un  
17          contrat. Soit que j'y allais comme entrepreneur  
18          général. C'était rare que j'acceptais d'être en  
19          sous-traitance pour d'autres.

20          Q. **[369]** Le prochain, ça va être Demix Construction  
21          qui va obtenir le contrat, un contrat de deux cent  
22          quarante-quatre mille cinq cents (244 500 \$) :  
23          réfection de ponceaux de la montée b et dans la  
24          bretelle de l'autoroute 15 sud. Bon. On parle de  
25          Laval. Pour deux mille sept (2007). Vous arrivez

1           avant-dernier. Est-ce que ça vous dit quelque  
2           chose?

3           R. Oui, mais c'est... De mémoire, ce n'était pas  
4           organisé, mais c'est une petite affaire aussi,  
5           c'était deux cent quarante mille (240 000 \$). Ce  
6           n'était un gros, un contrat d'ampleur.

7           Q. **[370]** Mais encore là, vous êtes à peu près à deux  
8           cent mille (200 000 \$) en haut du plus bas  
9           soumissionnaire?

10          R. Oui.

11          Q. **[371]** Donc, c'est un indicateur ça que ce n'est pas  
12          arrangé?

13          R. Oui. Puis souvent quand on retrouvait... Il y avait  
14          des noms, là, qu'on voyait, là... Demix, souvent,  
15          quand il était dans le portrait, c'était un peu  
16          plus compliqué à faire.

17          Q. **[372]** Parce qu'eux autres n'en faisaient pas de  
18          collusion?

19          R. Ils étaient un peu plus réticents à cette façon de  
20          faire.

21          Q. **[373]** Parfait. Prochain, c'est MBN Construction qui  
22          va obtenir le remplacement de neuf ponceaux sur la  
23          route 117. Et vous allez arriver bon cinquième. En  
24          deux mille huit (2008), dans la région des  
25          Laurentides.

1 R. Je n'ai pas de mémoire de ce contrat-là.

2 Q. **[374]** Le trente et unième appel d'offres,  
3 Constructions Infrabec, vous arrivez bon dernier,  
4 pour sécurisation et réparation partielle de  
5 diverses structures dans diverses municipalités,  
6 territoire de la Direction de Laval, Mille-Îles.  
7 Donc, on parle de Laval en deux mille huit (2008).  
8 Ça vous dit quelque chose?

9 R. Oui, mais c'est un contrat qui avait été en libre  
10 compétition.

11 Q. **[375]** Et on est à un million... vous êtes à un  
12 million quatre cent trente-neuf mille et cinquante-  
13 neuf (1 439 058 \$)...

14 R. Plus que le double.

15 Q. **[376]** Plus que le double. Le plus bas  
16 soumissionnaire...

17 R. Oui.

18 Q. **[377]** ... est à six cent quatre-vingt-deux mille  
19 (682 000 \$). Ensuite de ça, reconstruction du pont  
20 Tellier. Ça, c'est dans la région de Montréal, sur  
21 l'île de Montréal, deux mille huit (2008). Vous  
22 arrivez deuxième derrière Demix. Ça vous dit  
23 quelque chose?

24 R. Oui. C'est un contrat qui n'avait pas été organisé.  
25 Puis comme vous pouvez voir, la différence était de

1 six mille dollars (6000 \$) sur un contrat de neuf  
2 millions (9 M\$). C'est un contrat où est-ce que ça  
3 avait été en libre compétition. Et on l'avait perdu  
4 pour six mille dollars (6000 \$).

5 Q. **[378]** Ça aussi, là, ça adonne que, des fois, les  
6 prix... Des fois, c'est un indicateur, mais, des  
7 fois, ça ne l'est pas?

8 R. Ça peut l'être. J'ai déjà vu des contrats de cinq,  
9 six millions se perdent par dix cents.

10 Q. **[379]** Prochaine page. Ça va être dans la région de  
11 Laval, deux mille huit (2008), réparation du pont  
12 P-14-755 de la montée Dumais. Et vous allez  
13 remporter le contrat à neuf cent quatre-vingt-dix-  
14 huit mille quatre cent dix (998 410 \$). Et le plus  
15 bas va être... Le plus haut va être Groupe Benoit,  
16 un million sept cent trente et un mille deux cents  
17 (1 731 200 \$). Ça vous dit quelque chose?

18 R. Oui, c'est un contrat qu'on avait eu en libre  
19 compétition. Puis je vous dirais que le tiers des  
20 soumissionnaires au projet, je ne les connais même  
21 pas. Ça fait que c'est l'indice qui me dit que  
22 c'est un contrat qui avait été en libre  
23 compétition.

24 Q. **[380]** Prochain. Constructions Infrabec va arriver  
25 deuxième. C'est réhabilitation de plusieurs

1           ponceaux. Et on parle toujours de Laval, boulevard  
2           St-Martin, la rivière des Mille-Îles. Est-ce que ça  
3           vous dit quelque chose? Vous arrivez deuxième.

4           R. Je n'ai pas de souvenir de ce contrat-là.

5           Q. **[381]** Le prochain va être également à Laval pour  
6           également en deux mille huit (2008), sécurisation  
7           et réparation partielle de structures. Vous arrivez  
8           dernier.

9           R. Je n'ai pas de souvenir.

10          Q. **[382]** Vous allez arriver encore dernier pour le  
11          prochain qui est à Montréal, deux mille huit  
12          (2008), réfection de l'autoroute Ville-Marie et  
13          divers travaux connexes. Ça vous dit quelque chose?

14          R. Oui, c'est un contrat qui... Je m'en rappelle très  
15          bien. C'était sur l'autoroute Ville-Marie. C'était  
16          un contrat pas mal compliqué, beaucoup de travaux  
17          de nuit et de fins de semaine. Et je peux vous  
18          confirmer que celui qui a eu le contrat Tesco 3000,  
19          dans notre jargon à nous, il avait plongé, sur le  
20          prix, il était...

21          Q. **[383]** Il était cinq millions (5 M) en bas de vous,  
22          là.

23          R. Oui, puis un million et demi avec le deuxième  
24          soumissionnaire.

25          Q. **[384]** Dans le jargon on dit, il a mangé ses bas,

1 c'est ça?

2 R. Bien, manger ses bas...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[385]** Ou il y a eu beaucoup d'extra?

5 R. Bien, c'est qu'est-ce que je m'en allais dire. Il  
6 faut aller valider qu'est-ce qu'on lui a payé en  
7 extra. Ça, l'information...

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. **[386]** Si on lui en a payé.

10 R. Je suis convaincu qu'il y en a eu.

11 Q. **[387]** Prochain, vous allez arriver avant-dernier,  
12 devant le Groupe Dubé. Réfection d'un ponceau de  
13 béton armé sur la route 344 dans la municipalité  
14 d'Oka, en deux mille huit (2008). Ça vous dit  
15 quelque chose? C'est le dernier au bas de la page.

16 R. Oui, O.K., c'est parce qu'on en a sauté un, là,  
17 c'est beau, j'étais rendu à l'autre.

18 Q. **[388]** On en a sauté un?

19 R. Oui...

20 Q. **[389]** Oui, vous avez tout à fait raison, je vais le  
21 faire, je vais me reprendre.

22 R. C'est beau.

23 Q. **[390]** Alors, le prochain c'est... vous arrivez  
24 deuxième, juste derrière Roxboro Excavation.

25 Réaménagement de l'échangeur Dorval, les autoroutes

1 520, autoroute 20. Et, dans ce cas-ci, le plus bas  
2 était à sept cent soixante-six mille (766 000) et  
3 le plus haut, qui est Louisbourg SBC, un million  
4 cinquante-neuf six cent neuf (1 059 609). Ça vous  
5 dit quelque chose?

6 R. Libre compétition.

7 Q. **[391]** Libre compétition.

8 R. Oui.

9 Q. **[392]** Et ensuite de ça, je vais revenir, là, au  
10 dernier, vous arrivez avant-dernier, c'est la  
11 réfection de ponceaux dans la ville d'Oka, toujours  
12 la région... la Municipalité d'Oka, CEP de Mirabel,  
13 MRC Deux-Montagnes, région de Laval, deux mille  
14 huit (2008). Et, encore là, le plus bas va être à  
15 cinq cent quatre-vingt-douze mille sept cent trente  
16 (592 730) et, le plus haut, à un million deux cent  
17 soixante-dix-sept neuf cent cinquante-cinq  
18 (1 277 955). Ça vous dit quelque chose?

19 R. Pas vraiment mais, juste par le résultat puis les  
20 joueurs qui sont là, c'est des entreprises que je  
21 ne connaissais pas, Gelco Construction, BSL je ne  
22 sais pas c'est qui donc...

23 Q. **[393]** Ça ne vous dit absolument rien?

24 R. Non.

25 Q. **[394]** Prochain, prochaine page, au haut de la page,

1 vous arrivez avant-dernier, juste avant Asphalte  
2 Béton Carrière Rive-Nord. Remplacement de ponceaux  
3 de la route 344, au-dessus de la municipalité de  
4 St-Joseph. Et je veux juste voir si ce n'est pas un  
5 doublon. Non, ce n'en est pas un. Laval, deux mille  
6 huit (2008). Huit cent quarante-neuf mille cent  
7 trente-neuf (849 139) et, le plus bas, c'est un  
8 million deux cent soixante mille (1 260 000). Ça  
9 vous dit quelque chose?

10 R. J'ai mémoire de ce projet-là et c'était libre  
11 compétition.

12 Q. **[395]** Parfait. Deux mille neuf (2009), et on arrive  
13 avec des contrats de plus grande envergure, c'est-  
14 à-dire quinze millions sept cent vingt-huit cinq  
15 cent trente (15 728 530) pour Louisbourg SBC, pour  
16 la réaménagement de l'échangeur autoroute 15,  
17 boulevard Ste-Rose, boulevard Renaissance,  
18 remplacement de la structure ainsi que... et là on  
19 est toujours dans Laval, MRC Laval,  
20 circonscriptions électorales de Fabre et Vimont. Et  
21 vous allez arriver, vous, sixième. Ça vous dit  
22 quelque chose?

23 R. Oui, c'est un contrat que je me rappelle très bien.  
24 Puis là c'est important, comme je vous dis, d'aller  
25 analyser les bureaux d'ingénieurs qui étaient là,

1 l'entrepreneur qui est là et combien qui a été  
2 octroyé en extra.

3 Q. **[396]** Parfait. Prochain, EBC incorporée, si... vous  
4 allez arriver, bon, à peu près dans le milieu, là.  
5 Reconstruction d'un pont d'étagement du boulevard  
6 Yves-Prévost au-dessus de l'autoroute 25, et je  
7 vous fais grâce du reste. Et il y a une différence  
8 entre plus bas de sept millions quatre-vingt-neuf  
9 mille (7 089 000) et dix millions trente mille neuf  
10 cent vingt (10 030 920). Ça vous dit quelque chose?

11 R. C'est un contrat que j'avais soumissionné puis il  
12 était en libre compétition.

13 Q. **[397]** Ensuite de ça, le prochain, vous arrivez  
14 deuxième, tout juste après Asphalte Jean-Louis  
15 Campeau qui est, entre parenthèse, Asphalte  
16 Desjardins. Terrassement, drainage, fondation,  
17 glissière, revêtement bitume, et caetera, et  
18 caetera et c'est pour la région administrative de  
19 Laval, en deux mille neuf (2009). Ça vous dit  
20 quelque chose?

21 R. Oui, c'est un projet qu'on avait soumissionné en  
22 libre compétition.

23 Q. **[398]** Prochain, on parle de Laurentides, région de  
24 Laurentides, en deux mille neuf (2009),  
25 Constructions Infrabec, vous allez arriver

1           quatrième sur six. Et démolition, reconstruction de  
2           deux ponts, maintient de circulation, et caetera et  
3           on est dans les municipalités de St-Jérôme, MRC de  
4           la Rivière-du-Nord, les circonscriptions  
5           électorales de Prévost. Ça vous dit quelque chose?

6           R. Oui, c'est un projet qu'on avait soumissionné en  
7           libre compétition. Mais j'irais analyser qui était  
8           ingénieur, qui était entrepreneur et le montant  
9           d'extra qui a été autorisé.

10          Q. **[399]** Prochain, tout de suite après Louisbourg qui  
11          va obtenir le contrat pour le Remplacement d'un  
12          pont sur la Route 117 au-dessus de la Rivière-aux-  
13          Chiens dans la municipalité de Sainte-Thérèse  
14          et vous êtes à huit millions neuf cent quatre-  
15          vingt-quinze quatre cent quatre-vingt-quatre  
16          (8 995 484 \$) juste tout derrière Louisbourg. Ça  
17          vous dit quelque chose?

18          R. Oui, c'est un projet que je ferais le même  
19          exercice, qui est l'ingénieur et qui...

20          Q. **[400]** Donc, il n'y a pas de collusion en amont,  
21          mais...

22          R. Non, mais j'irais vérifier le montant des extra qui  
23          ont été autorisés sur ces projets-là.

24          Q. **[401]** Prochain, on parle de Laval encore pour la  
25          période de deux mille neuf (2009) reconstruction

1 d'un pont d'étagement de la Route 364 au-dessus de  
2 la Route 15 dans la municipalité de Saint-Sauveur.  
3 Alors, vous allez arriver cinquième, tout juste  
4 derrière Les Grands Travaux Soter. Ça vous dit  
5 quelque chose?

6 R. Non, je n'ai pas de...

7 Q. **[402]** Vous n'avez pas de souvenir?

8 R. Je n'ai pas de souvenir de ce projet-là.

9 Q. **[403]** Prochain reconstruction d'un pont d'étagement  
10 de la Route 364 au-dessus de l'Autoroute 15  
11 toujours pour Saint-Sauveur, vous arrivez deuxième,  
12 tout de suite après Asphalte Jean-Louis Campeau  
13 (Asphalte Desjardins). Ça vous dit quelque chose?

14 R. Oui. C'est un projet qui était en libre  
15 compétition, puis c'est un projet qu'on avait perdu  
16 par moins que... je vous dirais par onze mille  
17 dollars (11 000 \$).

18 Q. **[404]** Prochain, donc le prochain, vous allez le  
19 remporter, Montréal, deux mille neuf (2009),  
20 construction de deux ponts d'étagement reliés à la  
21 structure de la nouvelle voie de desserte de  
22 l'Autoroute 40 ouest et de l'Autoroute 15 pour le  
23 réaménagement de l'échangeur Décarie et vous allez  
24 arriver bon premier à deux millions six cent  
25 quatre-vingt-un mille quatre cent quarante et un

1 (2 681 441 \$), alors que Construction DJL va  
2 arriver à trois millions cinq cent quatre-vingt-  
3 quinze quatre cent quatre-vingt-seize  
4 (3 595 496 \$). Ça vous dit quelque chose?

5 R. Oui. C'est dans le rond-point Décarie qu'on  
6 appelle, c'est un contrat qu'on avait eu en libre  
7 compétition, puis c'est un contrat là que mes  
8 compagnies de cautionnement ont terminé de... elles  
9 ont finalisé avec le ministère.

10 Q. **[405]** Le prochain, c'est Asphalte Béton Carrière,  
11 donc ABC Rive-Nord va arriver premier, vous allez  
12 arriver deuxième. C'est un contrat dans Les  
13 Laurentides pour la réhabilitation de ponceaux par  
14 insertion ou gainage et remplacement de ponceaux  
15 par excavation à divers endroits, MRC, dans  
16 diverses municipalités, MRC, circonscription  
17 électorale, ça vous dit quelque chose?

18 R. Oui, c'est un contrat qui était en libre  
19 compétition.

20 Q. **[406]** Et le prochain, vous allez le remporter.

21 R. Oui.

22 Q. **[407]** On parle de deux mille dix (2010), j'imagine  
23 que également en deux mille dix (2010), ce sont des  
24 travaux que vous n'avez jamais pu compléter, c'est  
25 exact?

1 R. Non, ça a été complété par ma...

2 Q. **[408]** Ça, ça a été complété!

3 R. Non, excusez, par ma compagnie de cautionnement.

4 Q. **[409]** O.K.

5 R. Ce n'est pas moi qui les ai complétés.

6 Q. **[410]** Donc, juste devant Asphalte Desjardins et ABC  
7 Rive-Nord, Construction Garnier, terrassement,  
8 drainage, fondation de chaussée, pavage,  
9 réparation, structure [...] et caetera, et on parle  
10 dans la municipalité... on parle de l'Autoroute 640  
11 avec la Route 148 dans la municipalité de Saint-  
12 Eustache. Donc, c'est quelque chose qui vous dit...  
13 c'est un contrat qui vous dit...

14 R. C'était à libre compétition, c'est un projet qui  
15 est devant le rond-point de l'Hôpital Saint-  
16 Eustache.

17 Q. **[411]** Et ensuite, on a obtenu un document qui nous  
18 vient également du ministère des Transports. On  
19 voit qualification entrepreneur en structure pour  
20 la construction de pont neuf considéré complexe.  
21 Êtes-vous capable d'expliquer ça? Et vous vous êtes  
22 qualifié, Constructions Infrabec, et ça, on parle  
23 de deux mille dix (2010). Ça vous dit quelque chose  
24 ça?

25 R. Ça, c'est un procédé qu'en deux mille dix (2010) le

1           ministère des Transports a employé. Demandez-moi  
2           pas pourquoi on a voulu qualifier les entrepreneurs  
3           pour... On a voulu faire une qualification des  
4           entrepreneurs pour pouvoir leur permettre de  
5           soumissionner sur les projets des ponts. En  
6           passant, moi là-dessus, je n'étais pas qualifié.

7           Q. **[412]** O.K.

8           R. Et je vais vous expliquer pourquoi.

9           Q. **[413]** Allez-y.

10          R. Ma secrétaire a vu qu'on devait déposer l'enveloppe  
11          au 500 boulevard René-Lévesque. Mon commissionnaire  
12          s'est rendu au bureau du ministère des Transports  
13          au 500 boulevard René-Lévesque pour se rendre  
14          compte qu'il fallait déposer à Québec et non à  
15          Montréal. Ça fait qu'on n'a jamais été... on n'a  
16          jamais déposé, donc on n'était pas qualifié. Et  
17          c'est en deux mille dix (2010), donc pour le  
18          restant du deux mille dix (2010), je n'ai pas pu  
19          déposer de soumission par rapport au ministère des  
20          Transports sur des ponts. Et en deux mille onze  
21          (2011), mes activités ont cessé, donc c'est une  
22          préqualification que le ministère a mis sur pied,  
23          puis je ne vois pas pourquoi ça a été fait. Puis si  
24          je regarde la liste que vous avez, bien, je vois  
25          quand même qu'il manque des joueurs assez

1 importants là qui sont dans le domaine des ponts.  
2 On ne retrouve pas Louisbourg, on ne retrouve pas  
3 Simard Beaudry, on ne trouve pas GTS. Je ne sais  
4 pas si la liste n'est pas complète ou quoi, mais  
5 ces gens-là aujourd'hui soumissionnent sur ces  
6 projets-là. Ça fait que je ne peux pas vous en dire  
7 plus là-dessus.

8 Q. **[414]** Vous ne pouvez pas en dire plus. Et vous avez  
9 cessé vos activités, donc...

10 R. Oui.

11 Q. **[415]** Je vais partir du tableau, déposer un autre  
12 tableau qui va être...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Après la pause.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Après la pause, Madame. Oui.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 \_\_\_\_\_

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 MADAME LA GREFFIÈRE :

21 Monsieur Zambito, vous êtes sous le même serment.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[416]** Alors, je vais avoir d'autres questions à  
24 vous poser sur le tableau que j'ai déposé sous 13P-  
25 195, mais avant tout, je vais quand même en déposer

1 un. C'est un extrait. Et je vais déposer le  
2 document, Madame Blanchette, si je regarde ma table  
3 des matières, les contrats pour le rond-point de  
4 l'Acadie, qui était la pièce 11. Alors...

5 MADAME LA GREFFIÈRE :

6 195.1?

7 Me DENIS GALLANT :

8 Oui. Je vais le déposer sous 13P-195.1, parce qu'il  
9 est en lien avec l'autre tableau.

10

11 13P-195.1 : Contrats rond-point de l'Acadie

12

13 Q. **[417]** Alors, ceci étant dit, j'ai mis sur ce  
14 tableau six appels d'offres, six contrats qui ont  
15 tous comme dénominateur commun le rond-point  
16 l'Acadie. Ce qui fait en sorte qu'en deux mille un  
17 (2001)... Je vais passer à travers le tableau puis  
18 j'aurai des questions spécifiques à vous poser.

19 Donc, en deux mille un (2001), vous avez obtenu,  
20 Les Constructions Infrabec, devant Concordia  
21 Construction, Les Grands Travaux Soter et la  
22 Compagnie de construction Crie Limitée, là,  
23 construction d'un pont d'étagement temporaire au-  
24 dessus de l'autoroute 40 au niveau du rond-point  
25 l'Acadie, modification du système d'éclairage au

1           rond-point l'Acadie, contribu... construction d'une  
2           bretelle d'accès sur l'autoroute 15 et modification  
3           de l'intersection du boulevard Acadie et rue  
4           Beauharnois dans les municipalités de Montréal,  
5           Mont-Royal, Communauté urbaine de Montréal [...] ]  
6           électorales de Laurier-Dorion, Acadie et Mont-  
7           Royal. Vous avez obtenu le contrat pour deux  
8           millions neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent  
9           soixante-douze (2 979 672).

10                    Ensuite de ça va y avoir, toujours en...  
11           l'année d'après, en deux mille deux (2002), un  
12           appel d'offres dans lequel vous n'apparaissez pas,  
13           qui va être remporté par Constructions Louisbourg  
14           Limitée, à vingt-quatre millions neuf cent quatre-  
15           vingt-six mille cent vingt-trois (24 986 123),  
16           maintien de la circulation et signalisation  
17           temporaire, gestion du bruit, terrassement,  
18           structure de chaussée, drainage, conduites d'eau et  
19           aménagement divers, revêtement de chaussée,  
20           signalisation horizontale, pont d'étagement et mur  
21           de soutènement, éclairage, modification du système  
22           de transport intelligent, signalisation verticale  
23           et dispositif de retenue dans le rond-point du  
24           boulevard de l'Acadie entre l'échangeur autoroute  
25           15, autoroute 40, de l'avenue Querbes, et l'avenue

1 Querbes dans la municipalité de Montréal.

2 Va y avoir le lot de construction numéro 3,  
3 toujours remporté par Constructions Louisbourg  
4 Limitée, à trente-cinq millions deux cent quarante-  
5 sept mille huit cent soixante-sept (35 247 867),  
6 réaménagement du rond-point du boulevard de  
7 l'Acadie à l'ouest de l'échangeur autoroute 15,  
8 autoroute 40 à l'avenue Querbes dans la  
9 municipalité de la Ville de Montréal, Communauté  
10 métropolitaine de Montréal, circonscriptions  
11 électorales de Laurier-Dorion, Acadie et Mont-  
12 Royal, longueur un kilomètre (1 km).

13 Ensuite de ça, le lot de construction  
14 numéro 38, pour l'année deux mille quatre (2004),  
15 là on était... Celui de trente-cinq millions (35 M)  
16 remporté par Constructions Louisbourg on était en  
17 deux mille trois (2003). Constructions Infrabec,  
18 juste devant Constructions Louisbourg, un contrat  
19 d'une valeur de deux millions quatre-vingt-quinze  
20 trois cent trente-quatre (2 095 334), terrassement  
21 sous fondation de la chaussée, de chaussée,  
22 drainage, mur de soutènement, système de transport  
23 intelligent et signalisation verticale incluant  
24 maintien de la circulation et gestion du bruit de  
25 l'autoroute 40, et la voie de service en direction

1 est d'un point à l'ouest à l'entrée Rockland à  
2 l'échangeur l'Acadie dans la municipalité de  
3 Montréal, Communauté urbaine de Montréal,  
4 circonscriptions électorales de Crémazie et  
5 diverses.

6           Ensuite de ça, lot de construction 4, dans  
7 lequel Louisbourg va être le plus bas  
8 soumissionnaire. Réaménagement du rond-point  
9 l'Acadie, lot 4, ainsi que la reconstruction de  
10 voie rapide de l'autoroute 40... l'autoroute 40, je  
11 m'excuse, sous l'échangeur de l'Acadie, sur les  
12 autoroutes 40 et 15, ainsi que les voies de service  
13 de l'autoroute 40 d'un point à l'ouest à l'entrée  
14 Rockland à l'avenue Querbes dans la municipalité de  
15 Montréal, MRC Communauté métropolitaine de  
16 Montréal, circonscriptions électorales l'Acadie,  
17 Laurier-Dorion, Mont-Royal, longueur sept cents  
18 mètres (700 m), pour onze millions cent dix-sept  
19 mille neuf cent trente-huit (11 117 938).

20           Et enfin, un plus petit contrat en deux  
21 mille quatre (2004), dans lequel vous n'êtes pas du  
22 tout soumissionnaire, c'était le terrassement  
23 préparatoire d'ouvrages divers en gazonnement,  
24 implantation de l'autoroute 40, dans et aux abords  
25 de l'échangeur de l'Acadie dans la municipalité de

1 Montréal, Communauté métropolitaine de Montréal,  
2 circonscriptions électorales l'Acadie, Laurier-  
3 Dorion, Mont-Royal, longueur approximative virgule  
4 sept kilomètre (0,7 km), donc on comprend que c'est  
5 la fin des travaux.

6 Je vous ai tout mis ça en bloc. Pouvez-vous  
7 nous expliquer ce qu'il en est de... Je pense que  
8 c'est un travail, c'est l'échangeur l'Acadie, là,  
9 qui a été un travail de longue haleine...

10 R. Oui.

11 Q. **[418]** ... sur à peu près trois ans.

12 R. Oui.

13 Q. **[419]** Êtes-vous capable de nous expliquer ce qui  
14 s'est passé dans ce dossier-là?

15 R. Bien, si on revient au premier contrat de...

16 Q. **[420]** On va aller... On va descendre. On va  
17 remonter en haut.

18 R. Ça, le premier contrat, là, comme le titre le dit  
19 bien, c'est un pont d'étagement temporaire. C'est  
20 un contrat sur lequel on était les plus bas  
21 soumissionnaires. C'est un contrat sur lequel on  
22 avait organisé le contrat, et on avait été les plus  
23 bas soumissionnaires. On avait réussi à faire la  
24 tournée et on avait eu le contrat.

25 Sur le lot...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[421]** Puis c'est sur celui-là que monsieur Rizzuto  
3 vous avait parlé.

4 R. Non. C'était sur le lot numéro 2.

5 Q. **[422]** Ah! O.K.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[423]** Mais en lien, est-ce que ce premier contrat-  
8 là, de construction, là, ce qu'on comprend, là,  
9 d'un pont d'étagement temporaire, donc, est-ce  
10 qu'on parle d'une préparation, d'une phase  
11 préparatoire à des travaux d'envergure?

12 R. C'est ça. C'était un genre de pont temporaire qui  
13 avait été construit pour permettre les travaux qui  
14 devaient venir par après pour faire le rond-point  
15 l'Acadie. C'est un pont qu'on avait construit, là,  
16 de nord vers le sud, je vous dirais à la hauteur,  
17 là, vis-à-vis le Centre Rockland.

18 Q. **[424]** À ce moment-là, en deux mille deux (2002),  
19 est-ce qu'il y a une collusion de votre part pour  
20 obtenir ce contrat, cette phase préparatoire-là?

21 R. En deux mille un (2001), oui. C'était en deux mille  
22 un (2001) le contrat.

23 Q. **[425]** Oui, en deux mille un (2001). Je m'excuse.  
24 Effectivement, est-ce qu'il y avait eu une  
25 collusion?

1 R. Oui. Moi, comme je vous ai dit, j'ai fait la  
2 tournée des entrepreneurs qui avaient les documents  
3 d'appel d'offres et j'avais réussi à organiser ce  
4 contrat-là, ce lot qui était le lot numéro 1.

5 Q. **[426]** Ce qui me fait penser, j'ai eu une  
6 information pendant la pause justement du Procureur  
7 général, qu'on m'informe que, à partir de deux  
8 mille cinq (2005), les listes n'étaient plus  
9 disponibles. Est-ce que ça vous sonne une cloche  
10 ça?

11 R. Bien, comme je vous ai dit, à mon idée, moi,  
12 c'était deux mille six (2006), deux mille sept  
13 (2007). Mais c'est très plausible deux mille cinq  
14 (2005). Je n'avais pas l'information devant moi.  
15 Mais c'est très plausible.

16 Q. **[427]** On me donne l'information. C'est-à-dire donc,  
17 en deux mille un (2001), c'était possible d'avoir  
18 ces documents-là?

19 R. Absolument. En deux mille un (2001), oui.

20 Q. **[428]** Et est-ce que vous dites que vous les avez  
21 obtenus pour faire cette collusion-là?

22 R. Absolument. En deux mille un (2001), oui.

23 Q. **[429]** Parfait. Alors, va arriver, et Concordia,  
24 Grands Travaux Soter. Moi, je vois juste des mots.  
25 C'est quoi le nom de la compagnie qu'on voit?

1 R. C'est la Compagnie de construction et de  
2 développement Crie limitée.

3 Q. **[430]** O.K.

4 R. C'est une compagnie qui avait une place d'affaires  
5 dans le parc industriel à Laval. Et à ma  
6 connaissance, c'était des intérêts cris qui étaient  
7 les principaux actionnaires de cette compagnie-là.

8 Q. **[431]** Donc, ce que vous dites, c'est que vous les  
9 avez appelés? Vous avez parlé à des gens là.

10 R. Oui. Oui, il y avait un directeur qui était en  
11 charge à Laval et j'avais communiqué avec lui.

12 Q. **[432]** Va arriver maintenant une deuxième phase, à  
13 savoir en deux mille deux (2002), donc le gros  
14 contrat qui va être obtenu à vingt-quatre millions  
15 neuf cent quatre-vingt-six mille cent vingt-trois  
16 (24 986 123 \$) par Construction Louisbourg.

17 R. Oui.

18 Q. **[433]** Vous n'êtes pas là. Vous n'avez pas participé  
19 ce qu'on comprend? Vous n'êtes pas là.

20 R. Bien, je suis là.

21 Q. **[434]** Vous êtes là, mais je veux dire, vous n'êtes  
22 pas là, vous ne l'avez pas plutôt, vous arrivez  
23 avant-dernier. Je m'excuse.

24 R. Oui. Bien, ça, c'est le contrat qu'on a déjà fait  
25 part dans les derniers témoignages où est-ce que

1 j'avais eu un litige avec monsieur Accurso et que  
2 j'avais été convoqué à une réunion devant monsieur  
3 Rizzuto. Et que, finalement, j'avais convenu de  
4 laisser aller monsieur Accurso sur ce contrat-là.  
5 Donc, là-dessus, j'ai fait un dépôt de soumission  
6 de complaisance.

7 Q. **[435]** Parce que vous l'avez déjà évoqué, est-ce que  
8 vous avez dû... Est-ce que vous avez obtenu quelque  
9 chose en retour de vous tasser, entre guillemets?

10 R. Non, pas dans l'immédiat. Regarde, c'était juste...  
11 Je le laissais aller sur ce contrat-là, puis  
12 c'était pour des considérations futures. Il n'y  
13 avait rien de précis ou de déterminé à ce moment-  
14 là.

15 Q. **[436]** Et va arriver en deux mille trois (2003) donc  
16 l'autre phase, maintenant pour trente-cinq millions  
17 deux cent quarante-sept mille huit cent soixante-  
18 sept (35 247 867 \$), toujours Construction  
19 Louisbourg. Là, effectivement, vous n'êtes pas là  
20 du tout?

21 R. Je ne suis pas là.

22 Q. **[437]** Il y a une raison pourquoi vous n'avez même  
23 pas fait une soumission de complaisance?

24 R. Écoutez, je pense, premièrement, en deux mille  
25 trois (2003), le montant est de trente-cinq

1 millions (35 M\$), c'était un peu hors de mes  
2 capacités de cautionnement de soumissionner des  
3 contrats de cette envergure-là.

4 Q. **[438]** Mais ce n'est pas exact de dire que, même à  
5 vingt-cinq mille (25 000 \$) (sic), monsieur... Dans  
6 celui d'avant, celui que vous vous êtes tassé, là,  
7 c'est-à-dire vous avez fait une soumission, vous, à  
8 vingt-six mille trois cent soixante-six... à vingt-  
9 six millions -je m'excuse- trois cent soixante-six  
10 mille six cent cinquante-cinq (26 366 655 \$).

11 Monsieur Rizzuto vous disait que vous n'aviez peut-  
12 être même pas la capacité de faire un contrat à ce  
13 moment-là de cette envergure-là?

14 R. Bien, c'est un contrat, regardez, on est en deux  
15 mille deux (2002), j'ai démarré en quatre-vingt-  
16 dix-huit (98), c'était gros pour mon entreprise.  
17 Puis c'est une des raisons pour laquelle j'avais  
18 décidé de laisser aller aussi. Je vous ai dit,  
19 c'est un contrat qui demandait des gens quasiment  
20 sept jours sur sept, jour et nuit, pour exécuter ce  
21 contrat-là. Et à ce moment-là, je n'étais pas  
22 équipé pour réaliser des travaux de cette  
23 envergure-là.

24 Q. **[439]** Si vous avez déposé quand même une  
25 soumission, ça veut dire que vous aviez eu le

1           cautionnement par contre?

2           R. Oui, j'avais eu le cautionnement. Mais souvent nos  
3           courtiers de cautionnement, quand on fait la  
4           demande des montants de même, on se fait  
5           interroger : « Es-tu sérieux? » Il y a quand même  
6           un genre de questionnement qui nous est fait pour  
7           voir le sérieux de l'entreprise et de la capacité.  
8           Moi, à ce moment-là, j'avais dit à mon courtier  
9           d'assurance de cautionnement que les chances que  
10          j'obtienne le contrat étaient moins que un pour  
11          cent (1 %). Donc, il a compris entre les lignes que  
12          je n'étais pas la personne la plus agressive ou la  
13          plus dangereuse sur ce contrat-là.

14          Q. **[440]** Puis à ce moment-là, votre décision était  
15          déjà prise de laisser passer Louisbourg?

16          R. Oui, absolument. Moi, je n'étais plus... Je m'étais  
17          entendu. J'avais donné ma parole que, moi, je  
18          laissais aller. Donc, j'étais là parce qu'on m'a  
19          appelé puis on m'a demandé de rentrer une  
20          soumission de complaisance.

21          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22          Q. **[441]** Par rapport aux entreprises de cautionnement,  
23          est-ce que vous avez déjà entendu parler de  
24          possible activités de collusion avec les firmes qui  
25          offraient le cautionnement? C'est-à-dire qu'elles

1            parlent entre elles ou elles parlent avec des  
2            entrepreneurs pour ne pas offrir un cautionnement à  
3            une entreprise qu'on ne voudrait pas avoir dans un  
4            contrat? Est-ce que vous avez déjà eu vent de ça?

5            R. À ma connaissance non. Je vous dirais, dans les  
6            dernières années, les compagnies de cautionnement  
7            qui assurent des travaux de construction, il y en a  
8            de moins en moins. Je pourrais dire que des  
9            compagnies qui sont présentes, il y en a peut-être  
10           quatre ou cinq les plus qu'on revoit. Mais les  
11           relations qu'il y a entre eux, là, c'est un terrain  
12           qui m'est inconnu.

13           Me DENIS GALLANT :

14           Q. **[442]** Ce que vous dites, là, je vais retourner au  
15           lot de construction numéro 3, pour l'année deux  
16           mille trois (2003) à trente-cinq millions deux cent  
17           quarante-sept mille huit cent soixante-sept  
18           (35 247 867 \$) obtenu par Louisbourg. Vous dites :  
19           « Moi, je ne m'essaie même pas? »

20           R. Bien, écoutez, je ne suis pas là. Puis honnêtement  
21           je ne pourrais pas vous dire si j'avais commandé  
22           les plans ou pas, mais je n'étais pas là. Je vous  
23           le dis, je n'étais pas là. Le lot 3, je n'étais pas  
24           présent.

25           Q. **[443]** Mais va arriver, par contre, dans le lot de

1 construction 38, qui est, dans le fond,  
2 terrassement sous fondation de chaussée, et  
3 caetera, drainage, et pour lequel le contrat est  
4 de... beaucoup moindre, là...

5 R. Oui.

6 Q. **[444]** ... on parle de deux millions quatre-vingt-  
7 quinze trois cent trente-quatre (2 095 334), vous  
8 allez arriver tout juste devant Louisbourg limitée.  
9 Est-ce qu'il est arrivé quelque chose de spécial?

10 R. Écoutez, qu'est-ce qui est arrivé de spécial? C'est  
11 sûr que c'est un contrat où est-ce que Louisbourg  
12 était présent, il avait exécuté le lot numéro 2, le  
13 lot numéro 3. Et, possiblement, à ma compréhension,  
14 si on voit la différence entre le prix de  
15 Louisbourg et le troisième soumissionnaire, il y a  
16 quasiment trois cent mille dollars (300 000 \$).  
17 Moi, ma compréhension c'est que Louisbourg était  
18 sûr de ramasser le contrat et d'avoir de l'aide par  
19 après avec les professionnels qui étaient déjà sur  
20 place. J'ai décidé de rentrer la soumission et d'y  
21 aller d'une façon agressive, donc j'ai ramassé le  
22 contrat.

23 Q. **[445]** Je l'ai appelé lot de construction 338 mais  
24 c'est 3B.

25 R. Excusez...

1 Q. **[446]** Oui, c'est ça. Est-ce qu'il y a eu des  
2 répercussions d'avoir rentré de façon agressive?  
3 Vous aviez été convoqué pour une première fois,  
4 est-ce qu'il y a eu une deuxième fois?

5 R. Non, pas du tout, mais, écoutez, j'ai eu l'écho que  
6 les gens de Louisbourg, monsieur Minicucci n'était  
7 pas content du fait que je sois rentré là à un prix  
8 de même. Pour lui c'était son rond-point à lui et  
9 je n'avais pas d'affaire là. Mais j'ai quand rentré  
10 un prix puis, comme je vous dis, j'étais le plus  
11 bas soumissionnaire et on a exécuté le contrat.

12 Q. **[447]** Ensuite de ça va arriver le lot de  
13 construction 4, donc la même année, là, en deux  
14 mille quatre (2004). Donc, la quatrième phase du  
15 projet. Et, cette fois-ci, vous allez arriver  
16 deuxième derrière Construction Louisbourg. Vous  
17 souvenez-vous d'avoir soumissionné sur le lot  
18 numéro 4?

19 R. Écoutez, honnêtement, sur celui-là, je n'ai pas  
20 souvenir exact. Parce que je regarde les prix des  
21 soumissions, onze millions cent dix-sept  
22 (11 117 000) puis je suis à douze millions quatre  
23 cent quarante-quatre (12 444 000), il y a quand  
24 même une différence d'un million trois cent mille  
25 (1 300 000). Donc...

1 Q. **[448]** Pensiez-vous rentrer encore de façon  
2 agressive?

3 R. Non, non, je n'étais pas là de façon agressive.  
4 Puis je serais porté, avec les autres joueurs qui  
5 sont là, à vous dire que c'est un contrat où est-ce  
6 qu'il n'y avait pas de compétition. Parce que sur  
7 un projet de onze millions (11 M), quatre  
8 soumissionnaires, je ne suis pas convaincu que si  
9 ça avait été ouvert, il y aurait eu juste quatre  
10 soumissionnaires sur le projet.

11 Q. **[449]** Il y aurait eu plus de monde?

12 R. Bien, en temps normal, oui. Sur un projet de onze  
13 (11), douze millions (12 M), il y aurait eu  
14 facilement huit à dix (10) joueurs qui auraient  
15 déposé un prix.

16 Q. **[450]** Et ensuite on a le lot de construction numéro  
17 5, où est-ce qu'il y a des joueurs, vraiment, qui  
18 ne sont pas là, vous n'êtes pas là, Louisbourg  
19 n'est pas là. C'est quoi, c'est...

20 R. Je pense que c'était...

21 Q. **[451]** Du gazon?

22 R. Du gazon, de l'engazonnement, c'était plus là la  
23 finition du projet. Puis, écoutez, honnêtement, je  
24 ne me rappelle même pas de ce lot-là. Ça ne me dit  
25 rien, le lot 5.

1 Q. **[452]** Parfait. Si je reprends le premier document,  
2 là, alors, 13P...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais est-ce qu'on pourrait juste revenir...

5 Me DENIS GALLANT :

6 Oui, oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 D'abord, vous ne l'avez pas déposé, est-ce que vous  
9 le déposé, 13P-196?

10 Me DENIS GALLANT :

11 Oui, je l'ai déposé. Je l'ai déposé.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ah! oui.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Je l'ai déposé sous 13P-195.1.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Ah! excusez-moi.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Parce que c'est un extrait du...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Je vous dirais qu'il est en lien avec le gros  
24 document.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Q. **[453]** Je voudrais simplement comprendre quelque  
4 chose.

5 R. Oui?

6 Q. **[454]** Quand on regarde 13P-195.1 et qui concerne,  
7 en tout, le rond-point l'Acadie, il y a six  
8 contrats différents.

9 R. Oui.

10 Q. **[455]** Je comprends que le gazonnement, mettons que  
11 ça n'en ferait pas partie. Ce serait cinq contrats  
12 différents. Est-ce que ce n'est pas du  
13 fractionnement de contrat ça?

14 R. Bien, écoutez, moi, je vois plus ça comme un  
15 contrat qui a été divisé en lots pour faciliter la  
16 réalisation aussi, parce qu'on est dans un rond-  
17 point achalandé. Le lot 1 c'était vraiment des  
18 travaux préparatoires et, par après, on a sorti des  
19 lots. À ma compréhension, si je pense que le  
20 ministère... puis ça c'est eux qui... les  
21 représentants du ministère qui vont être... ou des  
22 ingénieurs qui vont être en mesure de vous  
23 répondre. L'intention n'était pas, non plus, de  
24 sortir un contrat de quatre-vingts millions (80 M)  
25 en deux mille deux (2002), on élimine beaucoup de

1           joueurs aussi, là. Ça fait que ma compréhension...

2       Q. **[456]** Mais c'est toujours le même, ou à peu près,  
3           qui, sur un total de soixante-dix-sept millions  
4           (77 M), sur la feuille, sur ce qu'on a là, il y en  
5           a soixante et onze millions (71 M) qui vont à  
6           Louisbourg.

7       R. Je comprends mais, moi, de la façon que je le vois  
8           c'est vraiment... ça a été réparti pour une  
9           question pratico pour l'exécution. Voir si ça a été  
10          fait... comme vous avez dit...

11       Q. **[457]** Un fractionnement?

12       R. Un fractionnement volontaire, ce n'est pas moi qui  
13          suis en mesure de vous répondre là-dessus.

14       Q. **[458]** O.K. Et l'autre chose que j'aimerais savoir  
15          c'est que, vous, sur le premier contrat, vous avez  
16          soumissionné pour deux millions neuf cent soixante-  
17          dix-neuf mille six cent soixante-douze (2 979 672).

18       R. Oui.

19       Q. **[459]** En bout de ligne, ça a coûté combien ce  
20          contrat-là?

21       R. Écoutez, je n'ai pas le chiffre exact devant moi,  
22          je ne sais pas, là, à combien qu'on a terminé le  
23          contrat, là. Honnêtement, il faudrait faire  
24          référence aux documents du ministère, à voir à  
25          combien que le contrat s'est terminé, de mémoire...

1 Q. **[460]** Mais quand vous voyez...

2 R. ... je ne peux pas vous répondre.

3 Q. **[461]** Mais quand vous voyez l'indice de difficulté  
4 qu'il y avait à remplir ce contrat-là...

5 R. Oui.

6 Q. **[462]** ... que vous voyez le montant auquel vous  
7 avez soumissionné, vous n'avez pas d'idée de  
8 combien auraient pu être les extra?

9 R. Moi, je peux... écoutez, je vais m'avancer à  
10 quatre-vingt-dix pour cent (90 %), puis je pense  
11 qu'il y a une vérification de votre part qui  
12 devrait être faite. Moi, je pense que sur mon  
13 contrat à moi, il n'y a pas eu de dépassement de  
14 coût.

15 Q. **[463]** O.K.

16 R. Je suis convaincu à quatre-vingt-dix pour cent  
17 (90 %) que je suis à l'intérieur de mon budget,  
18 convaincu.

19 Q. **[464]** O.K. Merci. Allez-y, Maître Gallant.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[465]** Oui. Moi, si je prends les... je prends les  
22 deux documents là, j'arrive à peu près là à  
23 cinquante-quatre (54) contrats sur une période  
24 d'environ neuf ans que Infrabec a soumissionné, en  
25 tout cas, vous étiez dans... vous étiez là dans les

1 soumissionnaires. J'ai recensé dix-sept (17)  
2 contrats que vous avez été le plus bas  
3 soumissionnaire, donc vous avez eu... vous avez eu  
4 les contrats. Et si je prends votre témoignage là,  
5 de ces contrats-là, j'en ai à peu près quatre que  
6 vous dites qui ont été truqués parce que « j'ai  
7 appelé, j'ai appelé des gens » et...

8 R. Oui.

9 Q. **[466]** Alors, pas à peu près là, mais il y en a  
10 quatre là, alors mes chiffres sont bons. Ceci étant  
11 dit, il en reste treize (13) là.

12 R. Oui.

13 Q. **[467]** O.K. Ma question là, si on repasse le  
14 document, êtes-vous en mesure de nous dire, sur  
15 certains contrats bien spécifiques, que vous avez  
16 reçu de l'argent, pas que vous avez reçu de  
17 l'argent, mais que... en voulant dire que vous avez  
18 obtenu des extra et ces extra-là faisaient en sorte  
19 que vous aviez un arrangement avec les ingénieurs  
20 des firmes de génie-conseil?

21 R. Bien, écoutez, moi, je vous dis, l'important pour  
22 vous, c'est de sortir les contrats et d'aller  
23 valider...

24 Q. **[468]** Non, mais je veux bien le faire pour les  
25 autres là, mais...

1 R. Oui.

2 Q. **[469]** ... vous, est-ce que vous avez un souvenir de  
3 ça là, de dire « regarde, moi là, j'ai eu tel  
4 contrat, j'ai eu tel contrat, je suis arrivé »...  
5 J'en prends un au hasard.

6 R. Oui.

7 Q. **[470]** On va aller dans le document dans 195... dans  
8 13P-195. Je vais aller à la ligne... je ne sais pas  
9 moi... la ligne 140, alors à la page 4. Je le  
10 prends au hasard. J'ai Les Constructions Infrabec  
11 qui obtient le contrat pour deux millions sept cent  
12 cinquante-six mille quatre cent quatre-vingts  
13 (2 756 480 \$), mes autres soumissionnaires sont Les  
14 Grands Travaux Soter et Construction DJL. Et il y a  
15 plusieurs exemples comme ça, Monsieur Zambito.

16 R. Oui.

17 Q. **[471]** Je les ai faits puis vous m'avez dit « bien,  
18 écoutez, ce n'était pas arrangé, ce n'était pas  
19 arrangé ». Je le sais que ce n'était pas arrangé,  
20 surtout quand on a la donnée que, depuis deux mille  
21 cinq (2005), vous n'avez plus... vous n'avez plus  
22 les listes des gens qui vont chercher les documents  
23 d'appel d'offres.

24 R. Oui.

25 Q. **[472]** Êtes-vous capable de nous donner des exemples

1 dans lesquels vous avez eu un arrangement avec une  
2 firme d'ingénierie qui justement vous donnait des  
3 ristournes en extra?

4 R. Écoutez, si je prends juste cet exemple de contrat-  
5 là, je vois bien le contrat, mais honnêtement, je  
6 n'ai pas... puis ça ne me vient pas à la mémoire  
7 qui était surveillant sur ce contrat-là. Je n'ai  
8 pas le bureau d'ingénieurs qui surveillait ces  
9 travaux-là. J'aimerais bien répondre à votre  
10 question, mais à la lumière même du contrat.

11 Q. **[473]** Bien, vous allez comprendre que si on fait  
12 l'exercice, on va le faire pour vous aussi là.

13 R. Non. Absolument, puis je n'ai pas de problème avec  
14 ça, je vais vous répondre de mes connaissances...  
15 au meilleur de mes connaissances. Mais, vous savez,  
16 j'ai un projet devant moi, puis je n'ai pas de  
17 mémoire qui était sur le projet.

18 Q. **[474]** O.K.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[475]** O.K. Si vous...

21 R. Quand je vous ai parlé du... Excusez.

22 Q. **[476]** O.K. Allez-y.

23 R. Quand j'ai parlé du contrat des ponceaux sur la  
24 640, j'ai mémoire que j'ai fait affaires avec Triax  
25 dans le temps. Ici, je n'ai pas l'information, je

1 ne suis pas capable, je ne suis pas en mesure de  
2 vous répondre là-dessus.

3 Q. **[477]** Mais, est-ce qu'on s'entend qu'un contrat de  
4 quinze millions (15 M\$) par exemple est quelque  
5 chose qui est un petit peu plus frappant et qui  
6 devrait peut-être vous rappeler plus de choses?

7 R. Oui, absolument. Absolument.

8 Q. **[478]** Alors, prenons donc la ligne 56 où vous avez  
9 dit d'ailleurs que c'était un contrat truqué, alors  
10 de la construction d'un échangeur routier.

11 R. Oui.

12 Q. **[479]** Alors, est-ce que vous pouvez répondre?

13 R. Mais, comme je vous ai expliqué un peu, un contrat  
14 truqué de cette sorte-là, il y a eu entente avec  
15 les entrepreneurs. Notre profit était déjà prévu  
16 parce qu'en faisant de la collusion, on a réussi à  
17 mettre quand même une marge de profit sur notre  
18 montant initial. Quand on a déposé, on avait un  
19 profit qui était déjà prévu.

20 Q. **[480]** Alors, sur quinze millions (15 M\$), ça  
21 représente quatorze millions neuf cent mille  
22 (14 900 000 \$), ça représente quoi comme marge de  
23 profit?

24 R. On avait possiblement douze, treize pour cent  
25 (12 %-13 %) de profit sur un contrat de même. Le

1           ministère, je vous dirais - puis il faut faire  
2           attention parce que, moi, comme entrepreneur,  
3           j'étais un entrepreneur général qui n'avait pas mes  
4           matières premières. Je n'avais pas ma propre  
5           pierre, je n'avais pas mon propre asphalte, je  
6           n'avais pas mon propre béton. Donc, un entrepreneur  
7           général qui a ses propres matières premières, moi,  
8           sur un contrat de même que je vais faire un douze,  
9           treize pour cent (12 %-13 %), lui, je pourrais vous  
10          dire qu'il peut aller jusqu'à dix-huit à vingt pour  
11          cent (18 %-20 %) parce que ses matériaux qu'il me  
12          vend à moi, il me les vend avec une marge de  
13          profit. Lui, les utilisant à lui-même, ça lui donne  
14          quand même une marge supérieure. S'il a sa propre  
15          asphalte, moi, il ne pavera pas pour moi sans  
16          profit. Il a quand même un dix pour cent (10 %) en  
17          moyenne de marge de profit sur son asphalte. Donc,  
18          il faut faire attention. Quand vous avez un  
19          entrepreneur qui est général, mais qui n'a pas ses  
20          matières premières et un entrepreneur qui a ses  
21          matières premières, le taux de profit peut varier  
22          quand même. Moi, je vous dis, sur un contrat de  
23          même, l'Autoroute 50, on était à douze, treize pour  
24          cent (12 %-13 %) de marge de profit. Si ça aurait  
25          été quelqu'un d'autre qui a ses propres matériaux

1 qui l'aurait pris au prix qu'on l'avait, il aurait  
2 possiblement eu une couple de pour cent de plus de  
3 profit que, nous, on pouvait en avoir.

4 Q. **[481]** Et si on revient avec la question de maître  
5 Gallant.

6 R. Oui.

7 Me DENIS GALLANT :

8 J'ai un blanc, moi.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[482]** S'il y avait des ingénieurs...

11 Me DENIS GALLANT :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[483]** ... que vous deviez payer notamment pour le  
15 financement des partis politiques.

16 R. Mais, comme je vous dis, sur des projets où mes  
17 contrats étaient organisés... Puis je veux qu'on  
18 comprenne aussi, deux mille deux (2002), deux mille  
19 un (2001), deux mille trois (2003), je commençais à  
20 percer le marché du ministère des Transports, donc  
21 qu'est-ce que, moi, j'avais comme connaissance  
22 qu'il y avait une chaîne entre bureaux  
23 d'ingénieurs, entrepreneurs, je ne faisais pas  
24 partie de cette chaîne-là, j'étais nouveau, j'étais  
25 un nouveau joueur. Le monde, je tentais de faire de

1           quoi au ministère des Transports je me faisais tout  
2           le temps dire « Oui, mais tu as des contrats à  
3           Montréal donc laisse le champ libre à d'autre. ».   
4           Donc ma façon à moi de percer le marché ça a été en  
5           m'arrangeant avec les entrepreneurs qui étaient là,  
6           en m'entendant avec eux, j'ai réussi à avoir des  
7           travaux.

8                       Comme je vous ai mentionné, le contrat des  
9           ponceaux, j'ai eu une entente avec les bureaux  
10          d'ingénieurs. Sur d'autres contrats possiblement  
11          comme je vous ai dit en ayant un nom, je vais être  
12          plus en mesure de dire « Regarde, il m'a passé ça,  
13          en retour je lui ai acheté des billets, je l'ai  
14          aidé dans une campagne. Mais de, vu de cette façon-  
15          là, je n'ai pas en mémoire les noms des bureaux  
16          d'ingénieurs, c'est pour ça que l'exercice est  
17          important d'aller voir tout le temps c'est qui le  
18          lien ingénieur-entrepreneur, combien d'extra.

19                      Puis, je peux vous confirmer aussi, à part  
20          le pont de Terrebonne où est-ce qu'il y a eu des  
21          difficultés environnementales, et c'était une  
22          patate chaude pour le ministère des Transports,  
23          qu'on a défoncé les budgets de notre soumission,  
24          vous pouvez analyser tous mes contrats au ministère  
25          des Transports et rarement je vous dirais, à

1 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des fois, on  
2 a été à l'intérieur du prix de soumission. Donc  
3 moi, ma façon de faire était de ou je m'organisais  
4 avec les entrepreneurs pour avoir le contrat, et là  
5 j'avais déjà mon profit, ou à quelques reprises,  
6 j'ai eu des liens avec des ingénieurs où est-ce  
7 qu'on m'a, en quantités, on m'a payé des quantités  
8 supplémentaires ou je les ai aidés dans leur  
9 financement mais rares, très rares, ont été les  
10 fois où moi j'ai défoncé mes budgets de soumission  
11 que j'avais. Puis ça, c'est là que je vous ai dit  
12 ce matin, ou cet après-midi en début d'après-midi,  
13 c'est important de le faire l'exercice.

14 Q. **[484]** O.K.

15 R. Ça va vous donner une idée des joueurs, des  
16 ingénieurs et des montants passés.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. **[485]** Si je comprends bien, pour revenir à vous, et  
19 je regarde quand je vous ai dit tantôt...

20 R. Oui.

21 Q. **[486]** Sur cinquante-quatre (54), cinquante-quatre  
22 (54) contrats, il y en a quatre et quand, ça  
23 m'interpelle ce que vous me dites, c'est que vous  
24 commencez...

25 R. Oui.

1 Q. **[487]** ... déjà en deux mille un (2001) sur la  
2 construction du, du pont temporaire pour  
3 l'échangeur, pour voyons, comment ça s'appelle  
4 donc, sur le rond-point l'Acadie, vous avez dit  
5 « C'était arrangé j'ai appelé d'autres  
6 entrepreneurs. ».

7 R. Oui.

8 Q. **[488]** Exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[489]** Ensuite de ça, je retourne dans le document.  
11 Madame la présidente vous a parlé d'ailleurs du  
12 contrat que vous avez obtenu en deux mille deux  
13 (2002)... le contrat que vous avez obtenu en deux  
14 mille deux (2002) qui est à savoir la réfection du  
15 pont d'étagement, réfection de la chaussée,  
16 municipalité, Ville de Montréal. Vous l'avez obtenu  
17 à trois millions deux cent cinquante mille sept  
18 cent quatre-vingt-seize (3 250 796 \$) vous avez dit  
19 que c'était arrangé ça.

20 R. Oui.

21 Q. **[490]** Vous avez appelé TGA.

22 R. Oui.

23 Q. **[491]** Vous avez appelé Construction...

24 R. Oui, oui, absolument.

25 Q. **[492]** ... DJL. Moi, je me suis pris une note dans

1 votre témoignage vous avez parlé de la firme  
2 d'ingénierie AXOR. Est-ce que AXOR a eu quelque  
3 chose à faire là-dedans?

4 R. AXOR était là. Moi, AXOR, comme je vous dis,  
5 j'étais nouveau, je n'avais pas de liens d'affaires  
6 avec AXOR. AXOR, quand j'ai eu le projet, ils ont  
7 été les premiers surpris de me voir comme plus bas  
8 soumissionnaire. La même chose à Mirabel en deux  
9 mille trois (2003) quand j'ai eu l'échangeur  
10 routier de l'autoroute 50, c'était Tecsult qui  
11 faisait la surveillance. Quand j'ai été le plus bas  
12 soumissionnaire sur le projet ils ne s'attendaient  
13 pas à me voir là parce que je n'étais pas un joueur  
14 qui normalement était sur des projets du ministère  
15 donc il a fallu, les premières années, que je fasse  
16 mon chemin et j'ai fait mon chemin en m'organisant  
17 avec les entrepreneurs. C'est de cette façon-là que  
18 j'ai créé mon chemin au ministère des Transports  
19 puis une fois que mon contrat était organisé, mon  
20 profit je l'avais sur ma soumission ça fait que  
21 même si l'ingénieur n'était pas favorable à moi,  
22 l'ouvrage que je faisais, les prix unitaires qui  
23 étaient au bordereau, il n'avait pas le choix de me  
24 les payer même si ça ne faisait pas leur affaire de  
25 me voir là.

1 Q. **[493]** Mais un contrat arrangé, je vous ai déjà  
2 parlé pour la Ville de Montréal, ça représentait,  
3 ça représentait un pourcentage qui était, qui était  
4 à un moment donné rendu faramineux là. On parlait  
5 de trente-cinq pour cent (35 %).

6 R. Absolument.

7 Q. **[494]** À ce moment-là déjà quand vous dites  
8 « J'avais déjà mon profit. » est-ce qu'une  
9 collusion faisait en sorte de gonfler les prix  
10 artificiellement?

11 R. Écoutez, moi là l'expérience que j'ai eue au  
12 ministère des Transports, les budgets étaient  
13 pré... Il y a un budget qui était fait puis la  
14 norme pendant plusieurs années, quand le contrat  
15 dépassait de quinze pour cent (15 %) leur budget  
16 que eux avaient, le ministère cancellait les  
17 travaux puis ça retournait en appel d'offres. De  
18 là, le fait que je vous dis l'importance du lien  
19 entre le bureau d'ingénieurs, l'entrepreneur, pour  
20 qu'il y ait de l'information privilégiée qui lui  
21 soit donnée, parce que quand on vous payait en  
22 quantités, admettons au bordereau on avait mille  
23 (1 000) mètres on mettait « mille mètres (1 000) »,  
24 je vous donne un exemple, il y a mille (1 000)  
25 mètres de terre contaminée. Si moi j'avais

1 l'information comme entrepreneur qu'il y en avait  
2 dix mille (10 000) mètres de terre contaminée, mon  
3 mille (1 000) mètres, le prix unitaire, je ne  
4 l'aurais pas mis à sa juste valeur si ça vaut cent  
5 dollars (100 \$), moi je l'aurais mis à mille  
6 dollars (1 000 \$) le mètre cube parce que je sais  
7 qu'il va y en avoir pour dix mille (10 000) mètres.  
8 Dix mille (10 000) mètres à mille dollars (1 000 \$)  
9 ça fait des gros montants donc on est payé en  
10 quantités et c'est de là qu'un ingénieur peut vous  
11 aider. Ça fait que moi, comme entrepreneur qui ne  
12 le sait pas et je vois mille (1 000) mètres, je ne  
13 peux pas prétendre ou prévoir qu'il va y avoir un  
14 dépassement, je me dis, dans les devis du ministère  
15 ont dit tout le temps les quantités à dix (10 %) ou  
16 quinze pour cent (15 %) plus ou moins sont exactes.  
17 Ça fait que je me dis « Si on prévoit mille (1 000)  
18 mètres, on peut aller jusqu'à mille cent cinquante  
19 (1 150) mètres. ».

20 Q. **[495]** Comme un exemple, quand vous dites dans le  
21 prochain contrat celui que vous allez obtenir en  
22 deux mille deux (2002) pour la réfection des  
23 ponceaux sur l'autoroute 640 à Lorraine, Rosemère,  
24 Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-sur-le-Lac,  
25 vous avez donné cent cinquante mille (150 000 \$) à

1 Christian Blanchette pour André De Maisonneuve.

2 R. Oui.

3 Q. **[496]** Pour le commun des mortels là, cent cinquante  
4 mille (150 000 \$), je le sais que sur un contrat de  
5 trois (3 M\$), quatre millions (4 M\$) là, mais il  
6 faut que tu aies calculé, il faut que tu aies une  
7 bonne marge de profit là pour donner un cent  
8 cinquante mille (150 000 \$) cash à, à un concurrent  
9 et le concurrent va le donner à une firme de génie-  
10 conseil.

11 R. Mais je vous dis, le ministère prenait pour acquis,  
12 puis moi c'était un contrat qui n'était pas prévu  
13 pour moi, il était prévu pour CJRB, moi je l'ai eu  
14 comme entrepreneur général, l'entente c'était que  
15 je le redonne en sous-traitance à CJRB et que je  
16 donne ce montant-là. Donc moi comme...

17 **LA PRÉSIDENTE :**

18 Q. **[497]** L'entente était entre qui? Parce que vous,  
19 vous étiez ISO puis lui ne l'était pas?

20 R. Lui, il n'avait pas la possibilité...

21 Q. **[498]** Alors l'entente était entre qui?

22 R. L'entente était entre moi, CJRB et l'ingénieur  
23 André De Maisonneuve. L'ingénieur, c'est lui qui  
24 avait les budgets, c'est lui qui avait fait les  
25 budgets sur le projet, on le savait. Moi, je vous

1 dis quinze pour cent (15 %), c'est la norme. Peut-  
2 être ce projet-là on était allé jusqu'à seize  
3 (16 %), dix-sept (17 %), dix-huit pour cent (18 %),  
4 je n'en ai pas de mémoire là, c'est un projet quand  
5 même de deux mille... mais la norme au ministère,  
6 c'était une fois qu'on dépassait les budgets de  
7 quinze pour cent (15 %), le ministère retournait  
8 les projets en appel d'offres. Ils étaient  
9 annulés, ils n'étaient pas octroyés puis ça  
10 retournait en appel d'offres. Donc c'était une  
11 façon pour eux de ne pas, les entrepreneurs ne  
12 pouvaient pas être gourmands comme soit à Montréal  
13 ou soit à Laval où est-ce que le taux de profit  
14 pouvait être plus élevé.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[499]** O.K. On a vu qu'il y avait des fonctionnaires  
17 corrompus à la Ville de Montréal. Est-ce qu'on peut  
18 parler de la même chose au ministère des  
19 Transports?

20 R. Écoutez, moi de mon expérience au ministère des  
21 Transports, je n'ai pas eu connaissance de  
22 fonctionnaires, moi personnellement, avec qui il y  
23 a eu quoi que ce soit qui s'est passé. Il y avait  
24 tout le temps, comme je vous dis, un bureau  
25 d'ingénieurs qui était l'intermédiaire et quand il

1 y avait des quantités qui se payaient en extra ou  
2 en supplémentaire c'était par le biais des bureaux  
3 d'ingénieurs. Moi, mon expérience personnelle, je  
4 n'ai jamais eu à faire affaire avec des, des  
5 fonctionnaires du ministère des Transports qui  
6 m'ont demandé quoi que ce soit.

7 Q. **[500]** Bon, s'il n'y a pas d'autres questions je  
8 vais clore le ministère des Transports. Je vous  
9 dirais Madame la Présidente j'en aurais peut-être  
10 pour une heure, je dois revenir sur la Ville de  
11 Montréal, sur certains aspects et ça va clore, à  
12 mon avis, à la pause demain matin, le témoignage en  
13 chef de monsieur Zambito.

14 **LA PRÉSIDENTE :**

15 Alors à ce moment-là ça sera à Maître Décary de  
16 présenter sa requête. Ça va? Parfait. Bonne fin de  
17 journée à tous.

18 AJOURNEMENT

19

---

1 SERMENT

2 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN  
3 sténographes officiels, certifions que les feuilles  
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
5 d'un enregistrement numérique, hors de notre  
6 contrôle et est au meilleur de la qualité dudit  
7 enregistrement, le tout conformément à la loi.

8

9 Et nous signé,

10

11

12

\_\_\_\_\_  
13 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)  
14 Sténographe officielle

15

16

17

\_\_\_\_\_  
18 Claude Morin (Tableau #200569-7)  
19 Sténographe officiel

20